Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

Public Hearing

Audience publique

Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue

VOLUME 30

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Tuesday, October 8, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mardi 8 octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.
https://www.transcription.tc/
(800)899-0006

Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV
Appearances / Comparutions

Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar
Churchill Society	Malliha Wilson
The Pillar Society	Daniel Stanton
Democracy Watch	Wade Poziomka Nick Papageorge
Canada's NDP	Lucy Watson
Conservative Party of Canada	Nando De Luca
Chinese Canadian Concern Group on The Chinese Communist Party's Human Rights Violations	Neil Chantler David Wheaton
Erin O'Toole	Thomas W. Jarmyn Preston Lim
Senator Yuen Pau Woo	Yuen Pau Woo
Sikh Coalition	Balpreet Singh Prabjot Singh
Bloc Québécois	Mathieu Desquilbet
Iranian Canadian Congress	Dimitri Lascaris

Table of Content / Table des matières

	PAGE
MR. DOMINIC ROCHON, Affirmed/Sous affirmation solennelle	1
MR. ROB STEWART, Affirmed/Sous affirmation solennelle	1
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Lynda Morgan	2
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	42
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	53
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	59
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. David Matas	64
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	67
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Helene Robertson	71
M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE, Affirmed/Sous affirmation solennelle	78
MR. SHAWN TUPPER, Affirmed/Sous affirmation solennelle	78
MS. TRICIA GEDDES, Affirmed/Sous affirmation solennelle	79
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Erin Dann	79
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Hannah Lazare	123
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	139
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	147
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	156
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Preston Lim	167
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. David Matas	172
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	175
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Matthew Johnson	179

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT0000153	In Camera Examination Summary: [Rob Stewart, formerly Deputy Minister of Public Safety, Dominic Rochon, formerly Senior Assistant Deputy Minister, National and Cyber Security Branch]	2
WIT0000154	Addendum to In Camera Examination Summary: Mr. Rob Stewart	3
CAN018796	Defensive briefings to two Members of Parliament regarding PRC foreign interference activity	13
CAN.SUM.000029	CSIS Warrant Application Process	17
CAN011948_0001	HASA File Timeline	33
CAN003249	Canada's Strategy for Countering Hostile Activities by State Actors	35
COM.SUM0000004.EN	Summary of a Memorandum to Cabinet – Modernizing Canada's Approach to Addressing Threats from Hostile Activities by State Actors	39
COM.SUM0000004.FR	Résumé d’un mémoire au Cabinet – Moderniser l’approche du Canada adoptée par le Canada pour faire face aux menaces posées par les activités hostiles parrainées par des états	39
TSC0000002	Exposed India's Disinformation Campaign Against Canada's Sikhs	59
WIT0000095.EN	Interview Summary: Public Safety Canada (Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère)	79
WIT0000095.FR	Résumé d’entrevue : Sécurité publique Canada (Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère)	79
WIT0000144	In Camera Examination Summary: Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère	80
CAN.DOC.000040	Public Safety Institutional Report (Part C) - September 1, 2018 to March 15, 2024	81

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN.DOC.000041	Rapport institutionnel de Sécurité publique Canada (Partie C) - 1 septembre 2018 au 15 mars 2024	81
COM0000609.EN	Government of Canada provides update on recommendations to combat foreign interference	85
COM0000609.FR	Le gouvernement du Canada fait le point sur les recommandations visant à lutter contre l'ingérence étrangère	85
CAN04428_R01	Deputy Minister Committee for Intelligence Response (DMCIR) Meeting Minutes	90
CAN044981_R01_0001	Terms of Reference: Office of the National Counter-Foreign Interference Coordinator (ONCFIC)	96
COM0000048	Countering an Evolving Threat: Update on Recommendations to Counter Foreign Interference in Canada's Democratic Institutions	98
COM0000048_FR	Contrer une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes	98
CAN030915_0001	Deputy Minister's Committee on China	105
CAN044799_0001	Countering Foreign Interference Act	109
CAN047986_0001	Foreign Interference - Briefing to Canadian Parliamentarians	122
CAN047987_0001	Ingérence étrangère - Information à l'intention des parlementaires canadien	122
CAN037228_0001	FPT Collaboration to increase awareness on Foreign Interference Threats to Canada	127
RCD0000052	Canadian Vulnerability to Russian Narratives About Ukraine	143
CCC0000260	The Chinese Communist Party's Overseas Police Service Stations	159

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mardi 8 octobre 2024 à 9 h 31

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now in session. Commissioner Hogue is presiding.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est en cours. La Commissaire Hogue préside.

The time is 9:31 a.m. Il est 9 h 31.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour.

Maître Morgan, vous pouvez débuter.

Me LYNDA MORGAN: Merci.

Je voudrais que l'on assermente les deux témoins, s'il vous plaît.

LE GREFFIER: Commençons par Monsieur Rochon.

Pourriez-nous dire quel est votre nom et épelez votre nom de famille.

M. DOMINIC ROCHON: Dominic Rochon — R-O-C-H-O-N.

LE GREFFIER: Merci beaucoup.

--- M. DOMINIC ROCHON, Assermenté:

LE GREFFIER: Et maintenant, Monsieur Stewart

Monsieur Stewart, pourriez-vous nous donner votre nom et épelez votre nom de famille.

M. ROB STEWART: Rob Stewart — S-T-E-W-A-R-T.

--- M. ROB STEWART, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Maître, vous pouvez débuter.

--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me LYNDA MORGAN:

Me LYNDA MORGAN: Quelques détails tout d'abord. Alors, il s'agit des résumés des témoignages que vous avez déjà présentés à la Commission.

Alors, le document WIT153, s'il vous plaît.

Il s'agit d'un résumé d'un examen à huis clos des deux témoins qui a été rendu public.

Avez-vous révisé ce document? Avez-vous des changements à y apporter? En confirmez-vous l'exactitude?

M. ROB STEWART: <Non interprété>

M. DOMINIC ROCHON: Je n'ai pas de changements à y apporter.

Me LYNDA MORGAN: Et avez-vous quelque chose à ajouter? Vous êtes d'accord pour que cela soit versé au dossier de la Commission?

M. DOMINIC ROCHON: Oui.

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Et maintenant, document 154.

Monsieur le sous-ministre Stewart, il s'agit d'un ajout à l'examen de l'hiver 2024, le résumé de cette entrevue.

Est-ce qu'il y a des changements à apporter?

M. ROB STEWART: Non.

Me LYNDA MORGAN: Et vous adoptez le contenu de ce résumé? Il peut être versé au dossier?

M. ROB STEWART: Oui.

--- PIÈCE No. WIT0000153:

In Camera Examination Summary: [Rob

Stewart, formerly Deputy Minister of Public Safety, Dominic Rochon, formerly Senior Assistant Deputy Minister, National and Cyber Security Branch]

--- PIÈCE No. WIT0000154:

Addendum to In Camera Examination Summary: Mr. Rob Stewart

Me LYNDA MORGAN: Monsieur Stewart, vous avez été nommé sous-ministre de la Sécurité publique en décembre 2019 et vous y êtes resté jusqu'en octobre, le 21 octobre 2022.

M. ROB STEWART: C'est exact.

Me LYNDA MORGAN: Monsieur Rochon, vous avez occupé le poste de sous-ministre responsable de la direction de 2019 au 21 octobre 2023?

M. DOMINIC ROCHON: C'est exact.

Me LYNDA MORGAN: Et maintenant, nous allons nous concentre sur la période pendant laquelle vous étiez à Sécurité publique. Donc, les questions se limitent à cette période.

Tout d'abord, donc, de façon générale, quelques mots au sujet du renseignement en ce qui concerne le ministère de la Sécurité publique, comment est-ce que ça circule. On me dit que le renseignement, l'information provient en fonction de la politique et non pas sur le plan de la politique opérationnelle, mais plutôt de la politique administrative.

M. DOMINIC ROCHON: Exact.

Me LYNDA MORGAN: Donc, ça veut dire que c'est pour éclairer la politique ou encore à des fins de sensibilisation de la situation plutôt que de voir comment Sécurité publique doit réagir par suite de la transmission de renseignements de ce genre. Est-ce exact?

M. ROB STEWART: Oui. Dans certains cas quand même, nous avions une responsabilité opérationnelle et l'information était intégrée à cette dynamique.

M. DOMINIC ROCHON: Oui. Par exemple, en ce qui concerne les responsabilités opérationnelles, nous avions des secteurs pour lesquels nous étions responsables. L'information était donc intégrée et nous avions un rôle à jouer. Mais comme vous l'avez dit, c'est ce qui se passait.

Me LYNDA MORGAN: Pendant la première étape des travaux de la Commission, vous avez parlé de la circulation du renseignement, et vous avez dit qu'il y avait une certaine renonciation?

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Des vagues, c'est-à-dire.

M. ROB STEWART: C'est exact.

Me LYNDA MORGAN: Donc, en fonction du volume et de la fréquence, vous parlez de vagues?

M. ROB STEWART: Oui, mais je voulais dire surtout cela au sujet du volume et de la portée, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup de sujets qui étaient abordés dans le cadre de ces renseignements.

Me LYNDA MORGAN: Et comment est-ce que

c'était partagé avec vous? Pourriez-vous nous dire comment, physiquement, l'information était disséminée au moment où vous étiez au ministère de la Sécurité publique.

M. ROB STEWART: Il y avait deux méthodes. Premièrement, sous forme écrite, imprimée, et la Direction générale de monsieur Rochon régissait la livraison de documents contenant des renseignements, ça arrivait sur mon bureau, on parle de deux fois par semaine, avec beaucoup d'articles dans chaque envoi. Et il y avait aussi un service offert par le service du Centre de sécurité des télécommunications, et là, ça m'arrivait aussi à des fins d'information par envoi spécial, et une fois que je l'avais lu, c'était repris. C'était par l'entremise de « the CRO ».

Me LYNDA MORGAN: Donc, et vous parlez de livraisons. Est-ce que c'était un calendrier régulier?

M. ROB STEWART: Non.

Me LYNDA MORGAN: Vous avez dit que des copies papier étaient préparées et que c'était par l'entremise du bureau de monsieur Rochon, mais savez-vous qui était responsable de la dissémination de ces documents qui vous arrivaient?

M. ROB STEWART: Peut-être que c'est monsieur Rochon qui devrait répondre.

M. DOMINIC ROCHON: Oui. Il y avait la Direction générale que je dirigeais pour la communication, et il y avait certainement certaines personnes, des individus qui avaient accès au réseau très secret du gouvernement du Canada, et par l'entremise de ce réseau, ils pouvaient

examiner les produits de leur enseignement provenant du SCRS et du Centre de sécurité des télécommunications ainsi que des bureaux du Conseil privé, du ministère de la Défense, et par l'entremise aussi d'autres partenaires.

Donc, les produits de renseignement qui avaient de l'intérêt étaient rassemblés pour m'être transmis à moi et au sous-ministre, comme on le disait, à peu près deux fois par semaine. Donc, on recevait des cahiers et on s'assurait que les décisions étaient prises en fonction de la pertinence, puis en fonction de la priorité du renseignement. Et il y avait divers dossiers sur lesquels nous devions travailler à Sécurité publique.

Me LYNDA MORGAN: Et si je comprends bien, il n'y avait pas de système formel pour ce qui est de retracer la façon dont les renseignements, les produits étaient disséminés, ou encore pour confirmer qui avait lu tel ou tel document à Sécurité publique. Est-ce exact?

M. DOMINIC ROCHON: Oui, je pense que c'est exact.

M. ROB STEWART: La direction de la Sécurité nationale gardait quand même des traces de ce qui avait été placé dans les dossiers, mais on ne peut pas parler d'un système de retraçage. On déterminait ce qui était partagé, mais il n'y avait pas de suivi pour déterminer si moi, j'avais lu, par exemple, chacun des documents. Donc, il n'y aurait pas de mécanisme de cette nature.

Me LYNDA MORGAN: Et maintenant, on ne pourrait pas savoir si telle ou telle trousse avait été

fournie au sous-ministre à telle ou telle date.

M. DOMINIC ROCHON: C'est exact.

Me LYNDA MORGAN: Je vous pose la question à vous deux.

Vous avez fait allusion à des personnes au NSOD qui avaient accès au réseau très secret du gouvernement canadien. Est-ce que vous deux, vous aviez accès à ce réseau pendant que vous étiez à Sécurité publique?

M. ROB STEWART: Pas moi.

M. DOMINIC ROCHON: Mais moi, oui. J'avais un compte.

Me LYNDA MORGAN: Et le ministre de la Sécurité publique, lui, avait-il accès?

M. DOMINIC ROCHON: Non, il n'aurait pas eu accès à ce réseau très secret à ce réseau très secret.

Me LYNDA MORGAN: On parle de dissémination de l'information à Sécurité publique, mais pourriez-vous nous dire ou, plutôt, nous expliquer comment l'information et les renseignements faisaient l'objet d'un partage entre Sécurité publique et le bureau du ministre?

M. ROB STEWART: Oui. Alors, c'est un peu la même chose que ce que nous recevions. On préparait des trousses selon les mêmes échéanciers et c'était livré au bureau du ministre. Ces trousses d'information étaient livrées, donc, et c'était très près de mon propre bureau, le bureau du ministre, en l'occurrence. Et il restait au bureau du ministère de déterminer comment le ministère était mis au courant.

Maintenant, cela se faisait du bureau comme tel et à la période… pendant la période où j'étais au bureau, on parle aussi de la période de la COVID, alors souvent nous n'étions pas tous au bureau. Dominic et moi, oui, nous étions au bureau, mais d'autres n'y étaient pas par exemple, au bureau du ministre, et par conséquent, on avait des arrangements en vertu desquels les méthodes de livraison sécuritaires se faisaient à la résidence du ministre ou encore le ministre se rendait au bureau du SCRS à Toronto. Donc, il y avait deux ou trois méthodes pour informer le ministre de ces renseignements.

Me LYNDA MORGAN: Est-ce que des documents étaient préparés, donc, vous dites de la même façon que pour vous. En ce qui concerne le ministre, qui était responsable de la préparation? La même source de renseignements?

M. ROB STEWART: Oui, je dirais qu'il y avait un certain filtrage en raison du problème de volume seulement parce qu'on ne pouvait retransmettre au ministre tout ce qui nous parvenait. Ça aurait été tout simplement trop lourd et il y avait bien d'autres choses qui arrivaient sur le bureau du ministre et dont il devait s'occuper. Donc, on exerçait notre jugement à cet égard.

Mais quand je parle de filtrage, ben, ça veut dire qu'on laissait de côté des choses qui n'étaient pas pertinentes en matière de politiques ou de dossiers opérationnels, d'intérêts opérationnels.

Me LYNDA MORGAN: Et en ce qui concerne le rôle, encore une fois, qui était responsable du processus de

filtrage?

M. DOMINIC ROCHON: Encore une fois, c'était la Direction des sécurités d'opérations nationales. Et je pourrais dire… éclairer une petite chose, toutefois. Alors, comme je le disais précédemment, en ce qui concerne les trousses de renseignements qui étaient pertinentes et qui circulaient entre chez moi et chez le sous-ministre, ensuite il y aurait un sous-ensemble qui était communiqué au ministre. Et il y avait des cas où une agence opérationnelle nous faisait parvenir quelque chose à Sécurité publique directement pour que cela soit lu par le sous-ministre ou le ministre, et à ce moment-là, il n'y avait aucun filtrage. Alors, c'était fait au cas par cas, ou encore on envoyait la trousse immédiatement à son arrivée et ça partait vers le bureau du sous-ministre et du ministre.

Me LYNDA MORGAN: Prenons un exemple. Bien, je vais y revenir un peu plus tard.

De façon générale, pour ce qui est de la pratique et de la dissémination du renseignement, y avait-il quelqu'un au ministère qui devait signaler des renseignements particulièrement importants ou encore au ministre ou à son chef de cabinet?

M. ROB STEWART: Non. Le ministre avait un rapport indépendant et direct avec le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. Alors, ça, c'était respecté chez nous et le bureau du directeur était en contact direct avec le bureau du ministre. Donc, on s'en remettait au SCRS de la responsabilité… pour ce qui est de la

responsabilité de signaler au ministre des renseignements d'intérêts.

Me LYNDA MORGAN: Et je crois qu'il y avait un agent de liaison qui, d'une certaine façon, devait faciliter les communications entre Sécurité publique, d'une part, et le bureau du ministre. Alors, premièrement, est-ce exact comme affirmation, et deuxièmement, à qui faisait rapport cet agent de liaison? Et pourriez-vous nous dire en gros quels étaient leurs rôles?

M. ROB STEWART: Oui, il y avait un agent de liaison dont la tâche de façon générale était de s'assurer que le bureau du ministre était appuyé par notre ministère. Alors, quand il y avait des besoins en matière d'information, il s'assurait de pouvoir coordonner cela avec le reste du ministère. L'agent de liaison était en communication avec mon chef de cabinet et il était responsable de s'assurer que tout le monde au bureau du ministre était responsable des mesures à prendre et ensuite de l'exécution de ces mesures. Donc, ça, ça permettait de couvrir toutes les questions opérationnelles, et pas seulement les questions relatives au renseignement ou au mandat, par exemple.

Me LYNDA MORGAN: Vous avez dit quelques mots au sujet de la fourniture de la transmission de renseignements pendant la COVID et vous avez dit qu'il y avait un système sécuritaire. J'imagine que le chef de cabinet du ministre Blair va dire qu'après l'éclosion de la pandémie, le bureau du ministre n'était plus en mesure de recevoir des trousses et vous avez dit que ce n'était pas

possible de continuer à préparer ces trousses papier. Est-ce que c'est exact? Est-ce que cela est conforme à vos souvenirs pour ce qui est de la dissémination?

M. ROB STEWART: Non, ce n'est pas exactement cela dont je me souviens.

Me LYNDA MORGAN: Donc, vous, vous pensez que les trousses étaient toujours produites et présentées au ministre?

M. ROB STEWART: Oui.

M. DOMINIC ROCHON: Et je confirme.

Me LYNDA MORGAN: Encore une fois, en ce qui concerne le partage du renseignement, vous avez témoigné au sujet du rôle du NSOD pour ce qui est des renseignements à partager avec le ministre, et j'imagine que le ministre Blair va dire que, pendant la pandémie, il s'en remettait exclusivement aux breffages oraux des directeurs du SCRS et qu'il ne recevait pas des trousses hebdomadaires.

Est-ce que cela est conforme à ce que vous avez dit en ce qui concerne la circulation de l'information vers le bureau du ministre pendant la pandémie?

M. ROB STEWART: Difficile de répondre à cette question parce qu'il n'y a pas de trace pour ce qui est de la transmission de l'information vers le bureau du ministre à cette période. En d'autres termes, si vous voulez, nous n'étions pas au courant de la façon dont c'était livré, à part, par exemple, par la livraison d'une trousse par le biais d'un chauffeur.

Pour ce qui est du contenu des renseignements

et de la façon dont c'était porté à son attention, ça, ce n'est pas quelque chose dont nous étions informés.

Me LYNDA MORGAN: Il n'y avait pas de suivi direct comme sous-ministre pour savoir si le ministre avait lu tel ou tel renseignement ou alors pour lui demander « est-ce qu'on peut discuter de telle ou telle chose »?

M. ROB STEWART: Non. J'ai participé à la plupart des breffages par le directeur ou à la plupart, sinon à tous, quand des enjeux étaient débattus, mais j'étais là seulement à des fins d'information et d'appui.

M. DOMINIC ROCHON: Je vais apporter une petite précision. L'information continuait à circuler pendant la pandémie comme auparavant, mais on parle ici de copies papier. Alors, les trousses étaient envoyées au bureau du ministre, mais le ministre n'était pas à Ottawa, donc il ne pouvait pas lire l'information sur papier qui était transmise à son bureau. Mais il faudra que vous discutiez avec le chef de… la cheffe de cabinet pour ce qui est de ce dont elle se souvient. Pas d'autres dispositions prévoyaient l'envoi par le biais de l'électronique des documents confidentiels de renseignement.

COMMISSAIRE HOGUE: Et les copies papier n'étaient pas envoyées au bureau… au ministre lui-même?

M. DOMINIC ROCHON: Non c'était conservé dans des coffres-forts, alors c'était à Ottawa au bureau, que ce soit le ministre ou la cheffe de cabinet qui pouvaient consulter ces documents papier.

M. ROB STEWART: Il y avait une certaine

capacité au bureau du SCRS à Toronto pour imprimer ou réimprimer de l'information pour la livrer au bureau du ministre, et cela s'est produit à bien des reprises. Mais en plus des mandats qui étaient des points à transmettre au ministre, il y avait des renseignements.

Maintenant, comment est-ce que c'était préparé et comment ça se comparait aux trousses que nous avions préparées, là, je ne peux pas vous dire ce qu'il en est.

M. DOMINIC ROCHON: Encore une fois, il y a les renseignements de façon générale, c'est ce qu'on discute maintenant, mais il y avait aussi certains documents précis qui avaient été identifiés, et à ce moment-là le SCRS pouvait demander à un agent d'aller porter cela au ministre, c'était lu sur place, et rapporté au SCRS. Et comme monsieur Stewart l'a dit aussi, ça pouvait se faire aussi par l'entremise du bureau régional.

Me LYNDA MORGAN: Passons à l'un de ces documents, le IMU qui a été transmis, donc, un bref de gestion — vous savez ce que sont les IMU. Alors, le document 18796.

Pouvez-vous dérouler, s'il vous plaît? Et arrêtez-vous ici.

--- PIÈCE No. CAN018796:

Defensive briefings to two Members of Parliament regarding PRC foreign interference activity

Me LYNDA MORGAN: Alors, c'est daté du 31 mai

2021, ça provient du SCRS, et le sujet de cette note d'information, c'est une note concernant l'ingérence étrangère par la République populaire de Chine.

Et on peut remonter?

Donc, vous voyez ici, alors c'est envoyé… cette information dit, ça serait seulement chez vous et ensuite, le ministre de la Sécurité publique et sous-ministre, et ensuite le COS et le NSIA, donc le conseiller en matière de sécurité nationale.

Si on peut passer à la page 2.

Là, il y a du caviardage, mais on indique que :

> « Il y aura des séances d'information défensives aux députés Michael Chong, Kenny Chiu, pour sensibiliser les députés sur les menaces de la Chine. »

Et plus tard dans le doc… plus loin dans le document, là, vous avez :

> « L'intérêt de la RPC à Chong, y inclus les familles de Chong qui peuvent être en Chine. »

Alors, par rapport à ce document, vous ne vous rappelez pas d'avoir vu ce document au mois de mai 2021?

M. ROB STEWART: Non, je ne me rappelle pas de l'avoir lu. Je pense que c'était tout de même dans les classeurs et j'ai témoigné comme quoi.

Me LYNDA MORGAN: Mais vous ne vous rappelez

pas d'avoir vu ce document?

M. ROB STEWART: Non. Non, à part que, oui, là, je l'ai vu bien des fois. Donc, oui, ça me dit quelque chose.

Me LYNDA MORGAN: Monsieur Vigneault, dans son témoignage, il a indiqué que cette note avait été circulée pour que le personnel et les fonctionnaires pouvaient être au courant et que ça allait être divulgué au public plus tard. Est-ce que c'est la raison d'être de ce genre de message?

M. ROB STEWART: Oui. Comme le titre, oui, c'est pour informer le ministre et d'autres par rapport à quelque chose qui est préoccupant pour le SCRS.

Me LYNDA MORGAN: Non seulement on vous fait référence dans la liste de distribution, il y a le ministre, il y a aussi le chef de personnel du ministre. Vous avez peut-être déjà répondu avant, mais d'après vous, qui était responsable pour que ce document soit partagé avec le ministre et le chef du personnel?

M. DOMINIC ROCHON: Ce genre d'exemples, ce serait dans le classeur qui serait donné au bureau du ministre. Donc, on l'aurait imprimé et on l'aurait mis avec toute une série de choses. Ça n'aurait pas été tout seul, il y aurait d'autres documents, toute une série aussi au niveau du renseignement. Donc, tout ça serait passé.

Et quand le SCRS avait vraiment une urgence et qu'ils pouvaient le faire livrer, étant donné la pandémie ou l'absence… étant donné l'absence du ministre de son bureau à Ottawa, donc ils allaient le livrer main à main. Et donc,

ça serait rajouté à une série de choses qui auraient été envoyées au bureau du ministre.

Me LYNDA MORGAN: Quand vous dites que…

M. DOMINIC ROCHON: Oui, c'est le NSOD.

Me LYNDA MORGAN: Et est-ce que vous étiez au courant que ni le ministre ni son chef de personnel ont reçu ce document?

M. DOMINIC ROCHON: Moi, je pense que ça aurait été acheminé au bureau et que le chef du personnel, quand elle était au bureau, elle aurait pu le récupérer et le passer au ministre.

Me LYNDA MORGAN: C'était votre attente, mais vous n'êtes pas au courant.

M. DOMINIC ROCHON: Non, je ne faisais pas le suivi pour tout renseignement s'il l'avait lu.

Me LYNDA MORGAN: Non seulement il y avait ce document, il y avait aussi des produits de renseignement par rapport à Michael Chong du SCRS qui étaient acheminés avant le IMU, et la liste de distribution pour ces produits inclut PS Intel, et ça, vous en avez parlé, Monsieur Rochon, ça veut dire que le document se passerait par le NSOD.

M. DOMINIC ROCHON: C'est juste.

Me LYNDA MORGAN: Monsieur Stewart, si j'ai bien compris, vous ne vous rappelez pas si vous avez reçu ces produits.

M. ROB STEWART: Non, je ne m'en rappelle pas, mais je suis à l'aise pour dire que ça aurait été dans des trousses que j'aurais vues.

Me LYNDA MORGAN: Mais il n'y a pas de… vous n'avez pas un souvenir précis.

M. ROB STEWART: Non.

Me LYNDA MORGAN: Et si j'ai bien compris, à l'époque, vous n'étiez pas au courant de menaces vis-à-vis du député Chong. Est-ce que c'est bien ça?

M. ROB STEWART: Non. Je dirais que, de façon générale, j'étais au courant du fait des discussions avec CSIS et on a eu beaucoup de ces discussions, qu'il y avait des menaces, qu'ils étaient… ils étaient préoccupés par rapport aux parlementaires. Donc, on pourrait dire que je ne faisais pas un suivi vis-à-vis de monsieur Chong personnellement, mais j'étais au courant que le SCRS était préoccupé par rapport à ce qui se passait de façon générale.

Me LYNDA MORGAN: D'accord, mais vous n'êtes pas au courant de menaces précises pour le député Chong.

M. ROB STEWART: Non.

Me LYNDA MORGAN: J'aimerais passer maintenant… je voudrais vous demander pour les mandats.

Alors, si vous pouvez nous donner CAN.SUM29?

--- PIÈCE No. CAN.SUM.000029:

CSIS Warrant Application Process

Me LYNDA MORGAN: Dans ce document, vous avez un résumé du processus pour une demande de mandat.

Est-ce qu'on peut passer à la page 3, s'il vous plaît? Avant… derrière. Donc, paragraphe… là, ça commence avec « La *Loi sur le SCRS*… ».

Ça dit que :

« Une demande de mandat doit être approuvée par le ministre de la Sécurité publique, car les fonctionnaires de Sécurité publique Canada vont faire une révision de la demande pour rédiger un résumé de concert au ministre, à savoir si ça devrait être approuvé. Toute information du SCRS pour le ministre doit être là pour leur considération. Le bureau du ministre peut poser des questions ou demander davantage d'informations du SCRS ou des fonctionnaires de la Sécurité publique. »

Alors, tout d'abord, est-ce que vous êtes d'accord avec ce résumé?

M. ROB STEWART: Oui.

M. DOMINIC ROCHON: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Dans ce résumé, on parle de fonctionnaires de Sécurité publique qui vont faire un examen du mandat et offrir des conseils. Est-ce que vous pouvez donner des détails de qui ça pourrait être? Je ne demande pas forcément des noms, mais c'est plutôt leur rôle.

M. DOMINIC ROCHON: Eh bien, il y a la Direction des politiques, ça, c'est un autre service. Il y aurait un directeur général qui aurait été sur le comité d'acquisition — vous voyez la référence plus haut dans le

document. Et il y aurait un analyste qui relèverait d'elle qui serait responsable pour faire le suivi pour rassembler des trousses par rapport à des mandats ou des demandes de mandat.

Me LYNDA MORGAN: Et la *Loi sur le SCRS* oblige la consultation avec le sous-ministre avant de faire la demande pour un mandat ou pour un renouvellement.

Donc, il y a deux exigences en matière de la Loi. Il y a d'abord la consultation avec le sous-ministre, et la deuxième partie, c'est l'approbation par le ministre. Est-ce que c'est juste?

M. DOMINIC ROCHON: Oui.

Me LYNDA MORGAN: J'aimerais commencer, pour comprendre le flux de travail par rapport aux demandes de mandat avec Sécurité publique, j'aimerais comprendre de façon générale comment le processus de demande se fait et j'aimerais comprendre comment cette demande passe à travers le bureau pour arriver chez le ministre pour approbation.

M. DOMINIC ROCHON: Eh bien, la Direction des politiques de la Sécurité nationale serait au courant d'une demande en vertu de l'article 12 ou de l'article 16 et ils vont s'impliquer très tôt, car ils seraient au courant, donc ils commenceraient l'interaction avec les fonctionnaires du SCRS, comme c'est noté dans ce document un petit peu plus tard. C'est noté que les fonctionnaires du SCRS s'impliquent, il y a beaucoup d'interactions à l'interne au SCRS, et ensuite il y a les avocats du ministère de la Justice qui vont s'impliquer. Ça peut prendre quelques mois, franchement,

et les analystes de la Direction des politiques de la Sécurité nationale vont être au courant, ils vont faire le suivi.

Dans ce cas-ci, c'était un homme, donc pour ce… il prépare, donc, une trousse pour moi-même, le sous-ministre et aussi pour le ministre pour signature.

Comme vous le voyez ici dans le document, tout ce travail à l'interne au SCRS, ça fait en sorte qu'il y a un comité d'acquisition, et le directeur général de la Direction des politiques de la Sécurité nationale siège sur ce comité avec d'autres ministères et d'autres agences. Et une fois que ça passe cet obstacle, ça arrive à la Sécurité publique, et donc, la demande arrive, donc, à la Sécurité publique et c'est une… en forme de lettre du directeur du SCRS, et là-dessus est déclenché le processus formel pour préparer un classeur avec l'affidavit et toute une série de documents, y inclus une page où nous produisons… que nous produisons et que moi je signe et on le donne au sous-ministre.

Si vous demandez par rapport au flux de travail au calendrier, une fois qu'on a cette trousse et que c'est préparé, ce serait sur mon bureau. En général, ça me prendrait 24 heures pour l'examiner, pour signer, et ensuite c'est passé au sous-ministre et Rob prendrait 24-48 heures pour signer, et ensuite c'est acheminé au ministre. Et de façon normale, on donnerait au ministre à peu près… on s'attendrait que ce soit signé dans les deux semaines.

Pour chaque mandat, c'est différent, et donc,

parfois il peut y avoir différents types d'urgence, ça dépend des dates qui ont été établies par la Cour pour le mandat. Donc, c'est très flexible et fluide par la suite.

Me LYNDA MORGAN: Vous voulez rajouter quelque chose?

M. ROB STEWART: Oui, je voudrais rajouter quelques points. Tout d'abord, que la Direction des politiques de la Sécurité nationale vont rajouter une note qui est mentionnée ici, et ça me donne l'occasion à moi pour signer, pour donner mon conseil au ministre. Et cette note, en général, note ce dont le ministre devrait être au courant par rapport à ce mandat. Donc, nous allons rajouter notre conseil sur cette trousse pour le mandat, et ça, en général, c'est quelque chose d'important, car le Service des règlements et la Cour fédérale ont une relation très sensible.

Et ce que je dirais aussi, une fois que ça quitte mon bureau physiquement, ça va par l'agent de liaison au bureau du ministre, et à ce moment-là, nous faisons le suivi comme étant en suspens. Nous ne suivons pas tous les processus qui doivent être en place pour que le ministre fasse l'examen et qu'il signe, donc le document que vous voyez que c'est indiqué que c'est à la discrétion du chef du personnel d'avoir… pour avoir des réunions et poser des questions, et si c'est parmi les fonctionnaires, ça va… il y aura le suivi par l'agent, mais ça ne serait pas géré par la Sécurité publique. Nous serions des observateurs et nous le laisserions au bureau du ministre et au SCRS pour qu'ils

fassent la coordination pour que ça soit présenté au ministre.

Me LYNDA MORGAN: Et par rapport au bureau, la personne que vous avez identifiée et qui est responsable pour faire le suivi, c'est l'agent de liaison?

M. ROB STEWART: Oui, c'est juste. Et il y a toute une liste par rapport à tout ce qui reste en suspens pour signature ou pour discussion.

Me LYNDA MORGAN: Et si j'ai bien compris, tout ça, ça se fait avec des documents papier, des classeurs avec des informations qui sont passées au sous-ministre, ensuite il y a un document papier qui passe par l'agent de liaison au bureau du ministre.

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Et est-ce que… qui serait… à qui est-ce que le… qui donnerait le classeur à cet agent de liaison?

M. ROB STEWART: Mon chef de personnel. Et par rapport à la période COVID, quand le ministre… quand c'était le moment pour que le ministre fasse son examen, s'il était à Toronto, il irait au bureau du SCRS et le matériel serait réimprimé. Donc, ça ne serait pas pris de chez nous à Sécurité publique, et donc, ce serait au SCRS, ce serait sur le bureau, et s'il l'approuvait, il le signait — et c'est ce qu'il faisait toujours —, et ensuite on gère le processus à Ottawa.

Me LYNDA MORGAN: Est-ce que vous savez qui était responsable pour la préparation de la deuxième copie

papier?

M. ROB STEWART: Le bureau du SCRS.

Me LYNDA MORGAN: Et à la demande de qui?

M. ROB STEWART: Ça dépend. C'est le bureau du ministre et le SCRS.

Me LYNDA MORGAN: Donc, c'est pas quelque chose qui impliquait la Sécurité publique.

M. ROB STEWART: Non. Une fois qu'on a envoyé la première trousse, c'était fini.

Me LYNDA MORGAN: Vous avez dit que la liaison de… faisait le suivi des documents. Est-ce que vous aviez une connaissance de ce système de suivi, de traçage?

M. ROB STEWART: Eh bien, j'étais au courant de la liste, et la liste, c'était… j'utilisais pour faciliter les discussions que j'avais régulièrement avec le chef du personnel, et je mentionnais ce qui était d'importance sur cette liste. Et un mandat, ce serait dans cette catégorie.

Me LYNDA MORGAN: Est-ce qu'il y avait un système de rappel par rapport au mandat si vous étiez… si une certaine période était passée?

M. ROB STEWART: Pas à partir de chez nous.

M. DOMINIC ROCHON: Eh bien, je dirais qu'au niveau des fonctionnaires, le SCRS ferait une demande à l'analyste principal pour demander « est-ce que vous avez entendu quelque chose, est-ce qu'il y a quelque chose qui a été mis au calendrier? » Donc, on peut faire le… on peut vérifier avec l'agent de liaison entourant tout ce qui doit être signé, « est-ce que vous avez une idée de quand ça peut

se faire? », mais c'est à peu près tout pour ce qui est de la capacité pour le SCRS de faire… de demander.

Me LYNDA MORGAN: Et donc, cette information va percoler vers le haut plutôt que d'avoir des rappels de Sécurité publique.

M. DOMINIC ROCHON: C'est ça.

Me LYNDA MORGAN: Je voudrais demander, il y a un mandat que vous avez dans votre résumé d'examen.

Si on peut l'afficher, c'est WIT153. Si vous pouvez descendre au paragraphe 13, et là, c'est sous l'en-tête « Mandat ».

Si nous regardons le paragraphe 14, là, on fait référence à un calendrier.

Monsieur Stewart, vous…

Est-ce qu'on peut descendre un peu plus pour qu'on puisse voir tout le paragraphe 14?

Donc là, il y a une lettre qui vous est envoyée du directeur du SCRS, et dans cette lettre, on note que le dossier du mandat était inclus et qu'on demande à ce qu'il puisse… que ça puisse se faire en six jours. Est-ce que vous vous rappelez de cette lettre?

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Si j'ai bien compris, vous avez signé sur la lettre de consultation pour confirmer que vous avez consulté quatre jours suite à l'écriture de la lettre du directeur de CSIS?

M. ROB STEWART: Je pense que c'est juste et je pense que c'était pendant la période que c'était le

directeur des politiques de la Sécurité nationale qui était en train de préparer sa trousse.

Me LYNDA MORGAN: Quelle est l'importance de votre signature? Une fois que vous avez signé, ça veut dire quoi exactement?

M. ROB STEWART: Pour l'attestation que j'ai examiné le mandat? Une fois que j'ai signé, eh bien, ça passe au ministre, au bureau du ministre pour être précis. Mais ça, c'est une obligation légale. Ce n'est pas un choix. Je n'ai pas la… c'est pas une…

Me LYNDA MORGAN: Dans votre lettre au ministre Blair, vous avez indiqué que le SCRS voulait sa signature le jour même, et nous avons entendu du directeur Vigneault qu'il n'était pas au courant que vous avez demandé une signature le jour même pour être… vous pouvez expliquer pourquoi vous avez fait cette demande?

M. ROB STEWART: Oui. Je vais essayer d'expliquer. Et tout d'abord, je dirais que c'était la période de la pandémie COVID, donc il y avait très peu de personnes au bureau et si on demandait des révisions ou quoi que ce soit, c'était vraiment un fardeau et ça prenait beaucoup de temps. Alors, j'ai été très souple de façon générale par rapport aux dates sur quoi que ce soit.

Et là, je dis que j'étais une inspiration dans mon résumé. Je disais que c'était vraiment à la discrétion du bureau du ministre. Et ce que j'ai vu comme expérience avec le bureau du ministre, c'est que souvent, il y avait beaucoup de discrétion par rapport à quand le

ministre pouvait accéder aux choses, car il était non seulement pas dans le bureau, mais il était très occupé également.

Alors, je n'ai pas essayé de réviser les dates par rapport à ce qu'attendait le SCRS, c'était la note qui reflète ce qui a été dit par le directeur, ou bien la date que j'ai envoyé la note et la date qui était demandée pour la signature du ministre. Ce n'était pas essentiel que ça soit précis.

Me LYNDA MORGAN: En termes de demander la signature le même jour, je ne suis pas sûr de comprendre quel était l'objet particulier de demander le transfert la même journée.

M. ROB STEWART: Je le voyais comme un reflet dans la note de ce que le directeur du SCRS avait demandé. Il avait envoyé une lettre disant « faites ceci d'ici telle date », donc on ne pouvait pas changer cette date.

Me LYNDA MORGAN: Et donc, vous avez indiqué que vous avez approuvé la lettre, vous avez décrit précédemment le processus général au sein de Sécurité publique par rapport à comment les demandes de mandat passent de Sécurité publique au bureau du ministre. Est-ce qu'un processus similaire fut suivi ici?

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Et donc, un exemplaire papier, un classeur fut présent au bureau du ministre?

M. ROB STEWART: En effet.

Me LYNDA MORGAN: Est-ce que c'était au

travers de l'agent de liaison?

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Et je comprends qu'au travers de ce processus, vous n'avez pas contacté le ministre directement pour lui dire qu'il y avait une demande en chemin vers lui pour examen.

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Pouvez-vous expliquer pourquoi vous ne l'avez pas contacté?

M. ROB STEWART: Comme je le voyais, ce n'était pas ma responsabilité de le faire. Nous travaillions avec le directeur de cabinet comme principal contact pour donner des documents au ministre. Lorsque le ministre et moi, on se parlait, on parlait de questions de substance.

Me LYNDA MORGAN: Si on descend au paragraphe 20 du résumé de témoins, j'aimerais vous demander ce qu'il en est concernant la déclaration à peu près au milieu du paragraphe :

> « Le document fut donné au directeur de cabinet, donc on présumait que le directeur du cabinet indiquerait au ministre qu'il y avait quelque chose qu'il devait signer. »

Et vous déclarez également que :

> « L'agent de liaison se serait occupé du suivi quotidien et aurait rappelé le bureau du ministre qu'il avait besoin de signatures. »

Avez-vous des compréhensions directes ou savez-vous si l'agent de liaison a fait un suivi avec le bureau du ministre concernant ce processus d'approbation?

M. ROB STEWART: De ce que j'en comprends, l'agent de liaison à tout moment maintenait une liste des choses qui avaient besoin d'être faites, qui avaient besoin d'action, et rencontrait fréquemment le directeur du personnel du ministre et son personnel pour leur rappeler et chercher à avoir une mise à jour pour agir sur ces points, obtenir signature. Mais ça ferait juste partie d'une liste et je ne me souviens pas ou je ne sais particulièrement s'il soulevait ce mandat en particulier spécifiquement ou s'il est revenu à mon bureau avec de l'information reliée au processus de sa signature.

Me LYNDA MORGAN: Est-ce que dans vos discussions habituelles avec le directeur de cabinet, est-ce que vous avez soulevé cela comme étant une priorité?

M. ROB STEWART: Alors, pour moi, ça aurait été en haut de la liste des points qu'on cherchait à obtenir du ministre. Et tous les mandats de l'article 12 et 16 étaient importants, donc on voulait que ça bouge.

Me LYNDA MORGAN: Est-ce que vous vous souvenez de ces discussions spécifiquement ou est-ce que…

M. ROB STEWART: J'aurais simplement indiqué que c'était important pour tous les mandats.

Me LYNDA MORGAN: La Commission a entendu des preuves indiquant que le temps habituel pour l'approbation par le ministre des mandats, bon, il y a des chiffres qui

diffèrent, mais entre 4 à 10 jours. Est-ce que ça correspond avec votre souvenir… correspond à votre souvenir?

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Nous savons qu'ici, l'approbation n'a pas été signée avant 54 jours plus tard, donc une échéance plus longue, n'est-ce pas?

M. ROB STEWART: En effet.

Me LYNDA MORGAN: On s'attend à ce que le ministre Blair témoigne à dire qu'il a eu différents échanges avec vous, le sous-ministre Stewart, durant ces 54 jours et que vous n'avez pas soulevé la question de la demande du mandat à un moment donné. Est-ce que ça correspond à votre souvenir?

M. ROB STEWART: En effet, oui, parce qu'en partie, on se parlait par téléphone et ça n'aurait pas été sécurisé.

Me LYNDA MORGAN: Donc, toutes vos discussions avec le ministre durant cette période ont eu lieu sur des lignes téléphoniques non sécurisées?

M. ROB STEWART: Oui. Je dirais la majorité.

Me LYNDA MORGAN: Mais certaines permettaient peut-être des discussions classifiées?

M. ROB STEWART: Il y a eu à l'occasion des appels sur des réseaux sécurisés. À nouveau, ça ne traitait pas de points nécessitant action, mais plus d'autres sujets, et il y a eu des moments où il était dans le bâtiment sécurisé du SCRS où on aurait eu l'occasion de couvrir d'autres points, autres que les signatures sur les mandats.

Me LYNDA MORGAN: Donc, pas de discussions à ce sujet-là.

M. ROB STEWART: Non.

Me LYNDA MORGAN: Et la Commission a entendu des preuves pour dire qu'une séance d'information donnée par le SCRS au personnel ministériel en lien avec un mandat 13 jours après la demande d'autorisation de mandat après qu'elle ait été reçue par la Sécurité publique, et vous n'avez pas été informé de cette séance d'information.

M. ROB STEWART: En effet.

Me LYNDA MORGAN: Pensez-vous que le directeur de cabinet vous informerait de cette séance d'information?

M. ROB STEWART: Non.

Me LYNDA MORGAN: Je comprends que vous avez participé à un briefing sept semaines à peu près après avoir signé la lettre de consultation. Et à ce moment-là, le ministre y participait également?

M. ROB STEWART: Un briefing autre que celui où il a signé?

Me LYNDA MORGAN: Non, celui où il a signé.

M. ROB STEWART: Oui, c'est ça.

Me LYNDA MORGAN: Et a-t-on parlé du délai de 54 jours durant cette séance d'information?

M. ROB STEWART: Pas que je me souvienne.

Me LYNDA MORGAN: On s'attend à ce que la preuve du ministre Blair indique que le premier jour où il était au courant de cette demande est le jour où il l'a signée. Étiez-vous au courant de ça?

M. ROB STEWART: Non.

Me LYNDA MORGAN: Et lorsque l'on regarde les 54 jours par rapport à la moyenne de 4 à 10 jours, avez-vous reçu des explications quant à ce délai à ce moment-là?

M. ROB STEWART: Non. Je crois que j'ai témoigné précédemment à dire que, tout d'abord, nous avons laissé la gestion de ce processus au bureau du ministre et au SCRS qui était le lien direct entre le SCRS et le ministre. Donc, institutionnellement, nous n'avons pas pris la responsabilité de gérer ces procédures auprès du ministre. Mais je dirais aussi que c'était toujours le cas que les choses prenaient du temps, et surtout en période COVID, le temps pour faire les choses variait. Et j'avais et j'ai aujourd'hui le point de vue qu'il n'y avait… que ce n'était pas particulièrement exceptionnel qu'il y ait ce délai, et sur le moment, je n'aurais pas forcément pensé que c'était quelque chose d'inhabituel; je me serais dit que, dans l'ensemble, c'était lié aux circonstances difficiles.

Me LYNDA MORGAN: Mais vous avez reconnu que la moyenne, c'était en quatre et dix jours habituellement?

M. ROB STEWART: Oui, en effet.

Me LYNDA MORGAN: Et même durant la COVID?

M. ROB STEWART: Oui, mais en reconnaissant que, bon, c'est un peu flou, mes souvenirs, les souvenirs de la COVID, mais la réalité là, c'est qu'on était hors du bureau en mars 2020 jusqu'à à un moment donné en 2021, et puis on est revenus, et le Parlement et le Conseil des ministres est revenu. Mais caractériser toute cette période

comme étant, bon, le ministre n'est pas en ville, c'est pas tout à fait vrai. Il y a une grande partie où il était sur place.

Me LYNDA MORGAN: Mais pour revenir à ce délai, c'était pas mal plus longtemps que la moyenne, même durant la COVID.

M. ROB STEWART: J'accepte ces déclarations.

Me LYNDA MORGAN: Et reconnaissez-vous qu'il caractériserait ce délai comme étant inhabituel?

M. ROB STEWART: Je l'ai appris, je ne le savais pas à ce moment-là.

Me LYNDA MORGAN: Alors, tel que je le comprends, le système de surveillance se reposait principalement sur l'agent de liaison et le directeur de cabinet, n'est-ce pas?

M. ROB STEWART: Oui.

M. DOMINIC ROCHON: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Et avez-vous des préoccupations par rapport à un système qui repose sur quelqu'un qui n'a pas d'obligation statutaire en lien avec les mandats de surveiller le processus et ses échéances?

M. ROB STEWART: Mon obligation statutaire est de revoir le mandat et donner des conseils au ministre qui sont justifiés, d'après moi. Ce n'est pas l'obligation statutaire du ministère de la Sécurité publique de s'assurer que le ministre est informé du contenu du mandat ou informé tel que nécessaire, et c'est une relation directe entre le chef de cabinet et le ministre de s'occuper d'une partie de

ce processus.

Me LYNDA MORGAN: Donc, pas de préoccupations? Pas de problèmes pour vous?

M. ROB STEWART: En rétrospective, je pense que le suivi de façon générale est quelque chose qui aurait pu être meilleur et a été amélioré, mais je m'en tiens à ce que j'ai dit.

Me LYNDA MORGAN: Merci.

On peut retirer la déclaration de témoins.

Et pour les dix minutes qu'il me reste, je vais passer à parler à la stratégie, et il y a un mémorandum, un protocole d'entente au cabinet, il y a une note qui a été produite à cet effet, et comme point de départ, je vous demanderais à vous deux, ça représente plus que de l'ingérence étrangère, cette note?

M. DOMINIC ROCHON: Oui.

M. ROB STEWART: Oui.

Me LYNDA MORGAN: Comment décririez-vous ce que ça représente en plus de l'ingérence étrangère?

M. DOMINIC ROCHON: Toutes les menaces venant d'États étrangers qui incluent pas juste l'ingérence étrangère, mais des menaces aux citoyens au travers du cyber, le vol de propriété intellectuelle, la cybersécurité, toutes les menaces.

Me LYNDA MORGAN: Est-ce qu'on peut afficher le prochain document, s'il vous plaît?

--- PIÈCE No. CAN011948 0001:

HASA File Timeline

Me LYNDA MORGAN: C'est un document qui s'appelle « Échéance HASA » qui date d'avant vos mandats à la Sécurité publique — « HASA » voulant dire des activités hostiles par des acteurs étrangers.

Alors, nous pouvons voir simplement en examinant ce document que le développement d'une stratégie HASA était déjà en cours au moment où vous avez tous les deux rejoint la Sécurité publique. N'est-ce pas? C'est cela?

M. DOMINIC ROCHON: <Non interprété>

Me LYNDA MORGAN: Et au paragraphe 32 de votre résumé d'examen, Sous-ministre Stewart, je peux l'afficher s'il y a un besoin, mais je vous lis simplement. Vous avez dit que :

> « Il y a eu beaucoup de confusion par rapport à ce qu'ils veulent dire par « stratégie… », que « …la stratégie était toujours à l'état dynamique, toujours en train d'être retravaillé. »

Qu'est-ce que vous voulez dire par cette déclaration?

M. ROB STEWART: Je vais m'y essayer sans afficher le résumé.

La stratégie a plusieurs sens ici, et je vais peut-être utiliser cette idée d'une stratégie minuscule et Stratégie avec un « S » majuscule. Ce qui a commencé avant qu'on arrive et qui a continué avec nous et qui allait jusqu'à une note au cabinet, c'est le développement d'une

Stratégie « S » majuscule qui était à plusieurs aspects, y compris des changements à la loi et les responsabilités, la coordination, le flux d'information, et cetera.

Et durant ce processus, nous travaillions avec une petite stratégie et c'est devenu une convention de l'appeler « stratégie », mais en fait il fallait encore arriver à une version finale.

Me LYNDA MORGAN: D'accord. Et si on regarde ces deux stratégies — avec « S » minuscule et majuscule —, comment est-ce distinct? Est-ce que vous pouvez expliquer la distinction entre celles-là et le MC HASA?

M. ROB STEWART: Le HASA MC c'était la façon d'arriver à cette Stratégie « S » majuscule. Comme je l'ai dit, il y avait différentes facettes ou éléments qui étaient mis en œuvre pour discussion et approbation pour continuer et raffiner. Donc, ce n'était pas une version finale d'une stratégie telle quelle.

Me LYNDA MORGAN: Et si on peut afficher le prochain document, CAN3249.

--- PIÈCE No. CAN003249:

Canada's Strategy for Countering Hostile Activities by State Actors

Me LYNDA MORGAN: C'est une ébauche de document qui est décrite comme « La stratégie du Canada pour contrer les activités hostiles par le secteur étranger ». Si on descend en bas de la page, c'est daté du 2 septembre 2020 et décrit comme étant la version 9.

Est-ce que vous étiez impliqué dans la

préparation de ce document, tous les deux?

M. DOMINIC ROCHON: Je dirais oui. Ça aurait été mon bureau. Je devrais peut-être dire que la Direction des opérations nationales de sécurité s'occupait avec des questions d'ingérence étrangère, des activités hostiles par les États étrangers. La Direction de politiques nationales s'occupait de mettre sur pied des stratégies.

Et lorsqu'on est arrivés tous les deux, comme vous l'avez indiqué plus tôt dans vos… dans le calendrier, il y avait déjà une année de travail qui avait été faite par la Direction des opérations. Pourquoi? Parce qu'on voyait différentes menaces qui se manifestaient, et dans la communauté, comme ce document l'indique, il y a au moins 15 ministères et agences qui sont impliqués au niveau des réponses potentielles aux activités hostiles d'acteurs étrangers. Affaires mondiales peut expulser un diplomate, le SCRS peut mettre en place des mesures de réduction des menaces, le CST peut lutter contre la cybermenace, la GRC peut arrêter quelqu'un, et la liste se poursuit.

Pour ce qui est de la boite à outils des réactions, donc dans la Direction opérationnelle de sécurité nationale et au travers des comités où on parle des opérations pour lesquelles Sécurité publique avait une fonction de coordination, nous étions témoins de ces différentes activités et de ces boites à outils, mais il n'y avait pas de fil commun au niveau de traiter où on en est et quel levier on actionne pour identifier les impacts.

À peu près à ce moment-là, et je dirais que

la version précédente aurait été menée par la Direction des opérations de sécurité nationale puis donnée à la section des politiques, et durant ma période là, nous avons commencé à aller vers ce rassemblement d'options de politiques. Donc, c'est pas suffisant qu'on ait cette boite à outils, mais peut-être qu'il y avait le besoin d'introduire des changements législatifs — par exemple, à la *Loi sur le SCRS* ou les autorités de la GRC —, peut-être qu'il y avait besoin de mettre sur pied un registre d'entités étrangères. Donc, nous avons commencé, avant cette note au cabinet, nous avons rassemblé les morceaux de politiques qui manquaient et qui pouvaient être ajoutés à cette trousse à outils.

Donc, pour revenir à ce document en particulier, on commençait à décrire l'écosystème, les acteurs et certaines des questions qu'il fallait gérer et caractériser comment on voulait traiter de cette question en particulier étant donné la complexité et le fait que ça couvrait tant de ministères et agences.

Me LYNDA MORGAN: Alors, comme nous l'avons dit, nous sommes en septembre 2020, j'aimerais vous demander ce qu'il en est d'un courriel de mars 2022 qui est dans WIT153, paragraphe 38.

Alors, les citations ici font partie de ce courriel et ça a ajouté une page sur le HASA indiquant la gouvernance, et vous avez dit :

> « On parle de la gouvernance de HASA depuis trois ans maintenant, on n'est pas plus proche de résoudre le

problème pour ce qui est d'arriver à un consensus. Certains ont exprimé le souhait qu'un coordinateur se trouve au BCP. »

Au niveau de ce courriel, est-ce que vous exprimez une frustration quant à la vitesse à laquelle la stratégie se développe?

M. DOMINIC ROCHON: Je ne caractériserais pas cela comme étant la vitesse de la stratégie, mais plutôt au niveau d'un élément en particulier de cette stratégie. On penchait vers la création d'un coordinateur, quelqu'un de spécifique qui suivrait toutes les pièces en mouvement, comme je les ai décrites plus tôt.

Et comme vous pouvez le comprendre, dans la communauté, essayer de rassembler tous les ministères et agences ensemble pour décider ultimement qui aurait cette reddition de comptes. Il y avait des différences d'opinions quant à savoir si ce coordinateur doit être au niveau du BCP ou de la Sécurité publique ou autre part.

Il fallait aussi faire intervenir le ministère de la Justice pour des questions d'imputabilité et finalement, on a eu beaucoup, beaucoup de conversations, et l'idée de ce coordonnateur a vu le jour, ma foi, assez tôt dans le processus, je dirais. Bon, trois ans plus tard, je ne comprenais pas pourquoi on ne pouvait à en arriver à un consensus qui était essentiel pour l'ensemble de la stratégie et pour l'avenir dans ce dossier.

Et je pense que dans ce courriel finalement,

je faisais appel à mes collègues pour dire : « Écoutez, il faut vraiment cibler notre recommandation, arriver à une conclusion. »

Me LYNDA MORGAN: Et en ce qui concerne la stratégie HASA, elle a été finalisée pendant votre séjour à la Sécurité publique?

M. DOMINIC ROCHON: Oui (sic).

Me LYNDA MORGAN: Maintenant, un autre aspect concernant toujours HASA.

Un autre document, c'est le résumé du mémo HASA au Cabinet, donc au Conseil des ministres.

Le 004.EN, page 2, s'il vous plaît? Deuxième… bien, le paragraphe qui porte le numéro 2.

--- PIÈCE No. COM.SUM0000004.EN:

Summary of a Memorandum to Cabinet – Modernizing Canada's Approach to Addressing Threats from Hostile Activities by State Actors

--- PIÈCE No. COM.SUM0000004.FR:

Résumé d'un mémoire au Cabinet – Moderniser l'approche du Canada adoptée par le Canada pour faire face aux menaces posées par les activités hostiles parrainées par des états

Me LYNDA MORGAN: On fait allusion… pardon, c'est une proposition pour mettre en œuvre divers éléments, y compris, au numéro 2, on dit :

« Le ministère de Sécurité publique

va mettre en œuvre une stratégie de communication globale pour le gouvernement qui comprenait un engagement auprès des partenaires intérieurs, y compris les membres de la communauté de la diaspora qui pourraient être vulnérables aux impacts du HASA. »

Avez-vous participé à l'élaboration d'un plan de communication en rapport avec la stratégie HASA pendant que vous étiez à Sécurité publique?

M. ROB STEWART: On y travaillait vers la fin de mon séjour. En fait, nous attendions l'approbation finale, le feu vert pour aborder les communautés. Et quand je dis « nous », je parle de l'ensemble du gouvernement et des collègues du CST et du SCRS pour justement prendre contact.

Au moment où j'ai quitté le ministère, cela ne s'était pas concrétisé, mais les documents étaient prêts, les trousses étaient prêtes, et nous avions un plan déjà en place.

Me LYNDA MORGAN: Merci.

M. DOMINIC ROCHON: Une petite précision. Il y a toujours eu des conversations en matière de transparence et j'ai co-présidé le Groupe consultatif sur la transparence justement. Il y avait des universitaires et des représentants de la communauté… des communautés de la diaspora, et à cette tribune, on a parlé de la nécessité d'avoir plus de transparence et de maintenir le dialogue, mais comme Rob l'a

dit, le produit n'était pas encore finalisé. On envisageait comment on pouvait améliorer les communications et avoir plus de transparence dans le domaine de la sécurité.

Me LYNDA MORGAN: Merci. Ce sont toutes mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Donc, nous faisons une pause de 20 minutes et nous reprendrons à 10 h 55.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Commission is now in recess until 10:55 a.m. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 10 h 55.

--- L'audience est suspendue à 10 h 33

--- L'audience est reprise à 10 h 58

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en session.

The time is 10:58 a.m. Il est 10 h 58.

COMMISSAIRE HOGUE: Donc, l'avocat représentant monsieur Michael Chong, vous êtes le premier à prendre la parole.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:

Me GIB van ERT: Il faut commencer par ces cahiers d'information. Alors, si j'ai bien compris votre

témoignage, les trousses d'information, les trousses papier, contenant des renseignements très secrets destinés au bureau du ministre ont continué à être imprimées pendant la pandémie. Est-ce exact?

M. DOMINIC ROCHON: Oui.

Me GIB van ERT: Et vous avez entendu Me Morgan dire que madame Travis nous a dit en témoignage, et j'imagine qu'elle va le confirmer, ça contredit ce que vous nous avez dit. Elle disait que vous lui aviez dit, Monsieur le Premier ministre (sic), qu'il n'était plus possible de continuer à produire les trousses d'information en question et j'imagine que vous êtes en désaccord avec cette affirmation.

M. ROB STEWART: Oui, c'est exact.

Me GIB van ERT: Donc, les cahiers ont continué à être entreposés dans un coffre-fort pendant la pandémie dans le bureau du ministre?

M. ROB STEWART: Je crois que c'est exact.

Me GIB van ERT: Et, Monsieur Rochon, vous êtes d'accord?

M. DOMINIC ROCHON: Je crois que oui.

Me GIB van ERT: Donc, si je vous ai bien compris, le contenu des trousses en question, s'il était nécessaire que le ministre y ait accès à partir du bureau du ministre à Toronto, c'était encore possible.

M. ROB STEWART: Oui, mais pas en vertu du processus que nous avons décrit en ce qui concerne les bureaux du ministère de la Sécurité publique à Ottawa. Par

exemple, l'impression des documents aurait été effectuée par des agents au bureau de Toronto, des agents du SCRS au bureau de Toronto.

Me GIB van ERT: Donc, si le ministère se rendait au bureau du SCRS à Toronto et disait, par exemple, « écoutez, moi, je ne peux plus avoir mes trousses papier, je ne suis pas à Ottawa, et pourriez-vous m'imprimer quelque chose? », et la réponse aurait été oui.

M. ROB STEWART: De façon générale, je dirais que oui, avec une réserve au sujet de la livraison à son domicile parce qu'il y avait des… non, si des documents que le ministère avait voulu réviser, le SCRS aurait pu imprimer cela et lui livrer à peu près… j'en suis à peu près certain.

Me GIB van ERT: Donc, vous, au ministère étant donné que c'était la COVID, la pandémie, les gens étaient confinés, et cetera, vous vous en remettiez à cette procédure. Vous vous disiez que le ministre de la Sécurité publique continuait à être informé des dossiers importants en matière de sécurité publique.

M. ROB STEWART: C'est exact.

Me GIB van ERT: Nous avons de nouveaux résumés aussi en ce qui concerne le témoignage du ministre Blair, et en gros, il me semble que le ministre montre du doigt le ministère qui n'aurait pas fourni de l'information, qui ne l'aurait pas informé des produits de renseignement qui lui étaient destinés et que le SCRS vous faisait parvenir. Le ministre semble d'avis que le ministère l'a laissé tomber.

Est-ce que je dois conclure d'après ce que

vous avez dit que vous pensez que le ministère a fait ce qu'il devait faire pour ce qui est de transmettre l'information au ministre?

M. ROB STEWART: Je ne suis pas certain d'interpréter le résumé de son témoignage de la même façon que vous. Mais peu importe, nous avons fait ce que nous étions tenus de faire, c'est-à-dire faire parvenir la documentation à son bureau.

Et comme je le disais précédemment, je pense qu'il y a une relation d'indépendance entre le ministère et le SCRS qui fonctionnent en tout temps. Alors, je ne crois pas, dans les circonstances où nous étions, où nous devions fonctionner, que la participation du SCRS pour ce qui est de transmettre l'information au ministre relevait de mon système de commandement et de contrôle.

Me GIB van ERT: Merci.

Maintenant, en ce qui touche la question des mandats — quand je dis « vous », ben, je parle de votre ministère, mais dans certains cas, ce serait vous ou un cadre supérieur de votre ministère —, avez-vous informé le Bureau du Conseil privé de la question du mandat avant que ce soit approuvé par le ministre?

M. ROB STEWART: Non.

Me GIB van ERT: Est-ce que ça faisait partie de la procédure habituelle dans votre ministère d'agir ainsi?

M. ROB STEWART: Non, ça aurait été inapproprié.

Me GIB van ERT: Et, selon vous, est-ce que le

service a informé le Bureau du Conseil privé de la question entourant ce mandat.

M. ROB STEWART: Pas que je sache.

Me GIB van ERT: Et pensez-vous que quelqu'un d'autre a pu le faire?

M. ROB STEWART: À ma connaissance, non.

Me GIB van ERT: Et, Monsieur Rochon, vous êtes d'accord, si je comprends bien?

M. DOMINIC ROCHON: Oui.

Me GIB van ERT: Et l'un de vous deux sait-il si le chef de cabinet aurait informé le bureau du premier ministre de l'existence du mandat avant son approbation par le ministre?

M. ROB STEWART: Je ne suis pas au courant.

M. DOMINIC ROCHON: <Non interprété> [Moi non plus].

Me GIB van ERT: Merci.

Donc, savez-vous si le chef de cabinet aurait dit quelque chose au ministre au sujet du mandat? En aurait-il discuté avec le ministre avant le 11 mai, c'est-à-dire le jour où il l'a examiné et il a pris trois heures avant de l'autoriser?

M. ROB STEWART: Je ne suis pas au courant.

M. DOMINIC ROCHON: <Non interprété> [Moi non plus].

Me GIB van ERT: Ce matin, on a parlé, Me Morgan vous a envoyé à la question… vous a renvoyé à la question du retard de 54 jours. Vous n'êtes pas le seul, mais

dans votre déclaration, Monsieur Stewart, vous avez parlé de six semaines avant que la ministre ne signe — paragraphe 13 de votre document 154. Donc, six semaines avant que le ministre ne signe le mandat, ce qui est plus long que la normale.

Ma question est par conséquent la suivante : 54 jours, donc six semaines, vous n'êtes pas le seul à en avoir parlé, mais vraiment, six semaines, ce serait 42 jours. Ici, on parle de 54 jours. Alors, pourquoi avez-vous parlé de six semaines, alors que vous reconnaissez qu'il s'est écoulé 54 jours?

M. ROB STEWART: La meilleure explication que je puisse donner, c'est que je songeais au temps écoulé entre la réunion du ministre avec le SCRS et le moment où la signature du ministre s'est concrétisée.

Me GIB van ERT: Donc, c'est arrivé à peu près deux semaines après que la demande ait été reçue par le ministère.

M. ROB STEWART: Oui. Et soyons clairs à ce sujet, comme nous l'avons dit ce matin, le ministère et le bureau du ministre peuvent poser des questions au SCRS et c'est dans le cours normal des choses que cela se passe ainsi. Par conséquent, il y a dans certaines occasions — je ne peux pas vous donner d'exemples précis, de toute façon je n'aurais pas le droit de le faire — des cas où, dans le cadre du processus de l'approbation d'un mandat, le SCRS a apporté des modifications. Donc, il y a, dans certaines circonstances, des possibilités pour prolonger la période

d'approbation.

Me GIB van ERT: Oui, je comprends que cela puisse s'appliquer dans certaines circonstances. À votre connaissance, est-ce que c'était vrai ici? Et revenons un peu en arrière, de façon générale, pourriez-vous nous expliquer ou expliquer à la commissaire pourquoi, dans le cadre de ce mandat, il a fallu 54 jours, ce qui est plus long que la moyenne?

M. ROB STEWART: Non, je ne peux pas vous fournir de réponse.

Me GIB van ERT: Donc, le SCRS aurait pu apporter des modifications, retarder, et cetera, mais vous ne savez pas si ça s'est produit. Vous dites que ça aurait pu être une raison, mais vous n'en êtes pas certain.

M. ROB STEWART: Je dis une fois que le mandat a été livré au bureau du ministre, en plus de la participation de monsieur Rochon et de ses subalternes au cours de discussions, là, c'est l'obscurité en ce qui nous concerne.

Me GIB van ERT: Donc, votre responsabilité — et c'est important de le souligner pour que les gens qui observent les choses ici et qui ne s'y connaissent pas, par exemple on ne fait pas la distinction entre le ministère et le bureau du ministre —, vous avez certaines obligations comme fonctionnaire, vous faites partie de la fonction publique, et ensuite vous envoyez cela au bureau du ministre, et ça, c'est l'exécutif politique et le personnel politique qui, donc, gèrent un processus différent. Bien sûr, il y un

dialogue permanent, mais à une certaine époque, vous avez rempli vos devoirs, vos obligations, et c'est aux politiques de s'occuper du reste.

M. ROB STEWART: Très bien décrit.

Me GIB van ERT: Merci. Merci beaucoup de ces félicitations.

Maintenant, j'aimerais qu'on affiche 154, c'est-à-dire votre résumé de témoignage comme témoin, au paragraphe 10, s'il vous plaît.

Donc, vous indiquez qu'il a fallu six semaines — 54 jours, en fait, mais je comprends ce que vous avez voulu dire aussi — et vous parlez, donc, de cette période qui s'est écoulée. Et vers le milieu, vous dites :

> « Monsieur Stewart a dit qu'il y avait des questions et qu'il aurait fallu au SCRS une certaine période avant que le ministre et son personnel ne soient à l'aise avec le contenu de ce mandat particulier. »

Alors, c'est en raison de la cible de ce mandat? Je ne vous demande pas de dire qui était la cible, mais est-ce que cela expliquerait le temps qu'il a fallu?

M. ROB STEWART: Je ne peux pas parler du mandat comme tel, soyons clairs à ce sujet. Maintenant, ce que je puis dire, c'est que, dans ce témoignage, ben, il s'agit de la fin d'un processus et il y a eu des breffages, alors on avait respecté un processus. Il s'agissait de mesures de préparation et je me disais tout simplement que,

en ce qui concerne l'ingérence étrangère, il y avait… ben, c'est un enjeu général, et que le ministre aurait des questions à poser.

Me GIB van ERT: D'accord. Laissez-moi vous poser cette question. On a pris du temps pour que le ministre et son personnel puissent être au courant de ce mandat, en partie pour… il y avait la liste qui est incluse avec le matériel, les personnes avec qui je… les communications vont être interceptées du fait de la cible. Est-ce que ce serait pour cette raison que ça aurait pris un certain temps pour que les gens puissent être à l'aise avec ce mandat?

M. ROB STEWART: C'est intéressant. Je dirais que, de façon générale, oui, c'est une préoccupation du bureau du ministre.

Me GIB van ERT: Oui, je suppose que c'est le cas, mais dans ce paragraphe, là, vous dites qu'avec ce mandat en particulier, ça aurait pris un certain temps pour le ministre et son personnel d'être à l'aise. Alors, j'essaye de savoir pourquoi vous dites que ce serait le cas?

M. ROB STEWART: Eh bien, je ne peux pas vraiment discuter du fond de ce mandat.

Me GIB van ERT: Alors, oui, vous ne pouvez pas répondre à la question. C'est ça votre réponse?

M. ROB STEWART: C'est ça.

Me GIB van ERT: Le ministre nous dit… la ministre nous dit qu'elle a signé trois heures après en avoir entendu parler. Le ministre l'a signé, donc, tout de suite, et je dirais que vous n'avez pas de raison de ne pas croire

ce qu'a dit le ministre, qu'il ne l'avait pas vu jusqu'au 11 mai.

M. ROB STEWART: <Non interprété>…

Me GIB van ERT: Oui. Je vais essayer encore une fois.

M. ROB STEWART: Je n'ai pas d'informations par rapport à ce que le ministre savait ou ne savait pas avant d'avoir signé.

Me GIB van ERT: Et le ministre a dit que « j'ai signé dans les trois heures après l'avoir vu ». Vous n'êtes pas au courant de tout ça.

M. DOMINIC ROCHON: Exact.

Me GIB van ERT: Monsieur Stewart, dans votre témoignage, dans votre déclaration, vous avez expliqué, vous l'avez dit ce matin encore, que vous n'avez pas de souvenir précis par rapport aux produits de renseignement par rapport à mon client, monsieur Chong. Nous savons maintenant qu'il y a eu trois produits au début de 2021, que le SCRS vous a envoyé, et au ministre et au chef du personnel, et à d'autres, et il y avait aussi le IMU, et là, vous en avez parlé déjà ce matin.

Si je vous ai bien compris, vous avez dit que vous ne vous rappelez pas de les avoir… vous avez vu ces produits, mais vous vous… vous supposez que vous les avez vus à l'époque.

M. ROB STEWART: C'est ça.

Me GIB van ERT: Vous dites aussi dans votre déclaration de témoignage, vous dites que vous n'êtes pas au

courant de menaces contre monsieur Chong. Est-ce que vous vous rappelez de l'avoir dit? Je peux vous l'indiquer.

M. ROB STEWART: Non, je pense que c'est exactement ça.

Me GIB van ERT: Donc, si vous aviez lu les quatre instruments dont je parle, vous auriez été au courant au moins de la préoccupation du SCRS comme quoi il y avait des menaces. Donc, vous ne vous rappelez pas si vous l'avez lu ou pas, mais vous dites aussi que vous ne… vous n'êtes pas au courant des menaces, mais ça, ça m'explique que vous n'avez pas lu les quatre produits. Est-ce que vous seriez d'accord avec ça?

M. ROB STEWART: Non. Non, je ne suis pas d'accord et je vais vous expliquer pourquoi. J'ai consommé beaucoup de renseignement et ces produits de renseignement auxquels vous faites référence n'étaient pas exceptionnels d'aucune façon. Non.

Me GIB van ERT: D'aucune façon?

M. ROB STEWART: Non. Si vous pensez que monsieur Chong était la seule personne qui était l'objet… qui faisait l'objet de renseignement, eh bien, vous avez tout à fait tort. Il y a beaucoup de renseignement à travers le système par rapport à ce qui se passe. Mon souvenir, je savais que les parlementaires étaient menacés. Je n'ai pas retenu qu'il y avait quoi que ce soit de précis vis-à-vis de monsieur Chong.

Me GIB van ERT: D'accord. Et, Monsieur, vous connaissez vos affaires mieux que moi, mais j'aurais pu

croire qu'une allégation du Service, qui arrivait à peu près en même temps que ce mandat dont on parle, alléguant que les parlementaires étaient menacés par le consul, eh bien, il me semble que, ça, vous l'auriez retenu.

Mais si j'ai bien compris, vous lisez beaucoup et beaucoup de menaces. Alors, si je pouvais savoir ce que vous savez, peut-être que je serais peut-être un peu découragé vis-à-vis du monde, mais on aurait pensé que ça se… vous vous en rappelleriez. Ça, c'était une allégation du Service. Est-ce que vous n'avez pas trop fait attention?

M. ROB STEWART: Je répèterais ce que je viens de dire. C'est que… et je comprends votre sympathie, je prends note de vos sympathies par rapport à tout ce que j'ai à consommer, mais il faut noter qu'il y a beaucoup qui… il y a beaucoup qui se passe, il y a beaucoup de menaces contre beaucoup de Canadiens et Canadiennes, et comme hauts fonctionnaires au ministère de la Fonction publique… pardon, au ministère de Sécurité publique, eh bien, j'avais affaire avec ça et je ne me préoccupais pas de ce qui se passait en aval, à part pour des considérations de politiques.

Ce n'était pas ma responsabilité de m'occuper des personnes. Ça, c'était les agences et le processus en aval du renseignement qui est donné, et j'ai noté que c'était une préoccupation croissante.

Me GIB van ERT: Oui, et en tout cas, le ministre et le chef de personnel du ministre ont eu des renseignements sur ces produits. Donc, est-ce que j'ai… je suis correct si je pense que vous aurez… vous pensez que vous

les avez lus, que cette information a été acheminée au bureau du ministre?

M. ROB STEWART: Oui, je pensais que c'était vrai.

Me GIB van ERT: Je suppose que c'était dans les classeurs de toute manière, ce genre de choses serait dans les classeurs.

M. ROB STEWART: Oui, de façon générale, oui, on verrait ce genre de choses dans les classeurs.

Me GIB van ERT: Vous vous attendez que ça serait dans les classeurs. Très bien.

Merci beaucoup. C'a été très utile. Ce sont là toutes mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Monsieur Lim pour Erin O'Toole.

Me PRESTON LIM: Je n'ai pas de questions, Madame la Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: L'avocat pour Jenny Kwan, Maître Choudhry?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

Me SUJIT CHOUDHRY: Bonjour, Messieurs. Merci beaucoup d'être venus. Je m'appelle Sujit Choudhry. Je suis l'avocat de Jenny Kwan.

Madame Morgan a couvert toutes mes questions par rapport au flux de travail et le processus des mandats. Mais j'ai quelques points de suivi.

Est-ce que vous pouvez faire une estimation de la quantité de demandes de mandat qui vous arrive à chaque

année?

M. DOMINIC ROCHON: C'est difficile à dire.

M. ROB STEWART: Eh bien, ça varie, mais je dirais que… 10 à 20.

Me SUJIT CHOUDHRY: Dix à vingt. D'accord. Et là, vous décrivez la période de COVID, c'est pas très… c'est un peu vague comme terme, mais admettons que ce serait le 20 février 2020, à un moment donné en 2021, au moins à Ottawa sur la Colline et au travers des différents ministères, les gens sont revenus au bureau.

Pendant cette période-là, le mandat en question est arrivé à la Sécurité publique, mais en plus de ce mandat combien d'autres mandats sont arrivés du SCRS? Quelle est votre estimation?

M. ROB STEWART: Je dirais comme estimation, ce serait près de 10.

Me SUJIT CHOUDHRY: Merci. C'est très utile.

Est-ce qu'on peut afficher le témoignage WIT 153? Et c'est le paragraphe 20. Je pense que c'est la page 8 du PDF. Est-ce qu'on peut, donc, aller au paragraphe 20? Merci beaucoup.

Alors là, je voulais repasser sur plusieurs points. Si vous regardez quatre… à partir de la quatrième ligne, Monsieur Stewart, je pense que c'est votre témoignage.

> « Monsieur Stewart a expliqué qu'il n'y avait pas d'attente à l'époque que le bureau du sous-ministre aviserait le ministre que la demande

était prête pour être examinée. Le dossier a été donné au chef de personnel, donc on supposait que le chef du personnel aviserait le ministre qu'il y avait quelque chose qu'il devait signer. »

C'est votre témoignage?

M. ROB STEWART: Oui, c'est mon témoignage.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, pour reprendre cette idée que c'est le ministre et le bureau du ministre a également une relation directe avec le directeur du SCRS, est-ce que vous pouvez nous dire est-ce que ce serait la coutume, d'après vous, dans votre expérience, pour le directeur du SCRS de faire le suivi avec le bureau du ministre ou directement avec le ministre ou avec son chef de personnel — ou avec quelqu'un d'autre, je ne peux pas imaginer qui ce serait — par rapport à un mandat, une demande de mandat du SCRS? Ou est-ce que le directeur aurait la même position que vous? Le document est là, c'est avec le chef de personnel, c'est à eux de décider quoi faire.

M. ROB STEWART: De ce que j'ai pu comprendre, c'est que le SCRS avait des communications à des niveaux subordonnés au directeur, s'il y avait une liaison de leur côté autant que pour nous, et ce serait par là qu'il y aurait eu le suivi et, si nécessaire, que quoi que ce soit pourrait être soulevé avec le chef de personnel ou avec le ministre. Mais ce n'était pas ce qui s'est passé dans ce cas-ci.

Me SUJIT CHOUDHRY: Ce ne l'était pas. Donc,

il y a aussi un agent de liaison du SCRS et aussi un agent de liaison du ministère, les deux seraient en train de faire le suivi de ce mandat dans le bureau du ministre pour voir où c'en était dans le processus.

M. ROB STEWART: Oui, c'est ça.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce qu'on peut passer au paragraphe 21. Alors, la première phrase. Là, c'est indiqué :

> « Monsieur Stewart a supposé que le ministre ne saurait pas qu'il y avait un mandat qui attendait sa signature, à moins que son chef de personnes lui a dit. »

Est-ce que c'est votre témoignage, Monsieur Stewart?

M. ROB STEWART: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, passons maintenant au paragraphe 24 et à cette dernière phrase… non, passons… regardons, ils disent :

> « Cependant, Sécurité publique était réactive sur ce point-là. »

Est-ce que c'est votre témoignage?

M. ROB STEWART: Oui, c'est mon témoignage.

Me SUJIT CHOUDHRY: J'ai deux autres questions. Au paragraphe 25, monsieur dit :

> « Monsieur Stewart ne savait pas qu'une séance d'information donnée du SCRS au personnel du ministère par

rapport au mandat a eu lieu plus tard. C'est possible qu'un membre du personnel de monsieur Rochon était dans cette réunion. »

Est-ce que vous êtes au courant?

M. DOMINIC ROCHON: Oui, mais à l'époque, non.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous pouvez nous dire quelle était la date de cette réunion?

M. DOMINIC ROCHON: Non, je ne me rappelle pas de la date. Je pense c'est ce qu'on disait plus tôt, c'était deux semaines suite à notre signature du mandat.

Me SUJIT CHOUDHRY: Monsieur Rochon ou Monsieur Stewart, est-ce que vous êtes au courant si cette réunion était au sujet de la liste de noms de personnes qui avaient éventuellement des interceptions par rapport à leurs communications?

M. ROB STEWART: Je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé dans cette réunion.

Me SUJIT CHOUDHRY: Monsieur Rochon?

M. DOMINIC ROCHON: Non, seulement ce que j'ai pu lire du témoignage du chef du personnel.

Me SUJIT CHOUDHRY: Et là, il parlait de la liste Vanweenen. Donc, cette réunion pouvait être à ce sujet, mais vous n'êtes pas sûr.

M. DOMINIC ROCHON: Je pense que le témoignage a indiqué que le chef de personnel voulait une clarification de façon générale par rapport au processus Vanweenen.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, est-ce que je peux

vous demander, c'est pour… la question est pour vous deux, est-ce que le chef du personnel à la Sécurité publique avec ce ministre ou sous un autre ministre, est-ce qu'ils ont jamais demandé à CSIS une réunion particulière sur la liste Vanweenen?

M. ROB STEWART: Je ne serais pas au courant.

Me SUJIT CHOUDHRY: Monsieur Rochon?

M. DOMINIC ROCHON: Moi, c'est pareil. Je sais que le bureau du ministre souvent m'a demandé, à moi et mon personnel, par rapport à la compréhension de ce que c'était, cette annexe supplémentaire à un mandat, il demandait une précision de ma part. Donc, ça ne me surprend pas d'entendre qu'on aurait demandé une clarification.

Me SUJIT CHOUDHRY: Mais ça, c'est différent que de demander… de poser des questions sur la liste elle-même.

M. DOMINIC ROCHON: Je suis d'accord avec ce que vous dites, votre prémisse.

Me SUJIT CHOUDHRY: Paragraphe 27, ça dit :

> « Monsieur Stewart, on lui a demandé par rapport à une note d'information au directeur… », je suppose que c'est le directeur du SCRS, « …qui contenait des détails comme quoi monsieur Stewart n'était pas connaissant à l'époque qu'il y avait eu une séance d'information. Est-ce qu'il avait été au courant, est-ce

que ça aurait été soulever des préoccupations? »

Est-ce que c'est votre témoignage?

M. ROB STEWART: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Est-ce que vous pouvez dire quelles étaient ces préoccupations?

M. ROB STEWART: Non.

Me SUJIT CHOUDHRY: Mais c'est… vous… vous déclassez (sic) pour raisons de sécurité nationale.

M. ROB STEWART: C'est ça.

Me SUJIT CHOUDHRY: Merci beaucoup.

COMMISSAIRE HOGUE: Maintenant, Monsieur Sik… Monsieur Singh, pardon, avec le Sikh Coalition, la Coalition sikhe.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRABJOT SINGH:

Me PRABJOT SINGH: Madame la Commissaire, je suis monsieur Singh pour la Coalition sikhe.

Est-ce qu'on peut, s'il vous plaît, Monsieur Opérateur, nous afficher le TSC2?

--- PIÈCE No. TSC0000002:

Exposed India's Disinformation Campaign Against Canada's Sikhs

Me PRABJOT SINGH: Je vais vous poser des questions à vous, Monsieur Stewart. Monsieur Rochon, vous pouvez rajouter.

C'est un rapport sur la campagne de désinformation, c'est le… c'est un rapport du mois de février 2021.

Si on peut descendre dans le document. Là, c'est très bien.

Donc, dans le deuxième paragraphe, je voudrais vous lire. Ils disent :

> « Avec les protestations des agriculteurs à travers l'Inde, les campagnes de désinformation de l'Inde ont été renouvelées avec davantage d'intensité. L'objectif, c'est de marginaliser les Sikhs canadiens avec des allégations d'extrémisme pour s'assurer que la communauté sikhe est perçue avec suspicion et qu'on s'en méfie.

Deuxième paragraphe du côté droit, là, on parle de :

> « Les campagnes de désinformation de l'Inde ne sont pas limitées à l'influence des médias. Les agences de renseignement de l'Inde ont des opérations au Canada pour influencer les médias et les politiques canadiens. »

Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu ce rapport à un moment donné?

M. ROB STEWART: Non.

Me PRABJOT SINGH: Monsieur Rochon?

M. DOMINIC ROCHON: Je ne me rappelle pas ce

rapport précis, mais je me rappelle le contexte pour ce qui est de certains commentaires.

Me PRABJOT SINGH: C'était ça ma prochaine question par rapport à toute information qui serait passée par votre bureau pour être acheminé au ministre par rapport aux expériences de la communauté et leurs préoccupations que vous… dans ces extraits par rapport au fait qu'il y a de la désinformation et que les communautés étaient ciblées.

M. DOMINIC ROCHON: De façon générale, il y avait des produits de renseignement.

Me PRABJOT SINGH: Est-ce que c'était acheminé au ministre également?

M. DOMINIC ROCHON: Je ne peux pas dire, je ne suis pas sûr. Je ne me rappelle pas de quoi que ce soit de précis, mais c'est plutôt de façon générale. Comme on a dit dans notre témoignage, nous voyons beaucoup de produits de renseignement et, à l'époque, c'est clair que ce sujet, ça faisait partie de ces produits. Que nous en ayons ressorti certains éléments pour les donner au ministre, je ne peux pas vous le dire.

Me PRABJOT SINGH: Dans l'espace de la sécurité nationale, je suis sûr que vous êtes au courant ou que vous avez discuté, désensibilisé, et des impacts néfastes quand l'extrémisme « sont » alignés avec certaines communautés ethniques de façon générale. Vous êtes d'accord?

M. DOMINIC ROCHON: À cent pour cent.

Me PRABJOT SINGH: Quand, donc, il y a ces accusations amplifiées par la désinformation, ça peut avoir

l'impact d'augmenter des crimes de haine, que ce soit de l'islamophobie ou d'autres types de racisme, qui sont exacerbés et accélérés par l'association de ces communautés avec l'extrémise. Est-ce cela?

M. DOMINIC ROCHON: Oui. On était très conscients de ça.

Me PRABJOT SINGH: Est-ce que le gouvernement fait un suivi sur les statistiques par rapport aux incidents de crimes haineux et pour les corréler avec ces désinformations?

M. DOMINIC ROCHON: Je ne me rappelle pas spécifiquement, mais dans la communauté, et nous avions un rôle à jouer dans la communauté de sécurité nationale et le renseignement, c'était un sujet. Et je peux vous parler du travail que nous faisions dans notre groupe de cons… groupe consultatif.

M. ROB STEWART: J'ajouterais que comme il y a d'autres parties du ministère qui s'occupent des questions qui affectent les Canadiens et en particulier lorsque la criminalité est en jeu, mais aussi le terrorisme, les crimes haineux. On pourrait dire que durant mon mandat, et bien sûr à la suite d'évènements qui ont eu lieu bien avant ça, nous étions très préoccupés de l'impact sur les communautés au Canada, qu'elles soient sikhes ou autres, de ces activités qui sont illégales ou telles que… ou problématiques comme l'ingérence étrangère, et nous étions tout à fait conscients de la menace indienne et de la désinformation qui ciblait les Sikhs canadiens.

Me PRABJOT SINGH: Pouvez-vous confirmer si le ministère a fait des activités de communication auprès des représentants des communautés sikhes pour soulever ces préoccupations?

M. ROB STEWART: Alors, je ne suis pas spécifiquement au courant. Nous avons… nous avions un processus d'engagement qui se poursuivait et, au travers de nos bureaux régionaux, nous sommes en contact, en dialogue avec ces communautés. Nous avions des programmes…

Me PRABJOT SINGH: Pardon, juste pour interjeter, je voulais dire la communauté sikhe en particulier.

M. ROB STEWART: Je n'ai pas de connaissance spécifique là-dessus.

Me PRABJOT SINGH: Alors, pensez-vous qu'il serait important en termes de formuler une réponse politique à des questions de sécurité nationale, comme l'ingérence étrangère, en corrélation avec des crimes haineux de dialoguer directement avec la communauté concernée qui a été ciblée par un État étranger et souffre principalement de ces impacts?

M. ROB STEWART: Oui.

Me PRABJOT SINGH: Merci. Ce sont toutes mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Monsieur Matas pour la Coalition des droits de l'homme.

Me DAVID MATAS: Merci.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MATAS:

Me DAVID MATAS: Je suis David Matas. Le ministère de Sécurité publique, l'Agence des services frontaliers tombe dedans, n'est-ce pas?

M. ROB STEWART: Oui, c'est dans le portefeuille du ministère de la Sécurité publique.

Me DAVID MATAS: Oui, dans le portefeuille. Est-ce que c'est une partie de l'Agence de sécurité publique?

M. ROB STEWART: Non, c'est une agence distincte.

Me DAVID MATAS: Avez-vous un lien avec cette agence?

M. ROB STEWART: Je maintiens une relation de travail avec le dirigeant de cette organisation et mon personnel travaille avec eux pour faire avancer les sujets conjoints, tel que déposer des documents au Parlement ou des décisions législatives qui ont besoin d'être faites… ou prises, plutôt, mais nous n'avions pas de relations directes sur les opérations de l'Agence.

Me DAVID MATAS: Seriez-vous directement au courant des opérations de l'Agence?

M. ROB STEWART: Non.

Me DAVID MATAS: Quel type d'informations est-ce que vous receviez quant au fonctionnement de l'Agence?

M. ROB STEWART: C'est seulement lorsque les circonstances l'exigeaient pour que le président informe le ministre, qui est ressorti plusieurs fois durant la période de la COVID où il y avait les questions à la frontière qui

devaient être traitées, et c'est là qu'on voyait les opérations de l'Agence. Mais sinon, de façon quotidienne, ce n'était pas quelque chose que je voyais.

Me DAVID MATAS: Alors, c'est une question qui est peut-être évidente pour vous, mais je vais la poser de toute façon. L'Agence des services frontaliers est engagée dans le retrait de personnes inadmissibles au Canada?

M. ROB STEWART: Oui, en effet.

Me DAVID MATAS: La question que je voulais vous poser plus spécifiquement, c'est : est-ce que vous êtes au courant de cas ou de situations où l'Agence des services frontaliers travaillait sur le retrait des personnes au Canada parce qu'elles étaient impliquées dans l'ingérence étrangère?

M. ROB STEWART: Je ne sais pas.

Me DAVID MATAS: Et si c'était fait, est-ce que vous en auriez été informé?

M. ROB STEWART: Non.

Me DAVID MATAS: Et si ça se faisait et vous n'en étiez pas informé, pensez-vous que vous auriez dû en être informé?

M. ROB STEWART: Non, pour les mêmes raisons que j'ai données auparavant, c'est que ça n'était pas dans mon mandat de suivre les opérations de cette agence. On travaille sur une base sys… si on expulse de façon systématique des gens pour de l'ingérence étrangère, je voudrais le savoir. Mais je veux juste ajouter la réserve que, pour faire cela, tel que je comprends le système, je ne

suis pas spécifiquement la personne responsable de ce système, mais les gens auraient dû être accusés d'un crime. La raison pour l'expulsion de quelqu'un, c'est pas une suspicion, il faut des preuves indiquant qu'ils se sont comportés de façon criminelle, et c'est ce qui amène à l'expulsion.

Me DAVID MATAS: Alors, ça, c'est une base pour l'expulsion, la conviction… la condamnation pour la criminalité, mais il peut y avoir le harcèlement, et l'ingérence étrangère peut être une forme de harcèlement. Donc, ça, c'est une base potentielle. Mais une autre base potentielle pour l'expulsion, c'est une fausse représentation. Quelqu'un pourrait dire qu'il venait en visite, mais en fait ils viennent pour de l'ingérence étrangère.

Et une troisième base pour l'expulsion peut être le fait de ne pas se plier aux conditions d'entrée en tant qu'étudiant ou autres, dire que vous venez étudier et au lieu de ça, vous venez vous impliquer dans l'ingérence étrangère.

Et une quatrième forme d'expulsion pourrait être la criminalité organisée pour laquelle on n'a pas besoin d'être condamné, mais simplement qu'il y a un motif raisonnable de faire partie d'une organisation qui est impliquée dans le crime organisé qui pourrait être de l'ingérence étrangère.

Donc, il y a un certain nombre de motifs et j'entends ce que vous dites par rapport à si ça se faisait de

façon systématique, vous voudriez en être informé. Vous n'en avez pas été informé. Est-ce que vous en concluriez que ça ne se faisait pas parce que vous n'en avez pas été informé?

M. ROB STEWART: Merci de votre explication, Monsieur, et je dirais que je ne serais pas en mesure de répondre d'une façon ou d'une autre. Si je n'en étais pas informé, je ne pourrais pas dire.

Me DAVID MATAS: Est-ce que votre collègue a quelque chose à ajouter?

M. DOMINIC ROCHON: Non. J'indiquerais peut-être juste que dans la communauté, dans le processus de parler de l'ingérence étrangère, nous avions des ministères et agences qui parlaient de certains des outils dans notre trousse à outils, et ça, ça en aurait été un exemple. Mais je n'ai pas de souvenir à nouveau du fait qu'il y ait un usage systématique dans le domaine de l'ingérence étrangère. C'est peut-être depuis que j'ai été en poste, mais pendant que j'y étais, ça n'était pas quelque chose qui se passait fréquemment, de ce dont je me souviens.

Me DAVID MATAS: Ce sont toutes mes questions. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: L'ADRC, Maître Sirois.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:

Me GUILLAUME SIROIS: Guillaume Sirois pour l'Alliance démocratique russe canadienne.

J'aimerais que l'on affiche CAN3249.

LE GREFFIER: Est-ce que vous pouvez répéter le numéro?

Me GUILLAUME SIROIS: Oui. C'est CAN3249.

Alors, de votre témoignage, on voit que c'est la stratégie avec « s » minuscule pour… visant à développer la plus grande stratégie pour contrer les acteurs étrangers hostiles. N'est-ce pas?

M. ROB STEWART: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Et ç'a été développé en septembre 2020, cette version?

On peut descendre pour voir la date.

M. DOMINIC ROCHON: Oui, c'est le même document que ce qui a été montré précédemment.

Me GUILLAUME SIROIS:

M. ROB STEWART: Oui.

M. DOMINIC ROCHON: Oui, pardon.

M. ROB STEWART: J'allais dire que c'est un résumé du travail à ce moment dans le temps. Comme vous comprenez, c'est quelque chose qui se poursuivait.

Me GUILLAUME SIROIS: Je veux juste revenir à cette notion de l'approche de l'ensemble du gouvernement. Comme nous le voyons ici, ce sont certains des 15 agences et ministères qui sont impliqués pour réagir face à ces menaces. Je vais simplement vous en donner quelques-unes.

Il y a l'Agence des services frontaliers, le SCRS, le ministère de la Justice, la Défense nationale, les Forces armées canadiennes, le CST, et ensuite il y a FINTRAC, Affaires mondiales Canada, Patrimoine Canada, Immigration, Innovation, Science et Développement économique, jusqu'à Transport Canada.

Donc, bien sûr, plus il y a de gens, mieux c'est, mais quelles organisations parmi les 15 indiquées ici doivent finalement rendre des comptes lorsqu'il faut mettre en place la stratégie et s'assurer que l'ingérence étrangère n'a pas lieu au Canada?

M. ROB STEWART: Je crois que la réponse serait que la plupart de ces institutions, pas toutes, mais la plupart ont un certain niveau de responsabilité lorsqu'il s'agit de faire face à l'ingérence étrangère pour ce qui est de reddition de comptes complète au gouvernement. Comme vous le savez de l'interrogatoire en chef de ce matin, la question de la gouvernance et de la responsabilité de la coordination de ces activités et de la prise de conscience de tout le monde était… à ce stade, ç'a été un problème durant notre période chez Sécurité publique.

Me GUILLAUME SIROIS: Et c'est resté jusqu'à ce que vous partiez?

M. ROB STEWART: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais descendre à la page 9, s'il vous plaît.

Je vais simplement lire le deuxième paragraphe :

> « Les acteurs de menaces ciblent la cohésion sociale du Canada en exploitant des divisions sociétales, en montant certains groupes de la société civile contre d'autres. Ça peut inclure de la manipulation en

ligne pour répandre de fausses histoires et amplifier des points de vue extrêmes. Ç'a été particulièrement fort durant la pandémie, alors que la Chine et la Russie ont déployé des efforts de propagande d'histoires alternatives quant aux origines du virus et critiquant les approches des démocraties libérales. »

Est-ce que vous vous souvenez de cette menace particulière durant la pandémie?

M. ROB STEWART: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Je me demande… on a vu avec l'Opération des médias en 2023-24, que du moins la Russie utilise toujours cette stratégie quatre ans plus tard, et je me demande s'il y a de la dissuasion à l'utilisation de cette stratégie mise en place. Est-ce qu'il y a de la dissuasion par rapport à ce que la Russie continue d'employer cette stratégie au Canada quatre ans plus tard?

M. ROB STEWART: Alors, je ne peux pas vous en parler d'aujourd'hui parce que ce n'est pas mon domaine d'expertise à l'heure actuelle, mais je peux parler de ce qu'il en était durant notre mandat et lorsque nous étions activement engagés à contrer la désinformation en la révélant et en utilisant les outils à notre disposition, y compris la création de cette unité à Affaires mondiales et avec le Mécanisme de réaction rapide. Donc, nous faisions face à cela

de cette façon-là.

Me GUILLAUME SIROIS: Et pensez que le retard dans la mise en application de la Stratégie avec un « S » majuscule aurait pu rendre cette opération médiatique plus probable en 2023-24?

M. ROB STEWART: C'est une hypothétique, je ne peux vraiment vous dire. Ce que je peux vous dire, c'est que l'objectif de la stratégie serait de contrer des choses comme la désinformation et l'ingérence étrangère, absolument.

Me GUILLAUME SIROIS: Donc, si on avait une stratégie en 2020 avec plus de temps pour la mettre en œuvre, ça aurait aidé à contrer ce type d'opération de la Russie?

M. ROB STEWART: L'objet du travail que nous faisions était, entre autres choses, de contrer la désinformation, mais aussi beaucoup d'autres menaces, et de le faire de façon plus coordonnée.

Me GUILLAUME SIROIS: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Procureur général?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HELENE ROBERTSON:

Me HELENE ROBERTSON: Merci beaucoup.

Je suis Helene Robertson, je suis avocate pour le Procureur général du Canada, et j'ai juste quelques questions pour vous aujourd'hui.

L'avocat de la Commission vous a demandé à quelques reprises si vous avez fait un suivi auprès du ministre ou de son bureau quant aux renseignements qui lui avaient été envoyés. En reconnaissant que la quantité du renseignement dépend de ce qui se passe et de la grande

variété de sujets que vous auriez à couvrir, combien de documents, d'après vous, sont envoyés à votre bureau par semaine?

M. ROB STEWART: De renseignement?

Me HELENE ROBERTSON: Oui.

M. ROB STEWART: Je dirais qu'en moyenne le classeur contenait 30 à 40 documents.

Me HELENE ROBERTSON: Et sur quel type d'échéance?

M. ROB STEWART: C'est deux fois par semaine.

M. DOMINIC ROCHON: Et puis il y a l'agent des relations clients du CST qui vient avec d'autres informations, parfois des doublons, mais pas toujours.

Me HELENE ROBERTSON: Et ensuite, combien est-ce que le bureau du ministre recevrait durant la même période? Est-ce que ça serait moins ou plus?

M. ROB STEWART: Moins parce qu'on fait un peu le tri pour le classeur du ministre.

Me HELENE ROBERTSON: Et vous diriez qu'il y en avait combien en moyenne?

M. DOMINIC ROCHON: Je dirais une dizaine par classeur, donc peut-être 20 documents par semaine.

Me HELENE ROBERTSON: Et la même réserve serait qu'il peut y avoir des aspects… des documents individuels?

M. DOMINIC ROCHON: Je ne sais pas ce que l'agent des relations avait, donc il ne recevait peut-être que les rapports de renseignement au travers de cette

personne (sic).

Me HELENE ROBERTSON: Passant à un autre sujet, vous avez parlé de votre gestion… de votre séance d'information sur le renseignement avec l'avocat de la Commission.

Monsieur le Ministre Stewart, vous avez dit que vous n'aviez pas vu ce protocole, ce briefing à l'époque. L'ayant maintenant vu plusieurs fois, quelle est votre réaction à ce document?

M. ROB STEWART: Si j'interprète bien votre question, vous me demandez ce que j'aurais fait à ce sujet?

Me HELENE ROBERTSON: Ou quelle aurait été votre réaction à l'époque?

M. ROB STEWART: Je crois que ma réaction à l'époque était de le prendre comme preuve d'une quantité d'activités qui étaient assez préoccupantes. Aujourd'hui, au vu des évènements, je le prendrais encore plus au sérieux. J'aurais toujours pensé, à l'époque et maintenant, que ça serait le SCRS qui informerait le ministre qu'ils ont l'intention de faire quelque chose. Ils ont plus le pouvoir de le faire et ça serait la chose appropriée à faire.

Me HELENE ROBERTSON: Merci. Sur un sujet différent, on vous a beaucoup posé de questions à propos d'un certain mandat aujourd'hui. Pouvez-vous mettre ce mandat en contexte? Quels autres sujets vous gériez durant cette période?

M. ROB STEWART: En termes généraux, les autres dossiers dont traitait le ministre? Eh bien, durant

cette période, la principale problématique, le principal dossier, c'était la COVID, bien sûr. Et la COVID était, pour le ministre, au niveau de la sécurité à la frontière, bien sûr. Et certains se souviendront des différentes étapes de notre politique par rapport à l'entrée au Canada, notamment pour les gens qui ne sont pas des citoyens, et même pour les citoyens canadiens, avec une politique en évolution qui a amené beaucoup de discussions et de débats et de mises en application par l'ASFC. Et je n'ai pas besoin de rappeler aux gens les défis technologiques impliqués là-dedans.

Et puis comme extension de notre travail, il y a eu le HASA, la sécurité économique, qui étaient toutes sortes d'autres questions qui continuaient de nous poser des difficultés. Dans le monde de la prévention du crime, il y avait la GRC et des questions autour du fonctionnement de la GRC. Il y avait la législation autour des armes à feu qui venait à la suite des interdictions sur les armes à feu après les assassinats de Portapique. Et voilà, ce n'est que quelques dossiers, de tête.

Me HELENE ROBERTSON: Donc, il y avait un grand nombre de sujets dont s'occuperait le ministre à tout moment. c'est une bonne caractérisation?

M. ROB STEWART: Il y avait un flux constant de dossiers dont le ministre devait s'occuper, soit au niveau des approbations, d'engagements, de participation dans le processus de gouvernance, et les faire avancer en politique.

Me HELENE ROBERTSON: Merci. Et en termes généraux, lorsque l'on parle de mandats pour revenir en

arrière un petit peu, comment sauriez-vous si le SCRS voyait un mandat comme étant particulièrement important?

M. ROB STEWART: La seule façon pour moi de le savoir, c'est si le directeur me le disait.

Me HELENE ROBERTSON: Et au niveau d'un mandant qui est particulièrement urgent, comment le sauriez-vous?

M. ROB STEWART: Pareil.

Me HELENE ROBERTSON: De façon générale, quelle est la relation entre la Sécurité publique et le SCRS?

M. ROB STEWART: C'est une relation de travail proche, sans la responsabilité de diriger l'agence d'une façon ou d'une autre. Comme je l'ai dit par rapport à l'ASFC, il y a un élément des besoins du SCRS qui sont satisfaits par la Sécurité publique, le fait de présenter des rapports au travers du ministre au gouvernement fréquemment.

Ces dernières années, en faisant avancer la modernisation des pouvoirs du SCRS, ça serait une activité législative et pour laquelle le ministère avait l'autorité requise pour travailler avec le ministère de la Justice et la rédaction de la législation. Et il y avait la coordination à tout moment au travers des comités que je présidais qui traitaient de ces menaces au Canada.

Me HELENE ROBERTSON: Et est-ce que cette relation impliquait une supervision par le ministre de la Sécurité publique?

M. ROB STEWART: Non, la supervision est faite par le ministre.

Me HELENE ROBERTSON: Merci.

Pour revenir au mandat en particulier, lorsque vous parliez avec monsieur… l'avocat de monsieur Chong, vous avez dit que vous n'aviez pas de rôle à jouer. Vous avez dit que c'était… que ç'avait disparu lorsque vous avez envoyé l'application au ministre. Vous vous souvenez d'avoir dit ça?

M. ROB STEWART: <Non interprété>…

Me HELENE ROBERTSON: Et qu'en est-il de la capacité pour le SCRS de prendre des engagements auprès du bureau du ministre quand il est question de mandats une fois que le mandat a été transmis par vous au bureau du ministre?

M. ROB STEWART: Le service peut en discuter ouvertement avec le bureau du ministre et le ministre.

Me HELENE ROBERTSON: Et si ces discussions avaient lieu, seriez-vous mis au courant?

M. ROB STEWART: Non.

Me HELENE ROBERTSON: Pourriez-vous confirmer que vous avez discuté du contenu et du contexte entourant ce mandat avec la Commissaire?

M. ROB STEWART: Oui.

Me HELENE ROBERTSON: Merci.

Sujet différent et c'est ma dernière question. Quand il est question du projet de loi C-70 qui est devenu loi, mais vous avez quitté Sécurité publique entretemps, que pensez-vous de l'inclusion dans cette loi de deux aspects : premièrement, le Registre sur l'ingérence étrangère, et deuxièmement, la capacité du SCRS de

communiquer l'information de façon plus libre? Avez-vous un point de vue à ce sujet?

M. ROB STEWART: C'est tout à fait conforme au travail que Dom et moi nous avons fait pour justement aborder les questions d'ingérence étrangère provenant d'États hostiles, et dans ce contexte, je suis plutôt très satisfait.

Me HELENE ROBERTSON: Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Maître Morgan, avez-vous des questions supplémentaires?

Me LYNDA MORGAN: <Non interprété>

COMMISSAIRE HOGUE: Donc, eh bien, merci beaucoup. Alors, c'est terminé, vous pouvez nous quitter.

Nous allons maintenant faire la pause du déjeuner et nous reprendrons à 13 h 15.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Commission is now in recess until 1:15 p.m. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 13 h 15.

--- L'audience est suspendue à 11 h 52

--- La séance est reprise à 13 h 17

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en session.

The time is 1:17 p.m. Il est 13 h 17.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour.

Allez-y.

Me ERIN DANN: Merci beaucoup, Madame la Commissaire.

Je suis Erin Dann. Nous avons le panel de Sécurité publique Canada. Je demanderais qu'ils soient affirmés solennellement.

LE GREFFIER: Donc je commence avec M. Aubertin-Giguère.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, indiquer votre nom complet et épeler votre nom de famille pour la transcription sténographique.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Sébastien Aubertin-Giguère — A-U-B-E-R-T-I-N-tiret-G-I-G-U-É-R-E.

LE GREFFIER: Merci beaucoup. Et pour la déclaration solennelle :

--- M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Merci beaucoup.

[Now for Mr. Tupper], pourriez-vous nous dire votre nom et épeler votre nom de famille, s'il vous plaît?

M. SHAWN TUPPER: Shawn Tupper — T-U-P-P-E-R.

LE GREFFIER: Merci.

--- M. SHAWN TUPPER, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Merci.

Et finalement, Madame Geddes, pourriez-vous dire votre nom au complet et épeler votre nom de famille,

s'il vous plaît.

Mme TRICIA GEDDES: Tricia Geddes — G-E-D-D-E-S.

LE GREFFIER: Merci.

--- MS. TRICIA GEDDES, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Merci.

Madame l'avocate, allez-y.

Me ERIN DANN: Merci. Bon après-midi.

--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ERIN DANN:

Me ERIN DANN: Je commence en réglant quelques points d'administration.

Je demanderais d'afficher WIT95.

--- PIÈCE No. WIT0000095:

Interview Summary: Public Safety Canada (Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère

Me ERIN DANN: Il s'agit de la version en anglais. Il y a la version française équivalente avec 95.FR.

--- PIÈCE No. WIT0000095.FR:

Résumé d'entrevue : Sécurité publique Canada (Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère)

Me ERIN DANN: On vous a interviewés en juin 2024. Il s'agit d'un résumé de cette entrevue. Je vous demande de confirmer que vous avez eu l'occasion de revoir le résumé que vous n'avez rien à modifier et confirmer que vous adoptez ce résumé comme votre preuve.

Madame Geddes?

Mme TRICIA GEDDES: Oui, j'ai lu et je l'affirme.

Me ERIN DANN: Monsieur Tupper?

M. SHAWN TUPPER: Oui, je l'ai revu et je l'affirme.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui, moi aussi.

Me ERIN DANN: Merci.

Maintenant, est-ce que je pourrais avoir WIT144?

--- PIÈCE No. WIT0000144:

In Camera Examination Summary: Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère

Me ERIN DANN: Il s'agit d'un résumé de la preuve en interrogatoire à huis clos, la partie non classifiée. Je vous demanderais de confirmer que vous avez révisé et si vous êtes prêts à l'accepter comme votre preuve aujourd'hui.

Débutons par monsieur Aubertin-Giguère.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui, je l'ai vu et j'affirme que c'est acceptable.

M. SHAWN TUPPER: Oui, je l'approuve aussi.

Mme TRICIA GEDDES: Oui, je l'ai révisé et je l'approuve aussi.

Me ERIN DANN: Merci.

On vous fournira une traduction en français dès qu'elle sera disponible.

Je demanderais que CAN.DOC40 soit mis à l'écran.

Me ERIN DANN: Monsieur Tupper, je vous pose la question sur ce document. Il s'agit d'un rapport institutionnel non classifié de Sécurité publique. L'avez-vous revu, ce document?

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me ERIN DANN: Et êtes-vous prêt à adopter ce rapport institutionnel au nom de Sécurité publique?

M. SHAWN TUPPER: Oui, je le suis.

--- PIÈCE No. CAN.DOC.000040:

Public Safety Institutional Report (Part C) - September 1, 2018 to March 15, 2024

Me ERIN DANN: Merci. Et la version française du rapport institutionnel est à CAN.DOC41.

--- PIÈCE No. CAN.DOC.000041:

Rapport institutionnel de Sécurité publique Canada (Partie C) - 1 septembre 2018 au 15 mars 2024

Me ERIN DANN: Je poserai mes questions en anglais aujourd'hui, mais, bien sûr, n'hésitez pas à répondre en français ou en anglais.

Monsieur Tupper, je crois que vous êtes sous-ministre de la Sécurité publique depuis octobre 2022, n'est-ce pas?

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me ERIN DANN: Et ce n'est pas votre premier

poste au gouvernement?

M. SHAWN TUPPER: Non.

Me ERIN DANN: Vous êtes à la fonction publique depuis 38 ans?

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me ERIN DANN: Madame Geddes, vous êtes sous-ministre adjoint de Sécurité publique depuis juin 2022 et auparavant vous étiez sous-ministre… sous-directrice, Politiques et Partenariats stratégiques au SCRS.

Monsieur Aubertin-Giguère, sous-ministre adjoint associé dans la Direction de la cybersécurité à Sécurité publique depuis juin 2022 et vous avez été nommé comme coordinateur contre l'ingérence étrangère en 2023.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui, exactement.

Me ERIN DANN: C'est la section sur la cybersécurité internationale.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me ERIN DANN: Merci.

Dans le rapport institutionnel et dans d'autres témoignages, nous avons vu que les activités de Sécurité publique sont vastes : gestion d'urgence, sécurité communautaire, justice pénale et sécurité nationale.

Monsieur Tupper, vous avez résumé le travail de sécurité publique de façon succincte dans le résumé d'interrogatoire. Vous avez décrit le rôle de Sécurité publique en expliquant que le ministère compile de l'information pertinente, effectue des discussions et permet

au gouvernement d'interpréter l'information, et contribue aux décisions sur la façon dont le gouvernement y réagit.

Vous avez aussi fait la distinction entre les réponses gouvernementales aux menaces immédiates à des évènements particuliers ou des réponses à des situations plus générales à long terme, et vous avez fait la distinction entre la gestion de questions et des orientations politiques.

Pourriez-vous nous aider à comprendre cette distinction et décrivez le rôle de Sécurité publique face à la gestion de questions, répondre à des menaces spécifiques en ce qui concerne l'ingérence étrangère, contrairement au développement des politiques grâce à Sécurité publique.

M. SHAWN TUPPER: Oui, bien sûr. Je pense que la différence principale est le temps dont on dispose pour faire l'analyse d'une question pour développer les réponses. La gestion de questions se concentre sur les évènements quotidiens, il s'agit de choses qui se produisent auxquelles il faut répondre de façon immédiate et il faut prendre une action pour répondre immédiatement à ce problème.

L'orientation politique vous aide à prendre ces décisions quotidiennes. Il s'agit d'un résultat d'examen par les fonctionnaires avec les Canadiens pour réunir différents experts, examiner, faire un diagnostic, vérifier le diagnostic, l'étudier, le faire caser dans des cadres appropriés pour la meilleure réponse politique publique pour le gouvernement.

Donc, il s'agit de choses fondamentalement différentes. Le développement politique anticipe le genre de

préoccupations qu'il faudra gérer de façon quotidienne et comme je l'ai dit plus tôt, ça vous donne le fondement sur lequel on peut agir et réagir.

Me ERIN DANN: Madame Geddes ou Monsieur Aubertin, avez-vous quelque chose à rajouter?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Non.

Me ERIN DANN: Au sein de Sécurité publique, il y a la Direction des politiques de Sécurité publique, et, Monsieur Tupper, vous avez dit que dans cette Direction de politiques, il y a des gens qui peuvent prendre du recul et respirer et travailler sur le développement des politiques, l'élaboration des politiques. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit et le rôle de la Direction des politiques en relation aux autres directions à Sécurité publique?

M. SHAWN TUPPER: Je pense que c'est important pour toutes les organisations gouvernementales de protéger des ressources pour leur permettre de passer du temps à analyser, à élaborer les diagnostics, voir la problématique, et développer des idées pour la façon de réfléchir aux réponses politiques publiques de la part du gouvernement.

C'est très important, et souvent on entend dans le discours public comment le gouvernement a perdu son muscle politique à cet effet. C'est exactement ce que c'est. C'est de prendre un pas de recul, prendre le temps pour analyser, prendre le temps de s'engager, de débattre de différentes options parce que ce n'est pas facile de trouver l'action unique.

Donc, dans ce cas-ci, la Direction des

politiques publiques dans Sécurité publique est une organisation cruciale parce que nous espérons que ce sera l'organisation qui regarde les tendances, les questions qui surviennent dans le temps, et comprendre ce qui se passe pour nous donner de bons conseils.

De l'autre côté, il y a le groupe des opérations dans la même organisation qui se concentre beaucoup plus sur la façon de réagir, comment on répond, comment on opérationnalise les politiques qui existent. Il s'agit de types de travail qui doivent coopérer, mais qui sont indépendants dans leurs façons de faire.

Me ERIN DANN: Je pose des questions sur le coordinateur de lutte contre l'ingérence.

Je demande donc d'afficher COM609.EN.

--- PIÈCE No. COM0000609.EN:

Government of Canada provides update on recommendations to combat foreign interference

--- PIÈCE No. COM0000609.FR:

Le gouvernement du Canada fait le point sur les recommandations visant à lutter contre l'ingérence étrangère

Me ERIN DANN: Il s'agit d'un communiqué de presse.

Passons à la page 5 du PDF.

« Le 6 mars 2023, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il établissait… »

Descendez un peu. Désolée. Prochain point,

oui. Non. Merci. Oui.

« …établissait un poste de coordinateur de lutte contre l'ingérence étrangère. »

Monsieur Aubertin-Giguère, quand avez-vous été nommé à ce poste?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Lorsque l'annonce a été faite, j'étais avec Sécurité publique depuis juin 2022, après l'adoption du NASA MC pour préparer la création de ce bureau pour structurer la fonction.

Me ERIN DANN: Nous parlerons du HASA MC un peu davantage plus tard, mais la création de l'établissement de ce poste de coordination de lutte contre l'ingérence étrangère avait été contemplée dans la création de ce groupe, HASA MC.

Donc, avant de jouer ce rôle, vous travailliez à Sécurité publique afin d'établir le cadre ou la base pour ce rôle. Est-ce que c'est une bonne façon de le résumer?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me ERIN DANN: Lorsque vous avez été nommé…

Allons à la page 6.

Aux deux derniers points à cette page, le communiqué de presse dit que :

« Il y aura dans le budget 2023, 13,5 millions de dollars sur cinq ans dès 2023-24, et 3,1 millions pour Sécurité publique Canada afin

d'établir le bureau de lutte contre l'ingérence étrangère. »

Lorsque le bureau a été créé et que vous avez reçu votre mise en… votre nomination, est-ce que ce financement était disponible?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Non. Lorsque le budget prévoit le financement, le ministère concerné doit aller expliquer au Conseil du Trésor comment l'argent sera investi et il faut que ce soit approuvé par le Conseil du Trésor. Donc, il y a un écart entre le moment où le budget annonce les fonds et le moment où c'est dans votre budget ministériel et vous pouvez commencer à le dépenser.

Me ERIN DANN: Et dans ce cas-ci, quand ces fonds ont-ils été disponibles?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Au printemps cette année. À la fin mars, je crois.

Me ERIN DANN: Mars 2024? Avant ce financement, vous travailliez dans ce domaine et Sécurité publique gérait les risques et les ressources, donc utilisait des ressources existantes à Sécurité publique pour faire progresser le travail du coordinateur de lutte contre l'ingérence étrangère.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui, c'est une pratique commune. On demande l'approbation au Cabinet, donc le gouvernement imprime une direction, et ensuite, on tente d'opérationnaliser l'approbation que le Cabinet a donnée, notamment l'approbation du financement et aller au Conseil du Trésor et faire approuver la structure. Donc, c'est un

processus qui prend du temps, mais c'est une approche commune pour mettre en œuvre une décision de politiques du gouvernement fédéral.

Me ERIN DANN: C'est une approche commune? Donc, pouvez-vous dire comment cela touche le travail du coordinateur et d'autres aspects de sécurité publique? Est-ce que ça ralentit le rythme auquel on peut faire le travail comme coordinateur?

M. SHAWN TUPPER: Une partie du travail qu'on fait à ce moment-là, c'est d'écrire les soumissions au Conseil du Trésor. C'est beaucoup de travail. Mais aussi, on ne peut anticiper ce que le gouvernement anticipera. Donc, avant le mémo au Cabinet, on ne peut pas savoir quelle sera la structure et on ne peut pas présumer de savoir ce que fera le gouvernement du côté du financement et de l'approbation.

On pouvait s'attendre à ce qu'il y ait des ressources, mais il ne faut pas trop décider avant que le gouvernement ne prenne ses décisions. Je dirais que (sic) ça nous ralentit, c'est une approche prudente, et en attendant, on fait ce qu'on peut au mieux possible.

Dans le contexte de ce travail, c'était très occupé. On sortait de COVID, on avait d'autres questions nationales importantes, comme la fusillade en Nouvelle-Écosse, beaucoup de travail sur la gestion d'urgence et gestion de crise, et tout ça circonscrit nos choix de ce qu'on fait avec les ressources dans toute l'organisation.

Me ERIN DANN: Pouvez-vous nous aider à comprendre la composition du bureau du coordinateur de lutte

contre l'ingérence étrangère : combien d'employés à temps plein, est-ce qu'il est en croissance, est-ce que vous êtes où vous voulez être actuellement… pouvez-vous nous aider à comprendre où vous en êtes?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Le plan, c'est d'avoir 13 ETP avec moi-même : moi, mon chef du personnel, et deux ressources pour faire l'engagement, et l'équipe de lutte anti-ingérence, il y a un gestionnaire. Ça fait à peu près 7 personnes, l'opération de la sécurité nationale, et une personne-ressource qui touche les politiques dans la Direction des politiques.

Actuellement, on a presque tout le contingent. Il nous manque une personne du côté des opérations et on essaie aussi de doter un autre poste de politiques.

M. SHAWN TUPPER: Si vous me permettez, on a construit le bureau de cette façon, il existe au sein de notre cadre de sécurité publique à cause des liens dans ce travail. Nous avons discuté d'établir une organisation distincte et indépendante dans le ministère qui pourrait effectuer ce travail, mais selon nous, nos ressources seraient utilisées de façon plus efficiente si c'était intégré, qu'il y ait contre-référence de notre travail du coordinateur avec d'autres « travails » que nous faisons grâce… en ce qui concerne la sécurité nationale.

Me ERIN DANN: Merci.

Vous pouvez enlever le document.

Sur le rôle du coordinateur de lutte contre

l'ingérence étrangère, je veux vous montrer un procès-verbal d'une réunion DMCIR, CAN4428_R01. Il s'agit d'un procès-verbal en état d'ébauche.

--- PIÈCE No. CAN04428 R01:

Deputy Minister Committee for Intelligence Response (DMCIR) Meeting Minutes

Me ERIN DANN: Il semble, Madame Geddes, que vous étiez membre présente. Vous souvenez-vous avoir été à cette réunion?

Mme TRICIA GEDDES: Oui, je me souviens, j'y étais.

Me ERIN DANN: Et on parle du coordinateur de lutte contre l'ingérence étrangère dans une réunion qui parle des stations policières à l'étranger de la République populaire de Chine.

Si on regarde à la page 1, au début de l'avant-dernier paragraphe, on voit que :

> « Sécurité publique dit que le rôle et le mandat du coordinateur de lutte contre l'ingérence étrangère n'a pas été encore déterminé. Sécurité publique parle de leçons apprises. »

Et :

> « Sécurité publique répète la question principale pour savoir si le coordinateur devrait jouer un rôle stratégique ou opérationnel ou de

politiques. »

Madame Geddes, est-ce que ça reflète bien ce dont vous vous souvenez de la réunion et, le cas échéant, cette question de base que vous aviez abordée a-t-elle été résolue?

Mme TRICIA GEDDES: Je vais vous donner quelques points.

D'abord, je ne crois pas qu'il est inhabituel que lorsqu'on adopte un nouveau poste, un nouveau joueur, un nouveau coordinateur dans la sécurité nationale, comme ailleurs au gouvernement, de bien comprendre comment ce coordinateur peut le mieux cadrer face aux ministères, aux agences qui font déjà ce qu'elles ont à faire, donc comment est-ce qu'on peut avoir ce coordinateur dans les efforts actuels pour lutter contre l'ingérence étrangère. De très bonnes conversations saines sur la meilleure façon de le faire.

Je crois que cette réunion, comme on la décrit, il semble que beaucoup de joueurs à la table cherchent à savoir comment ça allait fonctionner. Alors, à savoir si… comment on pourrait avoir le meilleur impact dans cet espace de politiques et stratégies et dans la coordonnation des opérations des groupes, ça, c'est une bonne conversation d'avoir au tout début de l'élaboration du rôle du coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère.

Je crois que Sébastien pourra nous expliquer son mandat et où il… et ce qu'il veut faire dans les prochains mois.

Me ERIN DANN: Oui, je vais certainement lui poser des questions.

Alors, quant à la discussion qui continue, est-ce qu'on peut voir la page 2 du document?

Et là, il y a des textes qui ont été caviardés et on indique qu'il y a lieu… encore une possibilité pour améliorer le rôle du coordonnateur de l'ingérence étrangère et que « le SCRS a noté le besoin pour un rôle amplifié ».

À la page 3, milieu de la page, quand on voit que :

> « Le président a suggéré que le coordonnateur de l'IE serait mieux placé s'il était au Bureau du Conseil privé pour fonctionner à partir du centre. »

Et on parle d'une nouvelle politique, un cadre…

Monsieur Tupper et Madame Geddes, est-ce que vous… vous avez décrit cela comme étant un débat… un bon débat dans votre témoignage à huis clos. Est-ce que vous pourriez nous dire comment ces enjeux dont on discutait ont été réglés? Est-ce qu'il y a maintenant un consensus quant au positionnement du coordonnateur pour la lutte contre l'ingérence étrangère à Sécurité publique?

Mme TRICIA GEDDES: Oui. Quant au directeur du SCRS qui parlait d'un rôle « amplifié » et du besoin de plans stratégiques pour mesurer nos progrès, je suis d'accord.

C'était au début de l'élaboration des fonctions du coordonnateur de l'ingérence étrangère, et maintenant, je peux dire qu'on a une vision stratégique de ce qu'on veut faire et de comment travailler avec les autres agences et je crois que c'était très important.

Et le fait d'avoir ces conversations pour savoir ce que nos collègues pensaient qui était nécessaire en tant que lacunes et pour la coordination, c'était très utile pour nous. Et je crois que c'est très clair au sein du ministère et dans la communauté de sécurité nationale maintenant que ce coordonnateur est bien situé au sein de Sécurité publique. Il pourra vraiment s'acquitter de son mandat.

M. SHAWN TUPPER: Une façon de décrire cette discussion, c'était d'identifier les lacunes, où le travail se faisait, où il ne se faisait pas, comprendre les rôles et les responsabilités respectives, et créer un poste pour combler ces lacunes et ne pas amplifier dans le terrain d'autres organismes qui font déjà du bon travail dans le domaine. Voilà pourquoi on ne voulait pas que ce poste soit opérationnel pour les organismes… parce qu'il y a des organisations opérationnelles qui jouent déjà sur le terrain. Alors, on voulait comprendre ce que le travail futur serait.

Je n'étais pas d'accord avec le président, j'ai travaillé longtemps au BCP… au bureau du Premier ministre, plutôt… euh, au Bureau du Conseil privé. Je vois un rôle spécifique pour le BCP, c'est de s'assurer que les ministères respectent les mandats et les directives du

gouvernement et qu'ils prennent le temps pour nous poser des défis pour s'assurer que nous faisons le travail qu'on avait l'intention de faire.

Donc, qu'ils peuvent se servir des lois et des outils dont disposent les ministères pour articuler ce cadre serait fait par les ministères responsables. Donc, j'étais de l'avis que le poste de coordonnateur devrait être au sein du ministère à cause de cette fonction générale développant cette capacité de rassembler les ministères, d'utiliser les outils qui existent déjà. Ce n'est pas une… c'est une fonction qui ne devrait pas être exécutée par le BCP.

Me ERIN DANN: Alors, on a entendu des témoignages ce matin par vos collègues que la discussion de où situer ce coordonnateur durait depuis assez longtemps. Donc, c'était une discussion qui avait été entamée il y avait longtemps et il semble maintenant y avoir un consensus quant à l'idée de le placer à Sécurité publique.

M. SHAWN TUPPER: Oui, c'est mon point de vue.

Me ERIN DANN: Quant aux interactions entre le BCP en tant que rôle de rassembleur, surtout au sein de la communauté de la sécurité du renseignement, est-ce que vous pouvez expliquer le rôle entre le rôle du coordonnateur de l'Agence étrangère et du rôle du BCP en tant qu'organisme convoqueur ou rassembleur?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Pour s'attaquer à des problèmes complexes contre la répression transnationale ou l'ingérence étrangère, il faut avoir une

optique très large et il y a beaucoup de politiques qui ne correspondent pas exactement à des compétences ministérielles. Il faut prendre un peu de recul et examiner le problème de façon globale, et ceci rassemble les gens et on crée… on peut avoir une liste de possibilités, on a des capacités opérationnelles qu'on examine, qui proviennent de beaucoup d'endroits, et donc, on a besoin d'avoir une fonction qui est plus vaste qu'un seul ministère. Et voilà, c'est mon rôle en ce qui a trait à l'ingérence étrangère.

Le Bureau du Conseil privé a la fonction de rassembler, de s'assurer que ce qu'on propose correspond à des priorités, mais souvent, c'est plus… il y a une fonction opérationnelle aussi. Donc, le Bureau et le ministère se complètent bien.

M. SHAWN TUPPER: L'autre élément important du côté de la coordination plus générale, c'est comprendre le contexte dans lequel a lieu le travail de Sébastien par rapport au contexte et priorités du programme du gouvernement.

Le BCP nous aide beaucoup à comprendre les impératifs fiscaux du gouvernement, comment il gère le cadre général et comment ils veulent investir dans… par rapport à toute une série d'enjeux, et aussi comment c'est lié à un autre domaine qui concerne la sécurité économique et des stratégies distinctes, par exemple pour les minéraux critiques, sur comment on va traiter aussi des plateformes de médias sociaux.

Donc, le rôle de Sébastien a cet élément de

travailler contre l'ingérence étrangère. Le BCP s'assure qu'on fait ce travail tout en étant bien éclairé du contexte approprié par rapport au gouvernement, aux programmes à l'échelle du gouvernement qui seraient pertinents à son travail.

Me ERIN DANN: Quant au mandat qui est décrit par rapport aux modèles des attributions, est-ce que je peux demander CAN4981… 44981, plutôt? À la page 4.

--- PIÈCE No. CAN044981 R01 0001:

Terms of Reference: Office of the National Counter-Foreign Interference Coordinator (ONCFIC)

Me ERIN DANN: Ce document où on parle du mandat du coordonnateur national pour contrer l'ingérence étrangère, si on regarde le point, alors, on dit que le NCFIC :

« Ce coordonnateur offrira un leadership stratégique et va aider la diminution des conflits, mais il va pas… »

Il y a plusieurs choses qu'il ne pourra pas faire.

Qu'est-ce que… est-ce que vous pouvez dire ce que ça veut dire de façon générale? Quel est votre rôle et responsabilités en tant que coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Quant à ce que je fais, bon, je vais coordonner, diminuer les conflits entre les réponses et j'espère… je fais du travail pour trouver le

contexte politique, inviter les joueurs appropriés à la table, et essayer d'identifier un ensemble d'actions et de propositions de politiques par rapport à certaines idées. Et il est clair que je ne suis pas dans une position de donner des directives à des agences opérationnelles qui ont leurs propres mandats qui sont légiférés, et donc, ce n'est pas la fonction du coordonnateur.

Je ne reçois pas les informations ou les renseignements qui seront à la base d'une enquête policière, ce n'est pas ma responsabilité d'être le receveur de ce genre d'informations, et je ne fais pas d'évaluations du renseignement. Ce sont des fonctions effectuées par le SCRS, par d'autres… le CST et d'autres groupes.

Me ERIN DANN: Et vous avez dit à la Commission, et monsieur Tupper l'a mentionné aujourd'hui, qu'il n'y a pas de distinction ferme entre vos fonctions en tant que sous-ministre adjoint… associé et d'être coordonnateur pour contrer la lutte contre l'ingérence étrangère. Le bureau est intégré à la structure de Sécurité publique intentionnellement, et je crois que vous aviez déjà un travail très chargé, un travail à plein temps avant d'avoir ce… d'adopter ce rôle de coordonnateur.

Est-ce que vous avez endossé ces responsabilités en plus des responsabilités que vous aviez auparavant? Ou comment est-ce que vous avez pu assumer ce mandat en plus?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je travaille beaucoup. Je pourrais dire, en tant que SMA adjoint ou

associé, plutôt, je reste actif dans beaucoup de dossiers et responsabilités de façon générale : cybersécurité, […], sécurité nationale et opérations, et les directions générales ont tous des SMA ou a un SMA principal et je l'appuie dans ses quatre fonctions.

Je dirais que l'ingérence étrangère est une composante majeure du travail que fait la direction générale, et donc, j'ai tendance à assumer un rôle de… qui est plutôt de leadership quant aux dossiers qui concordent à cette catégorie d'ingérence étrangère, et donc, j'ai une… je suis plus engagé dans ces dossiers-là. Je dirais que c'est beaucoup de travail, mais c'est gérable.

Me ERIN DANN: Donc, pour aller plus loin et poser plus de questions quant au rôle du coordonnateur, est-ce qu'on peut voir le COM48, s'il vous plaît? À la page 15 du PDF.

--- PIÈCE No. COM0000048:

Countering an Evolving Threat: Update on Recommendations to Counter Foreign Interference in Canada's Democratic Institutions

--- PIÈCE No. COM0000048 FR:

Contrer une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes

Me ERIN DANN: C'est comment contrer les

menaces en évolution. Ç'a été fait par monsieur LeBlanc et le Greffier Charette. Et à l'annexe de ce rapport, il y a des recommandations faites par différents organes de réexamen et quelles sont les mesures que le gouvernement va adopter pour répondre à cela. Et ici, on voit des recommandations qui proviennent du rapport annuel NSICOP de 2019.

Une des recommandations, c'est :

> « Que le gouvernement du Canada élabore une stratégie globale pour contrer l'ingérence étrangère et créer une résilience institutionnelle et publique. »

Et on voit à droite que :

> « Le nouveau coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère jouera un rôle pour s'assurer que ces efforts à l'échelle du gouvernement fonctionnent de façon efficace. »

Si on va à la page 16, on voit à la lettre (d), donc :

> « Élaborer des mécanismes opérationnels et des mécanismes de politiques pangouvernementaux pratiques… »

Et en bas, on voit que :

> « Ce coordonnateur va amplifier le travail que fait le gouvernement. »

Lettre (f) :

« Inclure une approche pour les ministres et les directeurs <non interprété>… »

Et aussi une référence à une fonction de renforcer les communications.

À la lettre (g) :

« Guider la collaboration avec les alliés sur l'ingérence étrangère. »

À droite, on parle du coordonnateur.

Et à la page 19, numéro 2, on voit que :

« …le Canada appuie cette stratégie globale par un leadership central et une coordination centrale. »

Et à droite, on voit qu'on fait référence au coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère.

Est-ce que vous disposez des ressources et des outils nécessaires pour vraiment vous acquitter de ce mandat très, très large qui est créé pour le coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère?

Bon, c'est une question très vaste, mais je vais demander aux membres du panel de donner leurs commentaires à ce sujet et qu'est-ce que… quels sont les domaines où on pourrait faire plus.

M. SHAWN TUPPER: Votre dernière question, c'est la plus facile. Le travail auquel on se confronte, notre compréhension de ce qui se passe à l'échelle mondiale, les menaces que l'on… de la part d'acteurs importants dans cet espace — la Russie, la Chine, l'Inde —, ce sont des

choses qui sont en évolution constante.

Donc, une réponse à votre dernière question, c'est que nous continuons à évoluer. Le travail ne sera jamais terminé parce que chaque fois qu'on y apporte des outils, on trouve des façons d'aborder une activité et les acteurs vont passer à une autre activité. C'est la réalité de ce secteur. Donc, ça sera toujours un jeu du chat et de la souris.

Et donc, voilà, ça nous aide à répondre à la première partie de votre question qui traitait de ressources. Les ressources aussi vont évoluer avec le temps, s'ajuster. Ce qu'on a présentement sera différent de ce qu'on aura dans deux ou trois ans parce que la boite à outils va évoluer et le genre d'expertise dont on a besoin va aussi évoluer.

Donc, on a… le gouvernement a pris des décisions et nous a demandé de poursuivre les activités en cours présentement parce que c'est… ça correspond aux investissements actuels. Et on doit comprendre qu'à mesure qu'on met en œuvre ces activités, quel sera leur impact, et au fil du temps, on pourra donner plus de conseils quant à ce qu'on devra faire et de quel outil on aura besoin. Et on pourra… on fait des demandes pour plus d'investissements dans ces activités, pas seulement pour mon ministère, mais pour le portefeuille et le portefeuille d'autres acteurs dans l'écosystème.

Mme TRICIA GEDDES: Il y a une grande équipe qui appuie l'équipe de Sébastien. Vous entendez le CT… CST, le BCP et tout, on comprend tous les ressources dont

disposent les acteurs qui font de l'ingérence étrangère et quels sont les besoins pour y contrer. Alors, les Canadiens vont maintenant avoir confiance qu'on a un coordonnateur en matière d'ingérence étrangère et qui pourra déterminer la meilleure façon d'utiliser les moyens dont on dispose pour contrer ces menaces. C'est une toute petite composante d'une machine ou… qui est beaucoup plus vaste.

M. SHAWN TUPPER: <Non interprété>

Me ERIN DANN: Comme on a vu, le rapport annuel du CPSNR a recommandé une stratégie à l'échelle du gouvernement pour s'attaquer à l'ingérence étrangère. On a vu ce matin et on a fait référence à différents… dans différents sommaires ce qui semblai être un document de stratégie pour contrer le HASA, contrer l'ingérence étrangère, et aussi on a mentionné une stratégie dans le résumé du mémo au Cabinet sur HASA.

Donc, COM.SUM4. Et on peut descendre à la page 2.

Et ici, on dit :

> « La proposition a cherché à mettre en œuvre différents éléments, y compris l'endossement des secteurs principaux et les piliers décrits dans la stratégie HASA. »

Et on a entendu parler de vos prédécesseurs quant au travail de cette stratégie, stratégie avec « s » minuscule plutôt que majuscule pendant le temps qu'ils ont travaillé à Sécurité publique.

À quel stade de développement est-ce que la stratégie — « s » minuscule/« S » majuscule — quand vous avez commencé à travailler à Sécurité publique?

M. SHAWN TUPPER: C'est une question très complexe parce qu'il se passe tellement de travail. Simplement rédiger un mémoire au Cabinet, il y a un très grand nombre d'ébauches dont on a déjà discuté dans les documents que vous nous avez donnés qui parlent de ces ébauches, ces projets. La formulation de ceci avec nos partenaires font beaucoup pour aider la communauté à comprendre le genre de travail qu'on fait.

Le fait qu'on a pas publié la stratégie, c'est presque pas pertinent au fait qu'on est un cadre de travail très cohérent en ce qui a trait à l'ingérence étrangère. C'est un processus de construction et il… c'est réparé depuis très longtemps. On a eu beaucoup de difficultés et ç'a été frappé par la perturbation de la COVID au sein de la fonction publique.

Et à ce stade-ci, la stratégie « s » minuscule/« S » majuscule sont bien éclairées par le mémoire au Cabinet sur le HASA et toute la documentation qui a suivi est là pour éclairer le mandat et le cadre du travail dirigé par Sébastien, comment tout cela est intégré dans la collectivité plus large.

Et je crois que nous avons maintenant articulé et sommes bien en cours de route pour amener ce travail en format opérationnel, et c'est symbolisé par l'engagement qu'on fait de façon publique. C'est ce que nous

faisons depuis les frappes en Israël le 7 octobre et comment nous réfléchissons à ce que les évènements « internationals » signifient pour la société canadienne et ce qui résulte de ces activités dans la société canadienne.

Donc, qu'on ait trouvé la grande stratégie ou la petite stratégie, nous avons tout de même une approche stratégique, un cadre qui est informé par tout ce travail, et je crois que plus on en fait pour consolider ce travail et conseiller le gouvernement, plus le Canada est résilient, c'est ce que nous voulons. Je le dis parce que je veux que les Canadiens sentent que malgré le fait que ce soit du travail nouveau ou relativement nouveau pour nous, qu'ils doivent avoir confiance à notre établissement, à ce que nous faisons et que nous tentons de prévenir le type d'ingérence qui sont tentés par ces acteurs.

Me ERIN DANN: Vous avez décrit le HASA MC comme une bonne articulation des questions complexes dont vous venez de discuter que l'acte d'articuler les aspects du travail gouvernemental en écrit était bénéfique et que c'était comment l'approche du gouvernement était conçue.

Vous avez dit que peut-être que la grande stratégie n'est pas créée, mais cette réponse a-t-elle été articulée à l'extérieur du HASA MC? Est-ce que ça profiterait de le faire par écrit pour pouvoir fournir des lignes directrices pour tout le travail gouvernemental dans ce domaine?

M. SHAWN TUPPER: Dans un monde idéal qui n'est pas dérangé par des choses qu'on a vues dans les

dernières années, oui. on pourrait mettre sur papier et on aurait une stratégie de communication beaucoup plus claire avec les Canadiens pour expliquer le travail qu'on fait. Une des raisons pour lesquelles on n'est jamais arrivés à publier la stratégie, c'est que les évènements nous ont surpassés. Ce qu'on a fait sur C-70, les séries d'engagements, tout ce qu'on a fait sur différentes questions nous ont permis de travailler avec des communautés importantes au pays. On a réussi à commencer à bâtir des stratégies de réponse sur des choses qui ont préséance sur le besoin d'avoir un document.

Dans un monde idéal, ça serait bien d'avoir un manuel, ça serait bien d'avoir une référence qui consolide tout, mais franchement, ça n'a pas été possible à cause de tout ce à quoi on a dû faire face.

Me ERIN DANN: Merci.

Je passe à un prochain point rapidement, mais pour que ce soit complet, je vous amène à un autre document. Donnez-moi un instant. CAN30915.

--- PIÈCE No. CAN030915 0001:

Deputy Minister's Committee on China

Me ERIN DANN: Monsieur Tupper, je vous pose cette question. C'est un mémorandum pour vous, 14 avril 2023. Si on passe à la page 3 du document, à l'en-tête « Key Messages » (« Messages clés ») — Stratégie de lutte contre l'ingérence étrangère ». On dit que :

> « Le travail est en cours pour développer deux versions de la stratégie : la version classifiée est

à son stade initial; la stratégie publique est plus avancée et peut être publiée à court terme. »

J'ai deux questions à ce sujet. Pouvez-vous nous aider à comprendre pourquoi la stratégie à ce moment-là est écrite comme étant à son stade initial étant donné les années qui prédatent ça? Est-ce que c'est une stratégie différente dont on discute ici?

Et vous l'avez déjà exprimé à un certain point, mais pourquoi la stratégie non classifiée qui était presque prête à publier, pourquoi est-ce que ça n'a pas été publié ultimement?

M. SHAWN TUPPER: Ma réponse immédiate précédente fait partie de la réponse à cette question. Je pense que ç'a été surmonté. Mais si vous me permettez, je demanderais à Seb de répondre parce que c'était directement son travail.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Les principes généraux de notre stratégie sont ce qu'il y a dans le HASA MC : notre positionnement comme gouvernement face à cette menace, la nécessité de coopérer, de résoudre les outils législatifs.

Dans un document externe, <non interprété>…

Dans une stratégie classifiée, on parle des détails opérationnels sur des menaces précises et c'est du travail évolutif. Ça ne signifie pas qu'on ne sait pas où on va, il ne s'agit tout simplement pas d'un document fini qui donne les détails du travail classifié que nous effectuons.

Ça, c'est en cours.

Mme TRICIA GEDDES: Si vous me permettez d'ajouter une des choses qu'on a faites dans les dernières années, c'était face aux consultations publiques avec C-70. Si vous regardez le document public qu'on a affiché sur le site et auquel il y a eu… pour lequel il y a eu des consultations avec les Canadiens, la stratégie était construite dans un document pour pouvoir avoir une conversation avec les Canadiens. C'était une conversation saine… <non interprété>… ça pourrait être un engagement non terminé, nous pouvions donc discuter avec les Canadiens.

Me ERIN DANN: Vous anticipez ma prochaine question sur les consultations.

Mme TRICIA GEDDES: <Non interprété>

Me ERIN DANN: Une dernière question de suivi, Monsieur Aubertin-Giguère. Vous avez parlé de ce qu'on avait vu plus tôt. Le mandat dit que le coordonnateur de lutte contre l'ingérence étrangère travaillera sur la publication et la mise en jour d'une stratégie à une fréquence régulière. Est-ce que c'est un but du bureau de travailler sur ce genre de publication de stratégie?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui, si tous les intervenants conviennent que c'est ce qui doit se faire, mon bureau s'en chargera.

Me ERIN DANN: Pour le travail de Sécurité publique sur la mise en œuvre de la *Loi sur la lutte contre l'ingérence étrangère*, je pense que ça fait partie de votre travail, vous avez travaillé sur le processus de consultation

avec le public avant C-70.

Pouvez-vous décrire le processus? Madame Geddes, vous avez parlé de la stratégie de communication dans ces consultations. Pouvez-vous décrire le *feedback* et ce que vous avez entendu pendant ces consultations de façon générale et comment ç'a été rajouté à la Loi qui a été soumise?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Il y a eu deux cycles de consultation. D'abord, sur la transparence de l'ingérence étrangère, le Registre, et ensuite des consultations sur C-70 et les lois afférentes.

Dans les deux cas, on a eu des consultations hybrides. Sur le site web, un document de politiques et les Canadiens ou quiconque pouvaient répondre, donner des commentaires, et il y a eu une série de tables rondes et de conversations avec les intervenants, des universitaires, des gens de différentes communautés, des groupes de défense des droits. On tentait de voir ce que pourraient être des réponses législatives à ces problèmes.

On a eu beaucoup de *feedback* de la part de différentes collectivités. Je résumerais en disant que tous convenaient qu'il s'agissait d'une question grave, l'ingérence étrangère, et qu'il fallait affiner nos outils et protéger les Canadiens, les établissements canadiens. Il y a eu des préoccupations précises à examiner, comme protéger certaines communautés contre l'oppression transnationale, les processus internes au Canada, et nous avons pris ce *feedback*, et si je regarde ce qu'est C-70 et si on compare aux *feedbacks* qu'on a reçus, je pense qu'on a considéré une

grande partie de ce qui nous avait été proposé.

Me ERIN DANN: Je veux poser des questions sur la mise en œuvre d'une partie de C-70, la *Loi sur la transparence et la reddition de comptes face à l'ingérence étrangère*.

CAN44799, s'il vous plaît.

--- PIÈCE No. CAN044799 0001:

Countering Foreign Interference Act

Me ERIN DANN: Il y a plusieurs éléments, mais si on regarde la page 9 de ce document, on voit… pardon, la Loi et les trois éléments qui demandent… qui imposent l'obligation de s'inscrire.

Si on regarde sur la page 10, on parle d'administration et d'application de la Loi, et on comprend des preuves qui nous ont été données, le breffage technique qu'on a reçu, qu'un commissaire à la transparence sur l'influence étrangère sera nommé pour administrer la Loi.

Pouvez-vous nous expliquer où on en est dans la mise en preuve du Registre, quelles étapes manquent encore pour le rendre une réalité, et la participation de Sécurité face à ça.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Qu'il soit clair que les parties sont d'accord qu'il faut que ce soit en place avant les prochaines élections, en supposant que l'élection est à l'automne 2025. On travaille dur pour respecter cet échéancier.

Il y a plusieurs tâches simultanées, il y a la mise en candidature d'un commissaire, la création du

bureau du système informatique, et il y a aussi la nécessité d'adopter des règlements. La Loi dit qu'il y aura dix règlements, dont six sont non discrétionnaires, et doivent être en place avant la création du bureau du commissaire. Et s'assurer qu'il y ait suffisamment de notes et d'informations qui sont prêtes pour lorsque le commissaire commencera à parler aux Canadiens de l'obligation de s'inscrire.

Donc, tout ça a débuté, est en cours. Donc, il y a des ressources qui sont en place pour respecter les engagements pour que ce bureau soit prêt avant les prochaines élections.

Me ERIN DANN: Une question factuelle sur le Registre. Vise-t-il à couvrir des activités d'influence face à l'espace fédéral ou est-ce que ça couvrira aussi des activités d'influence étrangère chez les gouvernements sous-nationaux, autochtones et autres?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, la *LTRIE* couvrira les niveaux national, provincial, autochtone, tous les niveaux.

Ceci étant dit, l'entrée en vigueur et les règles afférentes sont différentes. À ce point-ci, on tente d'appliquer le palier fédéral parce qu'il faut discuter avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones pour l'application de la *LTRIE*. Lorsque le bureau sera prêt, le gouverneur en conseil mettra en vigueur les parties fédérales de la *LTRIE*.

COMMISSAIRE HOGUE: Selon ce que vous voyez actuellement, pensez-vous pouvoir respecter la cible de

l'automne 2025?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Nous faisons tout ce que nous pouvons. Il est très difficile de penser à tout ce qui pourrait se produire d'ici cette date, mais je dirais que nous avons un plan détaillé de ce que nous voulons faire pour créer le bureau et respecter l'échéancier.

M. SHAWN TUPPER: Un des luxes dont nous disposons, c'est de voir… de le comparer et de comparer ce bureau à d'autres bureaux. On ne veut pas réinventer la roue si ce n'est pas nécessaire. Il y aura des éléments de ce travail qui sont uniques, comme le système de gestion de cas est nouveau et il sera créé spécifiquement pour cette tâche.

Donc, c'est différent et on commence de zéro. Mais si on regarde d'autres bureaux de commissaires, on peut profiter de leurs expériences, faire des comparaisons et se lancer dans le travail plus rapidement.

Me ERIN DANN: Je veux passer à un autre sujet, l'information et les renseignements à Sécurité publique.

On a entendu vos homologues, vos prédécesseurs à Sécurité publique, ils ont parlé du fait que pendant leur mandat, Sécurité publique n'avait pas la façon de surveiller fiablement la circulation de renseignements de sécurité.

Pouvez-vous décrire ce qui a été fait, le cas échéant, pour améliorer la gestion de l'information et la surveillance des renseignements à Sécurité publique.

M. SHAWN TUPPER: D'abord, on a beaucoup

appris de certains des débats que nous avons entendus dans les dernières années pour pouvoir répondre aux questions de base, qui a vu quoi et quand, donc nous avons pris des mesures concertées au sein du ministère pour avoir un système de surveillance beaucoup plus serré. Donc, lorsque de l'information est envoyée à notre ministère des agences de renseignement et sont vérifiées, on sait qui les reçoit, qui les a lues, on exige des signatures à tous les niveaux maintenant.

Donc, on a fondamentalement changé notre façon de traiter l'information qui nous est donnée. Donc, ça nous donne une plus grande confiance qu'on pourra répondre à la question de qui a vu quoi, quand. Et il y a plus de restrictions aussi. Le principe du « doit savoir », ça a une influence sur ce que nous faisons avec l'information et la circulation de l'information.

Nous avons aussi de nouveaux systèmes qui ont été créés ailleurs au gouvernement et qui ont amélioré le contrôle et la surveillance du flux de l'information. Et dans notre ministère, nous avons la part réceptrice, donc nous avons maintenant du personnel dévoué, des ressources qui viennent du SCRS qui font la coordonnation de ce travail et qui sont responsables de s'assurer que Tricia, moi et d'autres, notamment notre ministre, reçoivent l'information pertinente et que nous puissions avoir des listes de lecture qui desservent bien les besoins de chacun.

Me ERIN DANN: Je crois comprendre que, Monsieur Tupper, vous aviez donné des précisions dans une de

nos dernières conversations. Les responsables, les fonctionnaires en chef comme vous n'êtes pas assis devant un ordinateur pour aller avoir accès à la base de données ou à de l'information dans le réseau très secret.

M. SHAWN TUPPER: C'est exact.

Me ERIN DANN: C'est aussi vrai pour le ministre, j'imagine, et pour le chef du personnel du ministre?

M. SHAWN TUPPER: C'est exact.

Me ERIN DANN: Vous vous fiez plutôt à l'agent de liaison du SCRS dont vous avez parlé ou on a parlé d'un agent de relations avec le client, il s'agit de gens qui ont accès aux documents et vous les fournissent. N'est-ce pas?

M. SHAWN TUPPER: Pour la plus grande part des documents, c'est le cas. On a la capacité d'envoyer des messages d'une agence à l'autre pour dire, « quelque chose d'important nous est arrivé, on l'envoie de l'autre côté ». On a des gens qui sont responsables d'aller chercher ces documents, cette information, et nous la donner.

La seule chose, c'est que je n'ai pas mon propre ordinateur pour le faire moi-même, mais on a un système bien en place pour s'assurer que le matériel nous arrive. On a des gens qui sont désignés et c'est leur responsabilité de l'extraire du système et s'assurer que c'est livré aux récipiendaires appropriés.

Me ERIN DANN: Et ils ont aussi la responsabilité pour faire ce suivi.

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me ERIN DANN: Donc, d'une signature pour confirmer la réception et en faire l'entrée dans le système qui est en place pour le suivi.

M. SHAWN TUPPER: Vous êtes conscient de la liste de récipiendaires pour chaque document, et donc, les gens qui font le travail sont là et le suivi est fait de façon très attentive.

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce que vous savez, quand il y a des documents envoyés à beaucoup de récipiendaires, est-ce que vous savez qui a lu le document? Disons, qu'il y a… ou en grand nombre, il y a 15 documents envoyés en même temps, est-ce que vous pouvez voir qui a lu les documents un à la fois?

M. SHAWN TUPPER: On a rarement un nombre aussi grand de documents qui arrivent à la fois, mais quand c'est le cas, on garderait le jeu de documents ensemble, donc on aurait une seule page de signatures pour l'ensemble des documents, mais donc, je peux dire que « j'ai reçu ces 15 documents, j'ai eu le temps de les lire », et quand je signe, c'est pour reconnaitre que j'ai reçu, j'ai examiné et j'ai consommé le matériel.

COMMISSAIRE HOGUE: Les 15 documents dans la trousse?

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me ERIN DANN: On a entendu parler ce matin de classeurs hebdomadaires ou à toutes les deux… envoyés à toutes les deux semaines. Est-ce que vous utilisez toujours ce système ou le système en place est différent maintenant?

M. SHAWN TUPPER: On n'a pas le système dont vous avez entendu parler plus tôt parce que nous avons maintenant un nouveau système, la situation a changé, et maintenant on a des gens qui peuvent compiler les ensembles de documents et les livrer. Donc, on ne se fie plus à ce système de classeurs comme par le passé.

Me ERIN DANN: En ce qui a trait au renseignement… ou pas au renseignement, mais, plutôt, le traitement des mandats à la Sécurité publique, vous avez dit lors de votre contre-interrogatoire qu'il y a un système assez régimenté pour le traitement de ces mandats. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui arrive du côté de la Sécurité quand il y a un ensemble de mises en application de mandats?

M. SHAWN TUPPER: Alors, comme vous le savez, ce sont les documents les plus sensibles qu'on reçoit et qui sont contrôlés de la façon la plus sévère au ministère. Ils arrivent au ministère parce que le SCRS a l'obligation de me consulter ainsi que de préparer leurs conseils au ministre ou à la ministre, et donc, c'est suite à cela que le ministère peut offrir sa réaction à ce que le ministre leur a signalé, et aussi signaler des enjeux qui seraient d'importance pour le ministre.

Donc, le SCRS travaille avec des équipes dans la direction générale de mon ministère pour s'assurer qu'on est prêts pour ce document et que nous pouvons accélérer notre travail, parce que normalement, il est crucial de le faire rapidement.

Le ministère prépare un message qui m'est

envoyé, je peux examiner le mandat entier et je dois signer que je me suis acquitté de cette obligation. Je suis ma note et ensuite c'est envoyé au ministre.

Me ERIN DANN: Une fois que c'est envoyé au ministre, au bureau du ministre, est-ce que Sécurité publique est impliqué dans ce qui se passe plus tard ou est-ce que c'est entre le bureau du ministre et le SCRS de faire la coordination de l'approbation et de renvoyer cette application approuvée au SCRS, le cas échéant?

M. SHAWN TUPPER: Alors, nous faisons un suivi un peu plus agressif maintenant que par le passé. Nous avons un système qui va assurer que le document est traité de façon appropriée. Si le système ne bouge pas, on le sait et on peut découvrir pourquoi il n'avance pas.

Le SCRS peut avoir une eu discussion avec le ministre si c'est nécessaire, mais entre le SCRS et nous-mêmes, il y a un processus bien coordonné qui va s'assurer qu'on est bien plus conscient de la situation.

Me ERIN DANN: Un autre sujet : désinformation/mésinformation. On a eu beaucoup de questions quant à l'ubiquité d'influence… de campagnes d'influence en ligne, surtout celle qui cible les processus démocratiques au Canada et à l'échelle internationale. Et l'impact des avancées de technologies, par exemple liées l'IA générative quant à la multiplication d'acteurs dans ce domaine.

On a entendu la semaine passée qu'à l'extérieur de périodes électorales et d'élections partielles où Élections Canada surveille l'espace en ligne, qu'il n'y a

présentement aucun ministère ou aucune agence qui a le mandat de surveiller cet espace en ligne à l'échelle nationale quant aux tentatives d'influencer des campagnes.

Nous savons qu'il y a des discussions en cours quant à quand et où ce travail devrait se faire. Est-ce que je peux vous demander d'en parler? Est-ce que ce genre de surveillance de l'écosystème en ligne national devrait être adopté à plein temps par un ministère gouvernemental, et si c'est le cas, est-ce que ça serait Sécurité publique qui serait l'endroit indiqué pour ce genre de travail?

M. SHAWN TUPPER: Je crois qu'avec le temps, notre compréhension du besoin pour ce genre de surveillance a évolué. Au cours des dernières années, on a compris qu'on a besoin d'une plus grande conscientisation. Quand on comprend, par exemple, l'extrémisme violent à motivation idéologique, maintenant, nous le voyons au Canada avec des sources dans le pays et je crois que ceci a augmenté notre besoin d'être mieux sensibilisés à ce qui se passe au Canada et de mieux comprendre comment faire face aux menaces qui existent ici.

Mais on est aussi conscient du fait que ça peut être bien difficile dans une démocratie et on doit trouver l'équilibre entre le droit qu'ont les gens à s'exprimer librement, avoir des opinions bien particulières, même si on pense que c'est inacceptable. Il y a des principes démocratiques que l'on doit respecter.

Alors, comme vous l'avez dit, il y a une discussion assez active en cours quant à ce que ça peut représenter dans une démocratie comme le Canada. Donc, les

fonctionnaires et hauts fonctionnaires vont faire une synthèse de conseils qui pourraient être offerts au gouvernement.

Nous croyons que pour Sécurité publique Canada et pour ceux qui ne comprennent pas ce qu'est Sécurité publique Canada, dans d'autres pays, on s'appellerait le ministère de l'Intérieur, on serait le Homeland Security aux États-Unis.

Notre fonction, c'est de s'assurer de protéger les communautés canadiennes et s'assurer qu'il y a la plus grande résilience possible. Donc, nous avons comme objectif de comprendre les évènements et l'évolution des évènements au pays et nous pensons que nous y contribuons. Nous avons un centre d'opération avec la Direction générale de sécurité nationale qui peut faciliter cette surveillance.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je dirais que la surveillance nationale, c'est peut-être pas la meilleure expression pour exprimer ce que sont les mandats de RRM. C'est vraiment de faire une surveillance des médias sociaux et de trouver les cas où les États étrangers cherchent à cacher le fait qu'ils cherchent à influencer les gouvernements.

Le mandat du G7 était mis au point pour le G7, mais donc, le MRR cherche à s'acquitter de cela. Donc, le MRR veut pouvoir percevoir ce qui se passe, c'est pas une surveillance intérieure, mais plutôt les communications qui sont pertinentes pour le Canada quand il s'agit d'influence… d'ingérence étrangère. Et c'est cette fonction-là qu'on a

décrite. Alors, le MRR a indiqué qu'ils se sentent un peu mal à l'aise, ils font partie d'Affaires mondiales Canada, donc on leur a demandé de faire ce travail, mais ils sont… ils se demandent que le fait que cette fonction a lieu au sein d'Affaires mondiales Canada, ils seraient bien positionnés.

Alors, merci, Monsieur Aubertin-Giguère pour cette précision. Est-ce que cette fonction pourrait exister à Sécurité publique plutôt?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui, c'est l'objet de discussions qui ont lieu présentement.

Me ERIN DANN: Le rapport institutionnel de Sécurité publique mentionne le rôle de Sécurité publique dans le cadre d'attributions cybernétiques et parle de cyberattaques sur des systèmes gouvernementaux, l'importance des systèmes qui pourraient aussi comprendre l'attribution pour des activités d'influence.

Quel est le rôle de Sécurité publique dans le cadre d'attributions et dans quelles circonstances est-ce que Sécurité publique pourrait recommander pour ou contre les attributions? Quels sont les éléments qui déterminent cela?

Mme TRICIA GEDDES: Oui. On doit faire une analyse pour savoir quelles pourraient être les conséquences pour les infrastructures essentielles au Canada, quelles pourraient être les opérations d'application de la loi en cours. I l y a des raisons contre une attribution cybernétique dépendant de la nature des menaces et la nature des structures des organismes qui ont été touchés.

Alors, on se pose la question comment est-ce

que ces cybermenaces se manifestent au Canada et quels sont les avantages de nommer un acteur étatique qui a effectué une attaque sur l'infrastructure au Canada, par exemple, mais quelles sont les circonstances où on voudra, dans certaines circonstances, attendre avant de donner une attribution.

Et comme exemple, peut-être que les organismes d'application de la loi ont déjà une opération en cours, alors on doit attendre. Et, oui, les ministres ont aussi un rôle à jouer. Le ministre de Sécurité publique, s'il y a une cyberattribution, pour moi, ça serait mieux si ça se fait au niveau ministériel. Je crois que ç'a plus d'impact si on nomme un État qui <non interprété>… Donc, le ministère… le ministre de la Défense aussi a un rôle à jouer et d'autres.

Alors, nous appuyons le ministre de la Sécurité publique, à savoir s'il veut ou non faire ce genre d'énoncé d'attributions.

Me ERIN DANN: Merci.

Alors, une dernière question. Ma collègue va vous poser des questions plus tard quant à la participation du public. Je veux parler des breffages aux parlementaires et il y a deux sous-domaines ici.

Premièrement, en ce qui a trait à la directive ministérielle quant aux breffages aux parlementaires dans le cas de menaces particulières. On comprend qu'il y a un protocole de gouvernance pour la mise en œuvre de cette directive ministérielle qui a été publiée en août 2023 pour guider la mise en œuvre de la directive ministérielle. Est-ce que le coordonnateur de contrer

l'ingérence étrangère joue un rôle à cet égard, Monsieur Giguère?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Eh bien, je dirais que la Direction générale, donc moi-même et le sous-ministre adjoint principal en sécurité nationale, jouons un rôle critique dans cette fonction. Quand le service identifie le besoin pour un breffage ou une séance d'information, on en discute à une table de sous-ministres adjoints que nous présidons et nous discutons de l'information. Le SCRS nous donne une idée de ce qu'ils veulent dire et, collectivement, on prépare un message qui est envoyé à une table de sous-ministres adjoints qui vont fournir des conseils au directeur du SCRS.

Me ERIN DANN: Et si la menace ou la menace éventuelle, si le renseignement ne provenait pas du SCRS, mais par exemple si c'était dans un cas d'incident cybernétique, si le centre cybernétique du CST a pris connaissance de cela, je sais que la directive ministérielle traite seulement du SCRS, mais est-ce que les autres organismes de renseignement emploieraient le même protocole?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui. Je crois que c'est une de nos plus belles réalisations en tant que communauté, c'est d'avoir conçu des protocoles de comment on comprend le renseignement qui exige une réponse, comment on se réunit pour donner une réponse, attribuer des responsabilités, des rôles, et ensuite donner des conseils à nos sous-ministres qui vont déterminer la réponse elle-même. Et ça va bien au-delà de la directive ministérielle, ça

couvre l'ensemble des réponses à certains éléments de renseignement.

Me ERIN DANN: Merci. Donc, les séances de breffage pour être conscient de ce qui se passe, par exemple, donc, non classifiées, une des initiatives du coordonnateur là où il y a des breffages non classifiés qui ont été livrés aux parlementaires par caucus en juin 2024.

Alors, CAN47986. Cet ensemble est aussi disponible en français à 47987.

--- PIÈCE No. CAN047986 0001:

Foreign Interference - Briefing to Canadian Parliamentarians

--- PIÈCE No. CAN047987 0001:

Ingérence étrangère - Information à l'intention des parlementaires canadien

Me ERIN DANN: Alors, on comprend que c'est la… ce sont les diapositives qui ont été employées. Monsieur Giguère, est-ce que vous pouvez décrire quelle a été la réception suite à cette séance d'information? Qu'est-ce que les parlementaires vous en ont dit?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Alors, cette séance d'information nous est arrivée de la part du sergent d'armes qui a appris qu'il y avait des connaissances inégales quant à l'ingérence étrangère chez les parlementaires. Donc, j'ai travaillé… pas le SCRS, mais le CST… la CST et la GRC pour avoir ceci. C'était un, donc, cours de base sur l'ingérence étrangère et ça comprend aussi des conseils

précis sur comment protéger leurs personnes et leurs personnes cybernétiques, pour ainsi dire. On a donné ces breffages à différents caucus et on a reçu d'excellentes informations, une excellente réaction. Je crois que, de façon globale, c'était une expérience très positive.

Me ERIN DANN: Commissaire, ce sont toutes mes questions. Madame Lazare a d'autres questions.

COMMISSAIRE HOGUE: <Non interprété>.

--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me HANNAH LAZARE:

Me HANNAH LAZARE: Bon après-midi. Je vais vous poser une série de questions quant au rôle de Sécurité publique en ce qui a trait aux efforts d'ordre plus général à s'engager avec des parties prenantes à l'extérieur du gouvernement. Je vais discuter des détails dans quelques instants, mais j'aimerais poser des questions quant au rôle de Sécurité publique pour la coordination de cet engagement.

Est-ce que je peux demander au registraire de nous afficher le CAN44981, « Les attributions du coordonnateur de l'ingérence étrangère », à la page 4.

Si on regarde le dernier point sous… on dit : « Le coordonnateur… », vous pouvez voir que vous, Monsieur Aubertin-Giguère, vous avez à :

> « Coordonner et prendre des activités d'engagement avec les partenaires internationaux pour identifier et partager les meilleures pratiques, et aussi coordonner et effectuer des activités d'engagement avec des

parties prenantes non fédérales, y compris des communautés diverses du point culturel et linguistique. »

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Il y a l'engagement que je ferais à partir de mon bureau et il y a aussi la coordonnation de la communauté d'engagement avec les parties prenantes non fédérales, surtout dans les communautés canadiennes qui sont souvent les premières victimes de répression transnationale et d'ingérence étrangère.

Personnellement, j'ai effectué un nombre élevé de séances d'engagement avec les communautés canadiennes dans le contexte de la *LTRIE*, donc je n'ai jamais… je ne refuse jamais un appel téléphonique et j'ai travaillé avec les représentants de différentes communautés.

Il est fondamental d'établir une relation de confiance, mais aussi de comprendre leurs préoccupations et de s'assurer que les politiques ou les lois que nous adoptons correspondent à leurs réalités.

Aussi, la fonction de coordination est… nous y travaillons actuellement. On a examiné la coordination pendant les consultations pour C-70 avec le SCRS pour s'engager dans des discussions avec les Canadiens. Ç'a été beaucoup d'efforts, et maintenant il faut travailler sur la mise en œuvre de C-70, s'assurer que les Canadiens soient au courant de comment la loi a changé, ce que ça signifie pour eux, et que les administrations policières soient au courant. On travaille avec la GRC et tous les partenaires.

M. SHAWN TUPPER: L'importance de la fonction

de coordination, pour éviter la fatigue dans les consultations, souvent on parle avec des intervenants qui sont des petites organisations qui n'ont pas de gens à temps plein pour l'organisation. Donc, notre capacité de respecter leur réalité dans notre engagement, c'est une chose fondamentale et on ne veut pas qu'ils soient débordés, mais ça nous aide aussi à rebâtir la confiance qui s'est perdue dans le temps face à la perception du gouvernement ou aux établissements publics.

Notre capacité de démontrer qu'on est coordonnés et qu'en fait le SCRS coopère avec le travail du Service des renseignements, de la Sécurité publique, donc ce sont des messages que doit voir le public, que les organisations doivent voir pour qu'ils croient que nous faisons quelque chose de cohérent et ils s'attendent à ce que les résultats soient substantifs et qu'ils soient bénéfiques.

Mme TRICIA GEDDES: Je vais ajouter — vous voyez que ça nous passionne tous —, j'y rajoute que je suis d'accord que la Sécurité publique amène une certaine cohérence et démontre des impacts.

Chaque chef de la sécurité nationale croit très fortement que la résilience sera bâtie grâce à la confiance aux relations, créer des espaces sains pour la conversation.

Sécurité publique a un rôle de leadership, mais la GRC, le SCRS, le Centre de renseignement de sécurité font ça depuis plusieurs années et tentent d'augmenter ce niveau de transparence et de confiance. C'est critique. C'est

probablement l'élément le plus critique de notre capacité de nuire à l'ingérence étrangère. Notre capacité de pousser, de faire avancer la question, c'est très important, mais chaque agence doit pouvoir bâtir ses relations de confiance. C'est tout aussi critique, selon moi.

Me HANNAH LAZARE: Merci.

Je reviendrai là-dessus dans un instant, mais avant, je me demande si, Monsieur Tupper, dans votre entrevue, nous avons parlé de la coopération entre Sécurité publique, les provinces, les territoires, les gouvernements autochtones et le contexte de C-70, mais vous avez dit, Monsieur Tupper, dans l'entrevue que la table ministérielle coprésidée par Sécurité publique et Justice est une table des SM corespondante, et vous avez dit qu'il y a eu des efforts récents pour s'assurer que la sécurité nationale devienne un point régulier de discussion à ces tables.

Pouvez-vous nous en dire davantage là-dessus?

M. SHAWN TUPPER: Je pense que la réalisation que l'ingérence étrangère n'est pas qu'au niveau fédéral. Notre capacité de travailler avec nos collègues provinciaux, territoriaux, autochtones est critique parce que tout le monde est assujetti à des tentatives d'ingérence étrangère. Tout le monde vit la mésinformation, la désinformation qui proviennent de certains réseaux. Donc, notre capacité de sensibiliser les gens, de les aider à développer leurs propres outils au sein du gouvernement, c'est fondamental.

Donc, on a maintenant établi, comme je vous l'ai dit auparavant, un point permanent dans nos réunions au

niveau FPT et dans nos engagements avec le leadership autochtone. C'est un point permanent qui vise à aider tous à mieux comprendre les préoccupations et à créer des investissements qui sont nécessaires pour combattre, confronter le défi qu'est l'ingérence étrangère.

Me HANNAH LAZARE: Si je pouvais demander de sortir CAN37228?

--- PIÈCE No. CAN037228 0001:

FPT Collaboration to increase awareness on Foreign Interference Threats to Canada

Me HANNAH LAZARE: Je pense que c'est un exemple de ce genre d'efforts qui remonte à mai 2024. Il s'agit d'un document pour une conférence, et si on va à la page 2, « Considérations/Options :

« Sécurité publique Canada, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux informe des députés sur la menace de l'ingérence étrangère. Des documents sont adaptés aux besoins de différentes administrations. »

Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage?

M. SHAWN TUPPER: Lui pourrait.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Donc, essentiellement, c'est l'effort d'informer les parlementaires. On s'est dit que ce serait une bonne idée d'offrir ça aux provinces et aux territoires, aux députés

provinciaux et territoriaux. Donc, on a tendu la main à toutes les administrations pour leur offrir ce produit d'information.

Nous avons fait ça dans une province et nous sommes en discussion avec un certain nombre d'autres provinces et territoires pour faire peut-être pas exactement la même chose, mais un breffage similaire avec une description des menaces d'ingérence étrangère, pourquoi, pourquoi ils sont des cibles, et comment les détecter et se défendre.

Me HANNAH LAZARE: Ma dernière question sur l'engagement avec les provinces et les territoires. C'est à propos des défis qui surviennent.

On a parlé d'habiliter les provinces et les territoires pour leur permettre de recevoir de l'information classifiée. Pourriez-vous définir certains de ces défis et les efforts pour les surmonter?

M. SHAWN TUPPER: Ce sont des choses que nous avons dû apprendre dans la fonction publique fédérale. C'est d'avoir des gens qui sont formés, qui ont les bonnes compétences, qui ont des cotes de sécurité.

Je me souviens, il y a plusieurs années, on avait une réunion fédérale-provinciale et on voulait faire une séance d'information sécurisée et les homologues n'avaient pas les cotes de sécurité suffisantes pour obtenir l'information. Donc, il a fallu se dépêcher à la dernière minute. Donc, on essaie de régulariser tout ça. On travaille avec les provinces pour avoir une meilleure idée de ce qu'on

fait dans une administration provinciale, qui sont nos homologues, pour qu'ils puissent avoir une meilleure circulation de l'information, pour que les provinces puissent avoir l'information et mieux se préparer.

Mme TRICIA GEDDES: Si vous me permettez d'ajouter, il y a beaucoup plus qu'on pourrait dire dans l'espace non classifié. Regardez l'enquête et ce qu'on réussit à faire ici même.

Lorsqu'on a changé dans C-70 la capacité du SCRS de fournir de l'information à d'autres paliers du gouvernement, c'était un changement important pour l'information classifiée, mais aussi de s'assurer que leur mandat dépassait le gouvernement fédéral.

Lorsqu'on parle de l'approche de la société en général face à ces menaces, notre capacité de faire passer de l'information classifiée à un espace non classifié, c'est très important, pas que pour le gouvernement, mais pour les chercheurs, les Canadiens.

Je pense que nous avons beaucoup appris, nous avons changé en peu de temps d'établissement très secret qui gardait l'information et qui a maintenant la capacité de traduire et de le transmettre à différents paliers de classification. J'espère que nos partenaires commencent à sentir les effets de ces changements.

Me HANNAH LAZARE: Je pense à des questions sur les groupes de la diaspora, mais je vois le temps qui me reste, Madame la Commissaire, je me demandais si vous me donneriez quelques minutes de plus.

COMMISSAIRE HOGUE: Oui.

Me HANNAH LAZARE: Je reviens à quelque chose dont vous parliez, Madame Geddes, il y a quelques instants, sur le rôle d'un engagement unifié du gouvernement face aux groupes de la diaspora, mais aussi la nécessité d'avoir des messages uniformes. Est-ce que ça vaut la peine d'avoir un seul point de contact ou, comme vous le disiez auparavant, il est important que les agences puissent maintenir les réseaux qu'elles ont déjà? Pouvez-vous en dire davantage?

Mme TRICIA GEDDES: Je pense que chaque porte est la bonne porte. Shawn a raison de dire, quand il y a des consultations formelles, on peut commencer à être fatigué, il y a trop de choses, tellement d'heures de façon formelle dans ces types d'engagement.

Mais lorsqu'on est un membre de la communauté, et on l'a entendu de beaucoup d'entre eux qui se sentent menacés, qui ne se sentent pas en sécurité, la capacité de trouver la relation qui fonctionne pour eux pour pouvoir exprimer leurs préoccupations et de se sentir entendus et que quelqu'un réagisse, parfois les départements de politiques peuvent aider parce qu'on peut mieux comprendre comment on développe de nouvelles politiques pour avancer et pour mettre en œuvre les changements nécessaires, mais parfois il faut pouvoir parler à un policier ou comprendre qu'un agent de renseignement qui travaille pour les Services secrets, c'est un ami, c'est quelqu'un à qui on peut parler, avec qui on est en sécurité, à qui on peut dire ces préoccupations.

Je ne veux pas parler pour toutes les communautés, mais elles ont dit qu'elles n'ont pas senti qu'il y avait quelqu'un à qui elles pouvaient parler, à qui elles pouvaient faire confiance, qui les écoutait.

Je pense que c'est critique qu'on travaille à tous les niveaux sur ce problème.

Me HANNAH LAZARE: Merci.

Est-ce que je peux demander d'afficher WIT144? C'est l'audience à huis clos, le résumé.

Je pose une question sur la terminologie. On a entendu dire que les groupes de la diaspora ne sont peut-être pas le terme que certains préfèrent pour décrire les groupes.

Monsieur Aubertin-Giguère, pouvez-vous nous dire d'où ça provient?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: D'abord, c'est une discussion interne. Les agences de sécurité parlaient de l'utilisation de « diaspora », mais aussi du *feedback* que nous avons entendu des communautés, desdites communautés.

Ce terme souligne l'idée qu'ils ne sont pas canadiens, c'est pour ça qu'on parle de communautés canadiennes plutôt et que le Canada est un groupe complexe de communautés ethnoculturelles, mais c'est la constitution du Canada. Ce n'est donc pas une politique centrale, c'est plutôt une façon d'être sensible à leurs préoccupations.

Me HANNAH LAZARE: Si on regarde votre rapport institutionnel, vous parlez de communautés canadiennes, vous parlez de ce type d'engagement.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me HANNAH LAZARE: Si on pouvait à la page 18 du même document, j'aimerais parler de la répression transnationale avec vous brièvement. Et on le fera grâce à un exemple spécifique, c'est la réponse aux guérites policières étrangères.

Vous parlez de quelque chose qui est « transformationnel pour le ministère » :

> « […qui] démontre notre capacité de répondre à ce type d'activité de savoir ce qu'ils pouvaient faire. »

Pouvez-vous nous en dire davantage là-dessus?

M. SHAWN TUPPER: Selon moi, avec mon expérience de sous-ministre, je pense que c'était un des premiers exemples concrets d'où nous avons été confrontés à la réalité des actions d'un État étranger sur notre territoire canadien qui avait un impact sur les Canadiens, et ça nous a concentrés d'une façon sans précédent. Ça nous a aussi remis en question, à cause de la nature de l'activité, de savoir ce qui est légal, illégal, adéquat, non adéquat, et comprendre le but pour lequel ces activités étaient effectuées, et dans certaines organisations qui ont été identifiées comme des « stations de police » — entre guillemets — souvent il s'agissait de groupes communautaires dont les Canadiens étaient responsables.

Donc, d'essayer de comprendre la difficulté, la complexité de cette situation, de ce contexte et de savoir quoi faire, on a compris rapidement que certaines personnes

disaient « pourquoi on n'arrête pas les gens, pourquoi on ne les déporte pas? » C'est parce que le seuil d'illégalité n'était pas dépassé, ils étaient Canadiens. Donc, les réponses n'étaient pas appropriées. Donc, ça nous force à trouver d'autres outils, à réfléchir de façon originale.

Et comme on le dit toujours maintenant, la lumière, c'est le meilleur antiseptique. Être transparent, communiquer, rendre les gens au courant et discuter avec les communautés pour qu'elles comprennent qu'il y a des possibilités pour eux d'obtenir du soutien et d'avoir de meilleures informations. Ça a eu un grand impact pour pouvoir nuire à ces activités, ça nous a permis de réaliser qu'on a beaucoup plus d'outils. Si on investit différemment, les résultats peuvent être très positifs.

Me HANNAH LAZARE: J'aimerais passer aux outils dans ce coffre d'outils.

Monsieur Aubertin-Giguère, pendant l'entrevue, vous avez parlé du groupe de travail interministériel sur la répression transnationale. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce groupe de travail, votre participation, et comment il répond à ce type de situation?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je vais faire attention à ce que je vais dire et comment je l'exprime.

La répression transnationale est une question complexe. Chaque acteur menaçant a sa propre façon d'effectuer des activités. Nos efforts doivent être ajustés à la réalité de la menace. Aussi, il faut réaliser que certains des efforts sont communs et on peut ainsi aider le Canada à

se battre contre la répression transnationale.

Ce que je peux dire, c'est que nous avons travaillé avec tous les partenaires pour comprendre la menace, avoir une meilleure idée des réponses potentielles de notre part, et c'est un mélange d'actions opérationnelles, de propositions de politiques, et d'engagements concrets en un seul plan d'action, mais aussi on amène des agents qui ne font pas partie habituellement de la sécurité, de la communauté de la sécurité, des gens qui peuvent jouer un rôle pour se battre pour contrer l'ingérence transnationale.

Et pour le reste, je n'ai pas la liberté d'en discuter ici.

Me HANNAH LAZARE: Un autre outil dans ce domaine, c'est les tables rondes transculturelles qui jouent déjà un rôle dans ce que nous avons dit. Pouvez-vous parler de leur rôle, comment la Sécurité publique y participe, et comment c'est un mécanisme de *feedback* de la part des communautés avec qui le gouvernement travaille.

M. SHAWN TUPPER: Les tables rondes interculturelles, c'est un des types de tables que nous proposons comme organisation, comme ministère. Ça fait partie de notre plan de rayonnement, ça fait partie de ce que nous faisons pour établir un endroit où la voix des gens peut être entendue, où nous pouvons aller et consulter les communautés à avoir une meilleure perspective, autre que la perspective gouvernementale, sur des questions.

Donc, les tables rondes sur la transparence, la sécurité sont des tables où nous invitons des Canadiens

qui représentent différentes associations, différentes organisations pour commencer à nous parler, à nous éduquer, à nous sensibiliser sur les défis qui existent dans nos communautés. Ce sont des façons de discuter avec ces organisations pour tester certaines idées, pour débattre, discuter de politiques potentielles, d'options à considérer.

Donc, ce sont des endroits très importants pour nous pour le débat, pour la discussion de questions importantes.

Me HANNAH LAZARE: J'ai une dernière question.

Est-ce qu'on peut afficher WIT144, page 21? Paragraphe 79, s'il vous plaît?

Si on regarde, ce sont des commentaires que vous avez faits, Monsieur Tupper. À la quatrième ligne du bas du paragraphe, on dit :

> « Il a noté que Sécurité publique a commencé à travailler plus activement sur les questions publiques, notamment prendre des risques. »

Si on regarde le paragraphe 82 :

> « Monsieur Tupper a décrit l'aversion au risque comme défi dans la fonction publique. Il a dit que la Sécurité publique pense que le gouvernement doit communiquer avec les communautés. »

Pouvez-vous nous dire quels sont les risques dont vous parlez et ce que fait Sécurité publique pour

surmonter cette aversion, cette hésitation face au risque dont vous avez parlé ici?

M. SHAWN TUPPER: C'est très difficile parfois d'être fonctionnaire. Parfois, on s'attend à ce qu'on sache tout et parfois on nous dit qu'on ne sait rien.

Depuis quelques années, les débats sont parfois même violents, ils sont extrêmes parfois, il y a beaucoup de vitriol. On hésite à entrer dans cet espace et de pleinement s'engager.

Voyons ce qui s'est passé à Gaza en Israël, et maintenant au Liban. C'est un exemple parfait où le débat est très difficile, et pour nous, comme fonctionnaires qui avons l'obligation de parler à tous les Canadiens, d'entendre toutes les perspectives, de s'assurer de représenter le Canada en général et de surmonter nos propres partis pris dans la création de politiques, c'est épeurant actuellement. Donc, parfois il est plus facile de ne pas participer, ou de participer d'une certaine façon qui vous isole de ces difficultés.

Ce qu'on a fait dans le ministère pour discuter de la cohésion sociale et refléter les défis auxquels fait face notre pays dans le débat sur ce qui s'est passé à Gaza, en Israël, et subséquemment dans le Moyen-Orient, ç'a été difficile de parler aux Canadiens et leur demander de s'unir pour discuter de comment on examine ces questions dans un contexte canadien, comment s'assurer qu'on investisse réellement dans des initiatives qui permettent la résilience des communautés canadiennes, comment avoir des

débats dans ces communautés pour que ça ne soit pas si controversant et caustique qu'on n'ait aucun résultat. On veut parler des communautés quant aux règles de l'engagement, on doit avoir un dialogue qui est respectueux et que les gens peuvent discuter de façon à nous donner des résultats en matière de politiques qui seraient utiles pour tous les Canadiens.

Parfois, on hésite à prendre ces risques, on ne veut pas faire des choses qui sont difficiles, et parfois on nous accuse d'agir de mauvaise foi, qu'on n'est pas assez neutres et qu'on devient trop associé avec les points de vue du gouvernement pour lequel on travaille. C'est difficile quand on a servi au gouvernement sous monsieur Mulroney, monsieur Trudeau. On a l'idée que… on nous critique de l'autre côté pour nous dire qu'on… notre approche est trop proche du gouvernement.

Alors, on doit vraiment agir avec précaution, et je crois que, plus récemment, on a pu le faire. On s'est vraiment… on a eu le courage pour le faire. On a rencontré la communauté juive, la communauté musulmane, les communautés religieuses, les universités. Vous le savez, les universités ont eu beaucoup de difficultés à s'engager dans ce genre de débat sur les campus et on a discuté de comment ils ont pu gérer cela. C'est pas facile.

Donc, voilà ce qu'on trouve dans ce texte-là.

Me HANNAH LAZARE: Merci.

Madame la Commissaire, ce sont mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

On va prendre une pause de 20 minutes. On va reprendre à 15 h 25, donc 22 minutes.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Commission is now in recess until 3:25 p.m. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 15 h 25.

--- L'audience est suspendue à 15 h 04

--- La séance est reprise à 15 h 26

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en session.

The time is 3:26 p.m. Il est 15 h 26.

--- M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE, Sous la même affirmation:

--- M. SHAWN TUPPER, Sous la même affirmation:

--- Mme TRICIA GEDDES, Sous la même affirmation:

COMMISSAIRE HOGUE: <Non interprété> So the first one is Maître Sirois for the RCD, Russian Canadian Democratic Alliance.

Me GUILLAUME SIROIS: Merci, Madame la Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: <Non interprété> « RCD » for us.

Me GUILLAUME SIROIS: Oui. Aussi connu en

français comme l'Alliance démocratique des Canadiens russes.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:

Me GUILLAUME SIROIS: Je vais commencer mes questions en français, puis ensuite… mais sentez-vous libres de répondre en anglais ou en français. Y'a pas de problème.

Donc, Monsieur Aubertin-Giguère, vous avez été nommé en mars 2023 comme coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère. C'est bien ça?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce qu'on peut dire que dans la fonction publique, vous êtes donc la personne ultimement responsable de l'ingérence étrangère si elle se produit au Canada?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Non. Je pense pas que ça capture adéquatement la fonction, mais les différents ministères ont différentes responsabilités dans la lutte contre l'ingérence étrangère, ils ont différents mandats.

Ma responsabilité, c'est de coordonner puis de faire en sorte que les ministères se parlent, on travaille ensemble, on identifie les bons problèmes et les bonnes solutions.

Me GUILLAUME SIROIS: On a entendu parler que des fois certains ministères peuvent dire « c'est pas ma responsabilité, c'est la responsabilité d'un autre », puis il y a un peu… il peut y avoir une tendance des fois à dire « ben, c'est pas ma responsabilité, c'est la responsabilité d'un autre organisme ». Croyez-vous que ça serait utile

d'avoir une entité qui est responsable, qu'on pourrait montrer du doigt si jamais il y a de l'ingérence étrangère qui se produit dans nos institutions démocratiques?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Non, je crois pas. En fait, je pense que les différents mandats que les organisations ont établis par des lois couvrent différents aspects de la lutte contre l'ingérence étrangère et des autres composantes de la sécurité nationale du Canada, donc je ne crois pas que de créer une agence fédérale de lutte contre l'ingérence étrangère — je pense que c'est sous-entendu dans votre question — serait utile à ce propos.

Me GUILLAUME SIROIS: Ça ne serait pas utile d'avoir une seule personne ou entité responsable pour ce mandat-là qu'on pourrait montrer du doigt si jamais de l'ingérence étrangère se présente dans nos institutions démocratiques.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Non. En fait, je crois que l'idée est… l'idée, c'est d'avoir des mécanismes en place pour s'assurer que quand il y a un problème qui se présente ou il y a une compréhension plus claire des problèmes, que tous les ministères s'assoient à la table, des organisations s'assoient à la table, qu'on prenne le problème de la même, qu'on fasse une déconstruction de l'information, on prépare une réponse.

Mais d'avoir une personne responsable, il faudrait qu'il y ait, de cette façon-là, une autorité de guider les réponses opérationnelles des ministères, ce qui ne serait pas… ce qui ne serait pas faisable et même

souhaitable.

M. SHAWN TUPPER: On a beaucoup d'expériences dans ce genre de gouvernement. On peut faire une comparaison entre ce travail et ce qu'on fait dans la préparation aux situations d'urgence.

À mon ministère, je suis l'agent de réponse, mais je n'ai pas… je ne dispose pas de tous les outils dont dispose le gouvernement pour répondre à la situation, que ce soit des inondations ou des incendies. Ma tâche, c'est de s'assurer que la coordination existe et qu'il y a un cadre horizontal qui est appliqué pour amener en jeu tous les outils. Ça serait trop complexe d'essayer d'avoir tous les aspects du travail en un endroit. Alors, ce que fait… ce que nous faisons, c'est de s'assurer que tous les leviers en place et s'assurer que la réponse est cohérente.

Mais il y a… la coordination de dépenser tout ça, c'est une chose, mais l'autre <non interprété>…

Me GUILLAUME SIROIS: Parfait. Merci.

Bien, je pense que je comprends, je comprends votre point. J'aimerais peut-être avoir votre aide dans ce cas-là pour essayer de comprendre pourquoi des opérations d'ingérence étrangère comme Tenet Media se produisent toujours au Canada, malgré la création de votre bureau, puis peut-être que vous pouvez m'indiquer quel était le département qui n'a pas répondu adéquatement ou qui n'a pas réussi à empêcher que ce genre d'opérations là se produisent au Canada en 2023-2024.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Votre question

sous-entend qu'il y a eu échec, ce que je ne suis pas d'accord avec ça d'une certaine façon. Je ne peux pas révéler les détails parce qu'il y a une enquête criminelle, on travaille bien étroitement avec les partenaires américains là-dessus. Ce que je peux dire, c'est que la menace a été détectée et puis il y a eu des actions qui ont été posées.

On n'est pas en mesure… je crois qu'il serait irréaliste de penser qu'il existe un système à toute épreuve qui empêche toute action d'ingérence. Ce qu'il faut s'assurer, c'est qu'il y a des mécanismes en place pour reconnaitre puis agir quand ils seront… quand ils existent.

Me GUILLAUME SIROIS: Puis je vais peut-être vous lire un extrait de ce que l'éditrice en chef de *Russia Today* a dit peu de temps après que cette opération-là a été mise au grand jour par les Américains. Elle a dit :

> « We stayed in those countries, we worked there, and we shall work there - just not now in a straight line. We will continue to do that as far as we can - so far it is working out - it's almost like an exquisite gambling trail. »

Ma question, c'est : croyez-vous que les mesures prises jusqu'à présent par le gouvernement sont suffisantes pour dissuader la Russie de s'ingérer dans notre démocratie?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je dois dire que la Russie est un acteur persistant, qui met les moyens,

qui ne sera pas facilement… c'est quoi le mot en français… « deterred ».

COMMISSAIRE HOGUE: Dissuadé.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Dissuadé, merci. J'en perds mon français des fois.

Par contre, ce que je dois dire, c'est que le Canada n'est pas un environnement permissible, qu'on a des mécanismes de sécurité nationale et de réponse qui sont assez élaborés, et puis qu'on prend toutes les mesures nécessaires pour agir contre l'ingérence étrangère. Ce que je dois dire, c'est s'il… même malgré tout ça, ça n'empêchera pas la Russie d'essayer.

Me GUILLAUME SIROIS: Donc, vous êtes d'accord que la Russie continue d'avoir l'intention de s'ingérer. C'est ça?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: OK.

Et j'aimerais aussi vous parler d'un rapport qui a été commandité par Patrimoine Canada. Je peux vous le montrer, ça va peut-être être plus simple là. C'est RCD52.

--- PIÈCE No. RCD0000052:

Canadian Vulnerability to Russian Narratives About Ukraine

Me GUILLAUME SIROIS: Là, on parle bien de l'effet de la propagande russe, parce que, ça aussi, c'est une question là, à quel point cette propagande-là a un effet sur la population canadienne.

Vous pouvez descendre un peu plus.

Ç'a été une étude faite par DisinfoWatch qui s'appelle « Canadian Vulnerability to Russian narratives About Ukraine », le 8 juillet 2024.

On peut descendre. Oui, c'est ça.

Juste pour avoir l'introduction, une explication un peu de c'est quoi cette étude-là et les conclusions principales. Donc, on voit à la première ligne, au printemps 2024, DisinfoWatch et le Canadian Digital Media Research Network, qui est une initiative financée par Patrimoine Canada, ont mené un sondage de 2 000 Canadiens environ pour examiner l'exposition de narratifs du Kremlin à propos de la guerre en Ukraine justement pour comprendre la vulnérabilité des Canadiens à ces narratifs.

Est-ce que ça vous surprendrait d'apprendre que les représentants d'Affaires mondiales Canada, qui sont venus témoigner ici à la fin de la semaine dernière, n'avaient pas entendu parler de cette étude-là commanditée par Patrimoine Canada et publiée le 8 juillet, quand même là, avant de venir témoigner devant la Commission?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Vous me demandez si je suis surpris qu'ils ne l'aient pas vue? Non. Il y a beaucoup de rapports qui sont produits. Je ne crois pas que ce soit exceptionnel.

Me GUILLAUME SIROIS: Patrimoine Canada, quand ils sont venus nous parler lundi, hier, ils nous ont dit que ce genre d'étude là est commanditée et payée par le gouvernement justement pour comprendre et mieux répondre à l'ingérence russe, parce que si on dit que l'ingérence, la

propagande russe n'a pas d'effet sur les Canadiens, on peut être tenté de moins répondre sévèrement à cette propagande-là, mais si on voit, comme cette étude-là le démontre, qu'elle a, en effet, un effet sur les Canadiens, on peut être tenté d'y répondre de manière plus sérieuse.

Puis le fait que Affaires… ce rapport-là ne se soit pas rendu à Affaires mondiales deux mois plus tard, est-ce que ça peut influencer comment Affaires mondiales répond à ces menaces?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Pas nécessairement. Donc, comme je l'ai dit auparavant, le rôle du RRM, c'est de détecter des opérations où l'État étranger est inauthentique dans son… donc, il crée une impression, par exemple, qu'il y a des vraies personnes qui transmettent de l'information ou en créent, donc c'est des opérations, donc, créées de toutes pièces. C'est leur rôle spécifique.

La Russie utilise un vaste éventail de techniques pour propager de l'information, ils utilisent des organes qui sont ouverts, par exemple RT, RT qui est… donc, pour propager de l'information que nous, on considère, donc, problématique, mais qu'ils font à l'étranger d'une façon très, très ouverte. Ils ont aussi, on l'a vu dans le cas qui est aux États-Unis, ils peuvent financer certains influenceurs pour donner l'impression que certains récits sont plus… disons, ont plus d'assises dans la population que ce l'est pour de vrai. Ils utilisent un éventail très, très large de techniques.

Ce que RRM fait, c'est qu'ils essaient de

détecter des opérations où la Russie utilise des techniques, ce qu'on appelle « inauthentic behaviour », pour promulguer de l'information.

Donc, je ne suis pas surpris qu'ils n'aient pas vu ça, puis je ne crois pas que ça a une influence vraiment sur la capacité… leurs capacités ou la qualité de leur travail.

Me GUILLAUME SIROIS: En fait… en fait, j'aurais peut-être dû clarifier, mais je ne parlais pas de RRM Canada, je parlais bien de Affaires mondiales généralement, et plus spécifiquement, en fait, le sous-ministre adjoint, monsieur Lévêque, responsable de l'Europe et de l'Arctique, qui n'a pas rencontré d'ailleurs l'ambassadeur russe à Ottawa suite aux évènements de Tenet Media. En partie, ce qu'il nous a expliqué, c'est qu'il ne croyait pas que ce genre de propagande avait un grand effet sur les Canadiens.

Donc, pensez-vous que ça serait utile qu'il y ait une meilleure coordination, une meilleure communication de ce genre d'études là, puis particulièrement le Canada et Affaires mondiales Canada?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je crois que si l'information est produite, qui est aussi pertinente à son… sa zone de responsabilités, oui, en effet, ce serait bien qu'ils le lisent.

Me GUILLAUME SIROIS: C'est mon temps aujourd'hui. Je vous remercie.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Madame Kakar pour Jenny Kwan.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MANI KAKKAR:

Me MANI KAKKAR: Bon après-midi, Madame la Commissaire et panélistes. Je suis Mani Kakkar pour Jenny Kwan.

J'ai des questions pour vous qui découlent principalement de votre résumé du témoignage à huis clos.

Donc, WIT144, s'il vous plaît. Ça nous serait utile. Et j'aimerais en particulier voir le paragraphe 51.

Monsieur Tupper, vu la nature de la question dans ce paragraphe, je vais m'adresser à vous, mais s'il y a d'autres personnes qui peuvent répondre à mes questions, ils seraient les bienvenus.

Donc, au paragraphe 15, on voit que :

> « Les avocats de la Commission ont montré aux témoins un échange de courriels de 2023 qui discutent le ciblage prétendu des membres de l'Alliance interparlementaire sur la Chine… »

Pour des précisions, j'ai compris que ce courriel n'a pas été produit dans un format qui n'est pas classifié, donc il ne peut pas être produit pour ce forum. Donc, je ne peux pas vous montrer le courriel en question et je ne crois pas qu'il y a certaines parties de ces questions auxquelles vous ne pourrez pas (sic) répondre à cause de préoccupations de sécurité nationale, mais donc, le courriel dit que même si monsieur Tupper ne fait pas partie de

l'échange de courriels, que ce qui apparait dans ce courriel, c'est une référence au fait que monsieur Tupper avait dit qu'il y avait un besoin d'informer les parlementaires en ce qui a trait aux menaces.

Alors, ici, il semble que cette chaine de courriels était liée à un « *hack* », un piratage, en 2021. Donc, il a été contré, mais c'était en 2021.

Est-ce que c'est bien cela?

M. SHAWN TUPPER: Je dois avouer que, comme vous voyez, je ne faisais pas partie de cet échange de courriels, donc je ne peux pas vous raconter l'historique, pas parler de la complexité de ce qui avait été exprimé dans cette chaine de courriels.

Me MANI KAKKAR: Bon. Alors, ça se comprend. Alors, on peut dire… est-ce que vous vous souvenez d'avoir dit qu'on avait besoin d'informer les parlementaires sur les menaces liées à cet incident, que c'était un incident de reconnaissance de pixels en ce qui a trait aux membres de l'Alliance interparlementaire sur la Chine? Je vais les nommer « IPAC ».

M. SHAWN TUPPER: Je ne me souviens pas d'avoir exprimé cet énoncé en ce qui a trait à cet enjeu, mais j'étais d'accord qu'il y avait un besoin d'informer les parlementaires en ce qui a trait aux menaces.

Me MANI KAKKAR: D'accord. Et pour comprendre ça, ce sont des déclarations que vous avez faites à ce moment-là vers 2023?

M. SHAWN TUPPER: C'est tout à fait possible.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous vous souvenez quand vous auriez commencé à dire cela ou suggérer que des séances d'information étaient nécessaires?

M. SHAWN TUPPER: Oui, certainement, dans le contexte général du travail qu'on faisait, surtout en ce qui a trait à la mise au point de ce que Sébastien allait faire, voir ce qu'on allait faire, et ce qu'allait faire le bureau du coordonnateur, examiner la réalité des menaces dont on était conscient, c'est-à-dire des tentatives de s'engager auprès des parlementaires, et aussi pour comprendre le travail du SCRS et ce qu'ils faisaient du côté de l'atténuation des menaces. Il y a eu une conversation d'ordre plus général sur comment être plus transparent et comment on pourrait donner un soutien aux parlementaires à mieux comprendre les situations dans lesquelles ils se trouvaient et à mieux se défendre.

Me MANI KAKKAR: Et vous avez eu ces conversations avec qui? Vous avez dit que c'était d'ordre général, mais est-ce que vous pouvez nous dire avec qui?

M. SHAWN TUPPER: Ça aurait été avec mes collègues sous-ministres dans la communauté de sécurité nationale, donc le comité qui s'occupe de documents de renseignement.

Me MANI KAKKAR: C'est utile de savoir que quelqu'un a passé 38 ans au gouvernement peut oublier un sigle de temps en temps (phon.). Bon, d'accord, je ne vais pas vous pousser trop.

Mais quant aux discussions, quel genre de

réponses que vous obteniez des gens avec qui vous avez discuté?

M. SHAWN TUPPER: Je dirais qu'il y avait un consensus général qu'ils devaient travailler avec les parlementaires et différentes idées sur comment le faire et quand le faire.

Encore, comme on a discuté au début de notre comparution ici, nous ne nous impliquons pas dans des questions d'ordre opérationnel. Alors, on devait être bien conscient de ce qui se passait, surtout pour le SCRS et le ITAC qui ont un mécanisme qu'ils emploient pour discuter avec les parlementaires. Alors, on devait s'assurer qu'il y avait une alliance du côté du degré d'urgence et du moment opportun pour ces choses-là. Alors, dans mon portefeuille avec la GRC, le SCRS et tout ça, ça aurait fait l'objet d'une conversation poussée pour s'assurer que le processus était correct.

Me MANI KAKKAR: En ce qui a trait pour s'assurer que le processus était le bon, était correct, je sais que vous m'avez dit que vous ne vous souvenez pas d'avoir dit cela en ce qui a trait à cet évènement en particulier, est-ce qu'il y a eu des évènements en particulier qui soient arrivés lorsque vous occupiez ce rôle ou avant, ou en relation à des fuites d'information où vous avez pensé que ces choses doivent… des actions doivent être prises maintenant et plus rapidement qu'elles le sont?

M. SHAWN TUPPER: Je dirais que dans tout le spectre d'activités d'ingérence étrangère, j'ai ce point de vue qu'il est important de sensibiliser les gens, y compris

les parlementaires. C'est une responsabilité permanente. Je crois que c'est quelque chose qu'on doit vraiment créer pour s'assurer qu'on ait une bonne routine en ce qui a trait au partenariat qu'on peut offrir aux parlementaires pour les aider à comprendre la situation dans laquelle ils se trouvent.

Le besoin urgent, ça dérive du spectre d'activités qui est… découle du renseignement géré ou recueilli par le CST, le SCRS ou la GRC. Alors, on veut s'assurer qu'on peut agir en temps opportun. C'est un élément principal de notre façon d'aborder ce problème auprès des parlementaires.

Donc, c'est un grand spectre d'activités et on veut s'assurer qu'on… que toutes les étapes sont en place pour permettre un processus transparent, mais on doit pouvoir intervenir directement et précisément pour aider et protéger les parlementaires.

Me MANI KAKKAR: Donc, avec cela en tête, est-ce que je peux demander… c'est un évènement qui a eu lieu en 2021. Il y a eu des discussions en 2023 en ce qui a trait aux breffages, aux séances d'information. Il n'y a eu aucun breffage qui a eu lieu et aucune connaissance a été communiquée à ces membres de cette menace de reconnaissance jusqu'à 2024. Avez-vous quelque chose à dire à propos de ces évènements?

M. SHAWN TUPPER: Je ne peux pas dire ce qui s'est passé avant mon arrivée à Sécurité publique Canada. C'est un peu difficile, mais je dirais que quand on a

commencé à regarder les tendances, qu'on voyait de l'information qui suggérait qu'il nous fallait être plus proactifs, je pense que c'est ce qui a informé la conversation des sous-ministres et l'information qu'on essayait de donner à nos ministres pour aller de l'avant.

C'est toujours difficile de prendre un incident et d'essayer de comprendre ce que ça a comme impact plus général et je pense que c'est l'accumulation d'incidents qui nous permet de comprendre les tendances, les menaces, et qui nous fait dire qu'il faut systématiser et régulariser notre façon de faire.

Me MANI KAKKAR: La deuxième partie du paragraphe dit que vous connaissiez l'incident qu'il y avait eu un échange de courriel, mais que vous n'aviez pas participé aux discussions de façon active. Pourquoi n'avez-vous pas parlé de façon active? Est-ce que ce n'était pas la façon dont vous voyiez comment les breffages devaient être effectués? Y a-t-il d'autres raisons?

M. SHAWN TUPPER: Je suppose que c'est parce que beaucoup de ces échanges parlaient des aspects opérationnels dont moi je ne suis pas responsable.

Me MANI KAKKAR: Pour ce qui est de cette question, j'aimerais passer au paragraphe 56 qui parle de WeChat.

À la dernière phrase, on parle d'être informé, de mieux comprendre comment WeChat est utilisé comme outil d'ingérence par la République populaire de Chine. Je veux demander d'abord, quelle est votre compréhension de

comment WeChat est utilisé dans l'ingérence étrangère effectuée par la Chine?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: L'outil est contrôlé par l'État chinois par le fait que c'est régi par la loi chinoise, ce qu'on a remarqué, c'est qu'il y a certains sujets dont il ne faut pas discuter sur WeChat. Donc, la communication, le narratif doit correspondre aux intérêts de la RPC et les médiums d'information sont distribués par les groupes, je ne dirais pas les influenceurs, mais des gens qui gèrent des nouvelles, des bulletins de nouvelles, et ils ont un incitatif clair de ne pas communiquer des messages qui ne correspondent pas aux intérêts de la RPC. Et c'est l'écosystème pour le partage de nouveaux… WeChat, c'est plus que ça, mais pour la diffusion d'informations, de nouvelles, je dirais que c'est utile pour la République populaire de Chine.

Me MANI KAKKAR: Oui, merci de cette explication. Vous avez dit comment ça peut être utilisé pour disséminer de l'information à des groupes d'utilisateurs, mais en même temps, c'est une application qui permet aux gens de discuter entre eux de façon privée. Donc, est-ce que WeChat pose un défi unique pour la surveillance et la réponse à la mésinformation?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Le fait que les conversations sont privées, c'est plus difficile à surveiller, mais c'est vrai aussi pour WhatsApp et Discord et Telegram. Donc, ce n'est pas unique. Il y a un défi de sécurité nationale dans ces espaces. Encore une fois, il faut

équilibrer avec le droit des citoyens de discuter entre eux, d'avoir des échanges privés, mais, oui, ça rend la surveillance plus difficile.

Me MANI KAKKAR: Avez-vous pensé à des outils pour surmonter ce défi?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: La conversation dans le domaine politique s'effectue actuellement, donc je ne peux pas en discuter.

Me MANI KAKKAR: Merci.

Dans le prochain paragraphe, vous parlez de Centre d'opérations gouvernemental et sa position unique pour faire cette surveillance de la désinformation et la mésinformation. Quel pourrait être le rôle du Centre d'information du gouvernement selon vous?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Une conversation sur les choix politiques que le gouvernement peut faire et dont on n'a pas discuté encore avec le gouvernement, c'est difficile d'en discuter ici. La fonction du Centre d'opérations du gouvernement, c'est un centre pour nous avec des connexions dans le pays, avec les administrations provinciales, territoriales, et avec la capacité de superviser les activités qui se produisent avec de l'information de sources ouvertes. Il y a donc du potentiel.

Et comme je l'ai dit plus tôt dans mon témoignage, pour tenter de comprendre l'équilibre de pouvoir voir ce qui se passe dans les communautés canadiennes en protégeant nos valeurs démocratiques où on ne veut pas tout

simplement surveiller les Canadiens, mais dans le contexte de l'ingérence étrangère, il faut savoir ce qui se passe au fur et à mesure qu'on les entend dans les médias de sources ouvertes.

Donc, c'est un des outils dont nous disposons au fédéral avec des capacités à contribuer à cette cause.

Me MANI KAKKAR: Je comprends vos limites d'en parler lorsque c'est en conversation active au gouvernement.

Je passe à mes dernières questions sur la portée de C-70 qui comprend maintenant des processus « sous-national » et que vous avez fait des breffages non classifiés au niveau provincial. Je voulais vous demander si vous êtes d'accord comme panel ou individuellement que l'ingérence étrangère ne se confine pas au niveau fédéral.

Mme TRICIA GEDDES: Oui, je suis d'accord.

M. SHAWN TUPPER: Je crois que nous serions tous d'accord.

Me MANI KAKKAR: Pensez-vous que le gouvernement fédéral a un avantage comparatif en ce qui concerne les renseignements de sécurité, les ressources, si on les compare aux conseils de bande, aux gouvernements municipaux, provinciaux?

Mme TRICIA GEDDES: Je ne dirais pas que c'est un avantage comparatif. Je dirais que le fédéral a des responsabilités face à la sécurité nationale et dispose des ministères et des agences qui sont là pour respecter ce mandat.

Mais ce que vous dites est exact. Je pense

que j'en ai parlé plus tôt dans mon témoignage, notre capacité de prendre cette information, ces renseignements que nous avons glanés grâce aux agences de sécurité nationale, et de nous assurer que les gens du pays, qu'il s'agisse à d'autres paliers du gouvernement, les entreprises, des établissements de recherche, les communautés aient aussi l'information qu'il leur faut pour se protéger le mieux possible. Je pense que c'est très important.

Et c'est un changement assez récent, il ne s'agit plus de renseignements de sécurité qui sont là exclusivement pour protéger le fédéral. C'était les établissements militaires et ce type de questions de sécurité au niveau national; c'est maintenant devenu apparent à tous qu'il nous faut pouvoir partager cette information à plus grande échelle.

Me MANI KAKKAR: Est-il juste de dire que tandis que vous regardez les politiques sur l'ingérence étrangère, vous prenez une approche qui regarde tout le Canada à tous les niveaux?

Mme TRICIA GEDDES: Oui, tout à fait.

Me MANI KAKKAR: Je n'ai plus de questions. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Monsieur Chantler?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:

Me NEIL CHANTLER: Bonjour. Neil Chantler pour le Groupe canadien de préoccupations pour la Chine.

Je vais parler… je parlerai des stations de

police en sol étranger.

Je vous demanderais quand vous avez entendu parler la première fois de ces postes de police chinois au Canada et dans quel rôle vous étiez à ce moment-là. Je peux vous rappeler que c'était en septembre 2022 que le rapport a été publié. Je sais que vous étiez soit nouveau ou que vous alliez commencer à jouer votre rôle actuel.

Mme TRICIA GEDDES: Je peux dire que septembre 2022, j'étais associée en juin 2022, et je dirais que peu après la divulgation de rapports, c'est là où je l'ai appris.

Me NEIL CHANTLER: Comment avez-vous reçu cette information?

Mme TRICIA GEDDES: Il y avait des séances d'information, je pense que c'est la sécurité nationale qui l'avait portée à mon attention.

Me NEIL CHANTLER: Monsieur Tupper?

M. SHAWN TUPPER: C'était une conversation active dans la communauté de la sécurité nationale. Je suis arrivé en octobre 2022, c'était déjà une conversation active, donc on faisait… ça faisait partie des breffages qu'on n'aura donnés dans mon arrivée au portefeuille. Donc, ça faisait partie de l'information qui m'a été donnée de la part de la Sécurité nationale.

Me NEIL CHANTLER: Monsieur…

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je suis arrivé en juin 2022. Je ne me souviens pas exactement comment j'ai eu l'information, mais c'était un ministère qui nous envoie des notes, un rapport. On l'examine et on comprend la

préoccupation.

Me NEIL CHANTLER: Quelle était votre réaction à cette information, le fait que ces stations de police fonctionnent au Canada et la façon de le découvrir, que vous l'avez appris d'un rapport provenant d'une ONG?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je dirais que je n'étais pas content qu'une ONG… en fait, j'étais content qu'une ONG puisse être aussi transparente et qu'ils aient cette capacité fantastique de voir le monde et de trouver des preuves des activités problématiques d'un État étranger, de produire un rapport qui aurait un impact là-dessus. Donc, je pense que c'est très positif. Ça ne veut pas dire que le gouvernement doive toujours tout trouver. La société civile a des outils pour se défendre.

Pour la nature des activités, collectivement, nous avons tous pensé que c'était problématique et qu'il fallait y répondre.

Mme TRICIA GEDDES: Si vous me permettez de répondre sur la nature des activités, j'ai passé huit ans au SCRS avant de me joindre à la Sécurité publique, et je pense que la compréhension de l'ingérence étrangère et l'impact de l'ingérence chinoise au Canada étaient bien compris. Donc, ces activités, la spécificité, la façon dont ces activités étaient effectuées, le type de communauté où ça se produisait, je ne dirais pas que c'était surprenant, mais je dirais que ça correspondait aux préoccupations qui émergeaient face à l'ingérence étrangère des Chinois au Canada.

Me NEIL CHANTLER: J'aimerais rajouter un document qui a été ajouté ce matin et je veux savoir si c'est disponible. C'est le rapport intérimaire du Comité spécial sur la relation de la RPC, CCC260.

--- PIÈCE No. CCC0000260:

The Chinese Communist Party's Overseas Police Service Stations

Me NEIL CHANTLER: Et je ne poserai que quelques questions brèves au panel sur ce document. Je vous le montre parce que je crois que, Monsieur Aubertin-Giguère et Madame Geddes, vous avez témoigné devant ce sous-comité. Vous souvenez-vous?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Si on regarde la page 19 du PDF, on voit vos noms à la liste des témoins. Vous avez donné de l'information au sous-comité sur vos connaissances, votre expertise face aux stations de police de la RPC au Canada.

Ce rapport donne beaucoup d'informations sur les postes de police, et à la page 21, PDF 21, on demande au gouvernement de répondre. Je crois qu'il y a eu une réponse. Monsieur Hardie, le président du Comité, a reçu une lettre du gouvernement canadien, et ma question c'est : est-ce que vous avez retrouvé cette réponse sur votre bureau?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: De ce que je comprends, notre division à la Sécurité nationale a reçu la réponse, a coordonné la réponse, si je me souviens bien, et ça fait partie de la conversation.

Me NEIL CHANTLER: Je passe au document

WIT144. C'est votre… le sommaire de votre interrogatoire à huis clos. Page 17, paragraphe 64, où vous discutez de questions liées aux stations de police en terrain étranger, stations de police chinoises, et vous parlez de faire appel aux outils du gouvernement — paragraphe 64 — pour répondre aux postes de police étrangers, et vous demandiez si C-70 aiderait.

À 65, vous dites que « C-70 n'éliminera pas ces problèmes complètement ».

Et je reviens avec une question pour vous, au paragraphe 66, l'autre page :

> « Monsieur Tupper dit que les postes de police étrangers étaient différents pour le département. »

Et une ancienne approche était de se fier aux forces policières de faire des enquêtes et de faire des accu… de porter des accusations; la GRC a pris une approche différente.

> « La situation a démontré la valeur de trouver des outils au-delà des arrestations et des poursuites. »

Savez-vous pourquoi cette approche a été prise par la GRC? Et la Sécurité publique a-t-elle participé à cette décision?

M. SHAWN TUPPER: Pour revenir à mon témoignage aujourd'hui, la complexité de cette situation, comme on les appelait des « postes de police », et ils n'étaient pas vraiment des postes de police, il s'agissait de

centres communautaires avec différents types d'activités, et comme je l'ai dit souvent, les gens dans les centres étaient des Canadiens, donc ça créait une grande complexité de l'environnement où il fallait voir quels outils possibles.

On a participé à une discussion. La GRC prend des décisions opérationnelles indépendamment. Comment ils ont choisi de le faire au niveau communautaire, comment ils ont choisi de se présenter aux centres communautaires relevait exclusivement de leurs décisions.

Je pense que la discussion collective chez les organisations de sécurité, c'était la compréhension que parfois déranger les activités vaut autant que faire une enquête et faire des arrestations et des poursuites. Et dans ce cas-ci, on s'est rendu compte que le fait de déranger, d'établir une ligne 1-800, mettre les posters, être présent dans la communauté a chanté l'activité, ça a aidé ça a eu un effet positif pour nuire aux activités qui nous préoccupaient.

Me NEIL CHANTLER: Le document au paragraphe 66 dit :

> « Cette réponse a contribué à la fermeture de ces postes de police. »

Je pense que c'est vous qui avez fait ce commentaire. J'ai une question : comment savez-vous que ça fait en sorte que les postes de police ont été fermés?

M. SHAWN TUPPER: Grâce à des renseignements qu'on a reçus dont je n'ai pas la liberté de parler ici.

Me NEIL CHANTLER: Pouvez-vous nous dire quand

pensez-vous que ces postes de police ont été fermés?

M. SHAWN TUPPER: Il faut dire clairement que, dans le rapport de l'ONG, ils ont identifié cinq centres d'opération et à ce moment-là, on s'est concentré sur ces cinq domaines d'activités dont on était au courant. On a appris qu'il y avait d'autres activités dans le pays, donc à ce moment-là je parlais des cinq centres communautaires, des cinq activités dont on était au courant.

À mon souvenir, l'impact a été rapide. On a vu une réduction des activités et on comprend qu'ils ont saisi rapidement lorsqu'on a commencé à faire lumière et que la GRC a pu faire ce qu'elle voulait faire.

Me NEIL CHANTLER: Combien de temps après?

M. SHAWN TUPPER: Je n'ai pas de souvenir exact de l'échéancier exact.

Me NEIL CHANTLER: Des mois? Des années?

M. SHAWN TUPPER: Non, je dirais des mois au…

Me NEIL CHANTLER: Je passe au prochain document, CAN44228_001. Un document que vous avez vu plus tôt de… une réunion d'octobre 2023, le 12. C'est madame Geddes qui était à cette réunion, comme on l'a confirmé. On vous a demandé de faire une mise à jour.

Et plus loin sur cette page… voilà. Le deuxième avant-dernier paragraphe où ça dit : « La note vise… » ou, plutôt, « La note vise à faire une mise à jour sur ce que nous comprenons. » C'est ce que je vois dans le paragraphe.

Alors, est-ce qu'on peut regarder un peu plus

loin?

Mme TRICIA GEDDES: Oui, c'est juste là.

Me NEIL CHANTLER: Alors :

> « […]cherche à donner une mise à jour pour notre compréhension des stations de police de la République populaire chinoise, mais on a encore des lacunes quant à comment savoir répondre. »
>
> « Sécurité publique a souligné des leçons à tirer de cela, y compris le moment de la réponse et les défis avec la coordonnation d'enjeux multiples de menaces. »

Vous avez parlé des menaces, mais c'était quoi la préoccupation quant au moment, le temps qu'a pris une réponse?

Mme TRICIA GEDDES: Alors, ça faisait référence au comité des sous-ministres avaient demandé pour une analyse, une évaluation, et ç'avait pris du temps pour qu'on présente cette évaluation au comité. Ça ne veut pas dire que ce n'était pas trop (sic), plutôt.

Alors, c'est un langage bureaucrate ici. C'est de ça qu'il s'agit, je sais que ça a pris un peu plus longtemps pour présenter l'évaluation et de compréhension de cet enjeu à ce comité de sous-ministres.

Me NEIL CHANTLER: Et quelle était la lacune, à savoir comment répondre à la situation de ces postes de

police? Est-ce que vous pouvez nous parler un peu plus des leçons tirées de cette situation?

Mme TRICIA GEDDES: Donc, il y a deux enjeux ici. Je ne pourrais pas faire des commentaires quant aux lacunes. Ça, ça serait lié aux enjeux de sécurité nationale. Mais ce que je peux dire quant aux leçons tirées de cela, je parle de comment est-ce que le coordonnateur qui est arrivé nouvellement en poste et le ministère joue un rôle très nouveau du côté de la coordination, comment apprendre de la façon la plus efficace et effective pour faire cette coordination, quels aspects sont les plus avantageux pour la communauté des sous-ministres, est-ce qu'on a bien compris la nature des menaces, de l'efficacité de réponse et des possibilités de réponse.

Alors, c'est de ça qu'on parlait en ce qui a trait aux leçons tirées. Comment est-ce qu'on peut s'assurer qu'on puisse présenter aux sous-ministres les résultats du travail, du fruit du travail pour… du coordonnateur.

Me NEIL CHANTLER: Comment pensez-vous que la réponse à ce genre de stations de police sera différente après le projet de loi C-70?

Mme TRICIA GEDDES: <Non interprété>…

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Le projet de loi C-70 va criminaliser les comportements associés à la répression transnationale et aidera les agences de l'ordre à aborder de tels cas, de telles situations.

Et je dois dire qu'il y a toujours une zone grise dans ce genre de situations. Donc, la nouvelle loi dit

que tous ceux qui ont recours à l'intimidation, aux menaces, à la violence au nom ou pour l'avantage d'un État étranger fait un acte criminel, et on doit lui montrer que ça ne… on n'a plus besoin de démontrer que ça n'a pas fait de tort aux Canadiens et à leurs organismes.

Et on a toujours besoin que les victimes se présentent pour parler aux services de l'ordre.

Et deuxièmement, en ce qui a trait aux stations de police, la question, ce ne sont pas les activités entreprises, mais le fait que ça fournit un endroit où un État étranger, ici, la RPC, d'éventuellement passer à l'acte. Alors, ça ne veut pas nécessairement dire de l'action directe, mais la préoccupation ici, c'est qu'il y a une structure existante qui pourrait être employée pour entreprendre des activités de répression transnationale ou les activités d'agences étrangères qui pourraient avoir lieu au Canada. Ça aurait pu avoir lieu.

Et aussi, pour préciser, dès qu'on a appris l'existence de Safeguard Defenders, il y a eu une enquête menée par Sécurité publique et on est arrivé très tôt à comprendre le problème. Il y avait de nouvelles informations, on a… il y avait des informations qui se contredisaient.

On a aussi… le DMCIR a eu une conclusion quant aux meilleures actions à prendre ici en ce qui a trait aux sous-ministres, et la conversation, c'est quand il y a du temps qui s'est écoulé et les sous-ministres voulaient avoir un résumé des actions beaucoup de mois après coup. Ça nous a pris un peu plus de temps de leur présenter ce document.

Alors, il y avait des points à l'ordre du jour qui étaient en conflit.

Me NEIL CHANTLER: Merci.

Madame la Commissaire, est-ce que je peux avoir quelques instants pour poser une question qui n'a pas encore été soulevée?

COMMISSAIRE HOGUE: <Non interprété>.

Me NEIL CHANTLER: Pour le panel, plus tard dans ce document, quelqu'un a parlé d'un jeu de wack-a-mole, et vous avez parlé plutôt d'une partie du chat et de la souris, et la préoccupation, c'est que quand ces postes ferment leurs portes, que l'action continuera ailleurs.

Alors, on a parlé de ces bureaux commerciaux pour le commerce économique de Hong Kong, et il y a un bureau de ce genre qui est ouvert à Toronto. Et ces bureaux ont été examinés de plus en plus à l'échelle internationale parce qu'il se passe des évènements à Hong Kong et qui a le rôle en tant que base pour inférence étrangère. Le gestionnaire d'un tel centre à Londres a été accusé d'espionnage et les États-Unis « veut » empêcher le fonctionnement de ces bureaux aux États-Unis, mais le bureau à Toronto fonctionne toujours.

Est-ce que le panel sait qu'il y a eu des plaintes quant à l'existence de ce bureau à Toronto? Et qu'est-ce que le panel peut nous dire au sujet de ce bureau-là, à savoir si c'est une menace éventuelle pour le pays en ce qui a trait à l'ingérence étrangère et aussi une menace pour les membres de la diaspora chinoise?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: On nous a

avisés des préoccupations de la part des membres de la communauté chinoise et d'autres groupes. Je crois que c'est une question qui concerne la Convention de Vienne et ça serait Affaires mondiales Canada qui seraient le mieux situées pour répondre à cette question.

Me NEIL CHANTLER: Très bien.

Est-ce que quelqu'un aurait quelque chose d'autre à ajouter à cela?

M. SHAWN TUPPER: Non.

Me NEIL CHANTLER: Alors, merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Monsieur Lim pour Erin O'Toole.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRESTON LIM:

Me PRESTON LIM: Bonjour. Je suis Preston Lim et, premièrement, j'aimerais vous remercier pour votre temps et d'avoir passé l'après-midi avec nous.

J'ai quatre différentes questions qui vont développer les thèmes dont vous avez déjà entendu parler.

Alors, pour donner suite à ce que ma collègue, Ms. Kakkar, vous disait, le sujet du WeChat, je crois que c'est probablement vous qui serait le mieux situé pour répondre à cette question, Monsieur Tupper, mais jusqu'à présent, quelles mesures est-ce que Sécurité publique Canada a entreprises pour contrer et prévenir la propagation de désinformation sur WeChat, s'il y a lieu?

M. SHAWN TUPPER: Je crois que ça serait mon collègue ici qui serait le mieux situé pour y répondre.

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Alors, la

surveillance de l'espace des médias sociaux pour trouver des cas de comportements ciblés inauthentiques et la responsabilité du MRR, alors ça ne fait pas partie de notre mandat.

Nous, en tant que membres du Comité national de sécurité, nous comprenons les défis en ce qui a trait à la sécurité que ça pourrait présenter, on en a discuté, mais c'est essentiellement cela.

Me PRESTON LIM: D'accord. Parfait. Et si on continue à parler du MRR, on a parlé plus tôt de la surveillance nationale de médias quant à ces menaces assez graves, vous avez dit… parlé plus tôt, Monsieur Tupper, d'outils dont Sécurité publique dispose dont elle pourrait se servir si Sécurité publique avait la… avait des fonctions, des responsabilités comme le MRR.

Est-ce que vous pouvez nous parler d'outils existants au ministère qui seraient pertinents?

M. SHAWN TUPPER: Alors, ce ne sont pas tous des outils qui existent au sein du ministère, mais ce sont des outils que le ministre aimerait employer. Par exemple, il y a des agences au secteur privé qui font une surveillance médiatique. Alors, nous avons fait, par l'octroi de contrats, la capacité de travailler avec d'autres qui peuvent nous être des sources d'information, et ça, ça serait une réponse rapide à certaines choses qu'on veut faire à l'avenir.

J'ai déjà mentionné par le biais de mon équipe nationale de sécurité, mais aussi par le travail que notre centre d'opération du gouvernement a la capacité de

faire, et ça serait très semblable de ce qu'on accorderait à la sous-traitance, si le gouvernement nous donne cette autorité, et ça serait de faire la surveillance, de faire des rapports et de l'analyser. Alors, on cherche de l'information qui pourrait nous aider à anticiper des activités en cours.

Le travail que le Centre du Canada de mon ministère fait quant à comprendre les menaces au pays en ce qui a trait aux idéologies extrémistes, c'est ce genre de travail que le ministère a déjà commencé à faire et à renforcer ses capacités pour comprendre la nature de ces menaces croissantes au niveau du pays. Ça, on en a parlé déjà.

Donc, l'évaluation… l'évolution de notre façon de comprendre les menaces au Canada, c'est du travail que mon ministère devait faire. Des travaux d'il y a assez longtemps du SCRS se penchaient sur l'étranger. On pensait que c'est de là que venaient les plus grandes menaces, mais plus récemment, on a compris beaucoup mieux les menaces qui émergent au pays.

Donc, notre capacité de peaufiner les outils dont on dispose au gouvernement, et surtout au sein de mon ministère, pour comprendre ce qui se passe dans nos communautés : pourquoi est-ce que des Canadiens ont recours à la violence en tant que forme d'expression politique. On doit vraiment étudier cela, se pencher sur cette question.

Me PRESTON LIM: C'est très utile. Et on a beaucoup entendu parler du MRR, de la structure, et certains défis auxquels fait face ce groupe. À votre avis, est-ce que

ça serait bon si Sécurité publique adoptait une grande partie du mandat actuel de MRR?

M. SHAWN TUPPER: Je crois que Sécurité publique a la capacité de le faire. Si vous y pensez en tant que… comme une pièce de monnaie, le MRR, c'est… fait face à l'extérieur, et nous, on devra définir quels sont les… quelle est la… le contexte, la position qui fait face à l'intérieur. Donc, l'intérieur du pays. Il y a cela. Alors, on devra s'assurer que l'outil qui sera employé pour faire cette surveillance au Canada doit pouvoir profiter avec interaction avec MRR à Affaires mondiales Canada.

Me PRESTON LIM: Maintenant, on a beaucoup entendu parler du groupe de travail SITE — S-I-T-E —, et… le groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité de renseignement visant les élections. Est-ce qu'il serait bon que ce groupe soit un groupe permanent vu que l'ingérence étrangère fonctionne 365 jours par année, 24 heures par jour, tous les jours de l'année?

M. SHAWN TUPPER: Donc, ce groupe de travail est une nouvelle organisation au sein du système de défense, ça fait partie de la réponse mise au point par les gens des institutions démocratiques au Bureau du Conseil privé. Je crois que c'est un groupe qui se penche sur les élections. On a vu au cours des deux dernières élections, une évolution dans notre pensée et notre façon de comprendre les menaces auxquelles on fait face au Canada et qui est éclairée par l'expérience des autres pays au cours des six ou sept dernières années pour mener leurs élections.

Je crois que les conseils qu'on se prépare à donner au gouvernement à cet égard, c'est quelque chose dont je ne peux pas parler ouvertement ici, mais je crois que pour nous et pour le gouvernement, tout le monde est bien sensible au fait qu'il y aura des élections qui se pointent à l'horizon qu'on devra faire de notre mieux pour que les Canadiens puissent être confiants que les élections sont libres et équitables et justes.

Ce n'est pas qu'il n'y a pas d'acteurs malveillants qui cherchent à s'ingérer dans nos élections, mais je crois qu'on peut dire que les Canadiens devront avoir confiance dans les élections du passé, qu'elles étaient libres, qu'il n'y avait pas d'ingérence étrangère qui aient eu un impact évident sur le résultat. Et on aimerait savoir comment on pourra continuer à être bien équipé pour assurer cela à l'avenir.

Me PRESTON LIM: Vous avez parlé des centres communautaires ou, comme on disait dans les médias, les postes de police étrangers. On a entendu un témoignage d'un membre de la communauté chinoise à Montréal qui a critiqué la GRC pour son enquête quant à deux centres de police. Alors, j'aimerais poser la question dans la mesure du possible, quand vous parlez d'opération de la GRC, est-ce que vous êtes fiers de ce qu'a fait le ministère lors de ces opérations?

Mme TRICIA GEDDES: Je ne vais pas parler des opérations de GRC, mais j'aimerais souligner certains commentaires que j'ai faits plus tôt quant à l'importance de la confiance et l'importance de tisser les liens, et je crois

que c'est très, très important pour la GRC d'avoir des membres de liaison dans la communauté et de gagner la confiance de la communauté pour le faire. Ils sont bien conscients du fait que c'est une composante essentielle de leur réponse.

Et j'ai confiance dans le leadership de la GRC, qu'ils pourraient assurer qu'ils vont continuer à faire ce travail. Je crois qu'ils ont beaucoup appris de leur façon à gérer ces cas-là et je crois sérieusement qu'ils sont vraiment dévoués à assurer une bonne « response » de la part de la communauté.

Me PRESTON LIM: Ce sont toutes mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Monsieur Matas pour la Coalition des droits humains.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MATAS:

Me DAVID MATAS: Alors, je voulais poser des questions quant à l'Agence des services frontaliers, et je comprends que c'est une agence au sein du ministre, mais qui n'est pas gérée directement par le ministère.

Quand il s'agit d'ingérence étrangère, ça peut être effectué par quatre différents types d'acteurs : des étrangers ailleurs à l'étranger, des étrangers ici, des Canadiens, et des Canadiens à l'étranger qui ne font pas partie d'ambassades et de consulats.

Pour les étrangers au Canada qui s'engagent dans des activités d'ingérence étrangère, qui ne font pas partie des ambassades et des consulats, un des outils dont on dispose, ce sont des procédures de renvoi du pays de la part

des agences citées des services frontaliers.

Alors, est-ce que vous parlez de la gestion et des procédures pour traiter ces cas?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Alors, la *Loi sur la protection des réfugiés et sur l'immigration*, donc, c'est l'outil dont dispose IRCC pour offrir le statut de résident canadien, la *LIPR*. Alors, ils vont examiner ces gens qui veulent habiter au Canada pour des risques qu'ils pourraient poser à la sécurité nationale. Ils travaillent en étroite collaboration avec le SCRS et les partenaires, y compris l'Agence des services frontaliers, pour vérifier cela. Ça, c'est la première strate.

Une fois que les gens sont au Canada, qui sont là de façon légale et on reçoit des renseignements qu'ils s'engagent dans des activités qui ne sont pas acceptables, c'est la responsabilité de l'Agence des services frontaliers, et c'est ce qu'ils font.

Une fois que quelqu'un est citoyen canadien, la situation est différente. Une possibilité, si quelqu'un a fourni des renseignements faux dans leur demande et que ces informations peuvent être revues, il y a un processus pour les envoyer à la CISR.

Alors, il y a différentes strates dans le mécanisme.

Me DAVID MATAS: Vous avez dit qu'ils le font, l'Agence des services frontaliers s'occupe de cela. Est-ce que vous avez des renseignements quant au degré auquel c'est fait?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Je ne peux pas parler de cas en particulier, mais c'est une de leurs principales activités. La Direction générale de l'application de la loi de l'Agence gère… a la responsabilité de décider les cas de non-conformité avec la *LIPR* et les risques à la sécurité nationale sont considérés une des grandes priorités.

Me DAVID MATAS: Alors, pour indiquer clairement, on ne peut pas parler de questions opérationnelles à l'Agence des services frontaliers, mais on peut dire que l'Agence des services frontaliers est un membre de longue durée de la communauté de sécurité nationale. Ils participent aux comités des sous-ministres, ils font partie de la discussion, ça fait partie de mon portefeuille.

Donc, je vais convoquer les directeurs de portefeuille pour avoir de longues conversations sur les politiques publiques, les enjeux qui nous concernent et qu'on partage, et donc, ils sont bien sensibles des défis du travail en ce qui a trait à l'ingérence étrangère, et je suppose que ceci fait partie de leurs procédures opérationnelles.

Me DAVID MATAS: Je me demande si ça pourrait être utile, je sais que vous ne pouvez pas parler de cas individuels et je ne vous demande pas de le faire, mais je me demande s'il serait utile d'avoir un aperçu, je sais que l'Agence des services frontaliers offre des statis… produit des statistiques à différents sujets, je me demande s'il serait bon d'avoir des données, des statistiques quant à ces initiatives de renvoi du pays par rapport à l'ingérence

étrangère.

M. SHAWN TUPPER: Oui, ça vaut la peine de penser à cela. Oui, je vais le ramener. Oui, des données probantes, on a besoin de ça quand on veut s'assurer que tout ce qu'on fait est pertinent à ce qu'on voit sur le terrain. Donc, il serait probablement fort utile de recueillir des preuves à cet effet.

Me DAVID MATAS: Alors, quand j'entends un témoin qui dit que quelque chose vaut la peine d'être envisagé, je devrais peut-être cesser mes questions.

(RIRES)

COMMISSAIRE HOGUE: <Non interprété>.

Monsieur van Ert pour Michael Chong.

Me GIB van ERT: Ah, ça va être difficile de suivre.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:

Me GIB van ERT: Affichez WIT144, paragraphe 17.

Quelques questions pour vous, Monsieur Tupper. Au paragraphe 17, vous êtes en train d'expliquer le processus des mandats et vous dites qu'une fois que vous avez reçu la trousse, vous essayez de vous assurer que :

> « […] c'est traité et envoyé au bureau du ministre dans les 48 heures. C'est présenté au ministre pour révision dans un établissement sécuritaire. Il y a très peu de temps d'attente puisque les mandats peuvent

avoir un impact sur les opérations du Service de renseignement, alors la Sécurité publique doit faire… doit traiter de cette demande de mandat rapidement. »

Alors, question. Je sais que les choses peuvent se passer rapidement pour frustrer nos plans, mais voici la question : pouvez-vous élargir sur cela pour le bénéfice de la Commission? Si j'ai compris, une fois qu'un mandat voit le jour, c'est parce que le Service du renseignement a déterminé qu'il y a des motifs raisonnables pour faire enquête pour assurer la sécurité du Canada.

Alors, une fois que le SCRS arrive à cette conclusion, tout retard à obtenir le mandat qu'ils ont l'impression d'avoir besoin est… peut être préjudiciable, potentiellement préjudiciable. Êtes-vous d'accord avec ça?

M. SHAWN TUPPER: Bon, les mandats peuvent exister pour des raisons différentes. Peut-être que c'est un renouvellement, peut-être que c'est pour répondre à un incident où il y a une certaine urgence. Alors, ça dépend, il y a différentes raisons. Alors, vous avez raison ici, c'était de façon plus générale. Ça vaut la peine de dire qu'on va regarder un mandat qui porte sur un renouvellement si on a déjà, par exemple, des renseignements, ça serait traité différemment qu'un mandat qui porte sur une nouvelle enquête ou un mandat qui est en réaction à un incident critique. Alors, on agit selon la situation.

Me GIB van ERT: Alors, on va mettre de côté

les renouvellements, ça, c'est autre chose, mais si ce n'est pas un renouvellement, ce que j'imagine, c'est ce qui suit, et encore une fois, bon, les circonstances vont varier d'un mandat à l'autre, je le comprends très bien. Si le Service a évalué qu'ils ont besoin d'une interception, qu'ils font la fouille d'un bureau de quelqu'un, qu'ils obtiennent l'accès à leurs courriels afin de faire enquête, ce qu'ils perçoivent être une menace à la sécurité du Canada, en principe, le plus rapidement qu'ils peuvent intercepter et faire l'enquête, la menace, le plus sécuritaire on est. Vous êtes d'accord?

M. SHAWN TUPPER: Oui, c'est notre principe général.

Me GIB van ERT: Alors, est-ce que j'ai raison de croire que quand le SCRS arrive à cette décision, même avant avoir envoyé des mandats, des demandes de mandat, ils vont faire appel à votre ministère pour dire, « ah, sachez qu'il y a quelque chose sur lequel on travaille, on espère vous l'envoyer bientôt ».

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me GIB van ERT: Alors, ils préparent le terrain pour faciliter votre travail aussi rapidement que possible.

M. SHAWN TUPPER: Oui, absolument.

Me GIB van ERT: Alors, merci.

Et paragraphe 18 maintenant.

Madame Geddes, êtes-vous… est-ce que vous connaissez Gary Geddes?

Mme TRICIA GEDDES: Non, malheureusement. Non.

M. SHAWN TUPPER: Non mais, elle est poétique quand même.

Mme TRICIA GEDDES: Ah, mais oui.

Me GIB van ERT: C'est très encourageant, n'est-ce pas?

Madame Geddes, vous avez dit ici que l'agent de liaison du ministère normalement fournit la trousse de demande de mandat au chef de cabinet du ministre. Alors, j'ai entendu ceci ce matin, alors je vais aller de l'avant. Alors, une fois que le ministère a fait sa tâche, le matériel est envoyé pas au ministre personnellement, mais plutôt au bureau du ministre. Est-ce que c'est exact?

Mme TRICIA GEDDES: Je crois que oui, pour des raisons de logistique. Le bureau du ministre est présent, ils sont là tous les jours avec le personnel, et le ministre a d'autres responsabilités. Alors, on fait confiance au personnel, et nous avons l'agent de liaison et les chefs de cabinet, on s'assure que le ministre va pouvoir signer.

Me GIB van ERT: Une fois que vous avez envoyé le document au bureau du ministre, vous, vous faites confiance au chef de cabinet ou à la personne responsable?

Mme TRICIA GEDDES: Oui.

Me GIB van ERT: Ce sont toutes mes questions. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Procureur général?

Me MATTHEW JOHNSON: Je suis désolé, Madame la Commissaire, je pensais que quelqu'un d'autre allait passer

devant moi.

COMMISSAIRE HOGUE: Ils ont décidé de ne pas poser de questions.

Me MATTHEW JOHNSON: Bon. Je n'avais pas compris et désolé.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MATTHEW JOHNSON:

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, aux fins du dossier, bonjour, je suis Matthew Johnson. Je suis l'avocat pour le Procureur général du Canada.

Alors, aujourd'hui, je vais commencer avec certains points aux fins de précision, et je vais prendre un peu de recul et poser des questions de nature générale aussi.

Premièrement, discussion… c'est une discussion que vous avez eue avec mon collègue quant au nouveau système de suivi au sein de la Sécurité publique et vous avez parlé de personnes qui sont désignées au sein du système et qui peuvent avoir accès à de l'information.

Alors, vous avez mentionné quelque chose quant aux ressources du SCRS, mais je ne crois pas que c'était très clair. Quelles ressources vous aviez obtenues du SCRS? Je crois que ça serait utile pour la Commission.

M. SHAWN TUPPER: <Non interprété>…

Mme TRICIA GEDDES: Oui, je vais expliquer.

Alors, autrefois, il y avait un agent pour les relations de la clientèle qui s'occupait de ce rôle. Alors, c'était un agent qui s'occupait de la sécurité, mais plus récemment, une des améliorations que nous avons apportées, c'est d'avoir un agent de liaison du SCRS qui

appuie notre plus petit groupe de personnes, mais qui travaille à temps plein pour s'assurer que les renseignements dont nous devons voir sont gérés par un très, très petit groupe d'employés pour la haute direction, pour Shawn, moi-même et d'autres sous-ministres adjoints et le ministre et son bureau pour s'assurer que nous sommes capables de voir ce que nous avons besoin de voir.

L'avantage avec la liaison du SCRS, et c'est pas pour critiquer ce qu'on faisait avant, mais le SCRS comprend très bien les besoins en matière de renseignement que nous avons. Alors, ils gèrent l'interface avec, bon, la mécanique d'être capable d'entrer dans les systèmes et de s'assurer que les renseignements nous sont envoyés très rapidement.

Alors, ils apprennent à nous connaitre, à connaitre nos besoins en matière de renseignement et ils sont capables de faire un tri et de voir, bon, voici sur quoi on fait un suivi, voici… Alors, puisqu'ils travaillent étroitement avec les autres ministères, ils sont aussi capables de s'assurer que le Conseil en matière de sécurité nationale pense qu'il y a une menace, que nous devons être au courant, eh bien, on travaille ensemble. C'est un environnement d'équipe et comme ça, tout le monde voit les mêmes renseignements au bon moment.

Mais comme je l'ai dit, ils sont aussi capables de s'adapter aux besoins en matière de politiques afin d'obtenir l'information la plus pertinente et assez rapidement.

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, soyons clairs. L'agent de liaison du SCRS, ils vous fournissent des renseignements plus larges?

Mme TRICIA GEDDES: Oui, des renseignements plus larges. Alors, ils produisent pour nous les renseignements dont nous avons besoin, que ça vienne du Bureau du Conseil privé, des Five Eyes aussi, alors il y a différentes sources de renseignement.

On a parlé de volume et l'une des raisons pourquoi cet agent de liaison joue un rôle important, c'est qu'ils sont capables de nous permettre de naviguer et d'obtenir les renseignements les plus pertinents.

Me MATTHEW JOHNSON: Merci.

Ensuite, question liée aux ressources, les ressources qui sont disponibles à votre bureau. Mon collègue a parlé du budget de 2023. Nous avons eu une discussion, vous avez parlé du financement que vous avez reçu en 2024 et les niveaux de dotation en 2024. Alors, combien d'employés étaient disponibles pour vous? Qu'est-ce que ça veut dire en termes pratico-pratiques? Combien de ressources aviez-vous pour faire avancer le bureau?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Eh bien, l'équipe CFI a été gérée par un directeur. Il y avait aussi un ou deux gestionnaires et ça dépendait… <non interprété>. Alors, total de 7 à 8 personnes dépendamment, alors, il y a des gens qui travaillaient à temps plein et effectuaient des tâches à temps plein. Alors, il pourrait s'agir d'imprimer les documents de consultation de la LTRIE, de s'occuper du

processus de consultation, des séances de participation. Alors, sept à huit personnes qui faisaient la gestion des risques à l'interne au sein de la direction pour faire ce travail à temps plein.

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, pouvez-vous confirmer, quand vous parlez de gestion du risque, ça veut dire que même si vous n'aviez pas de budget, vous étiez quand même capable de vous assurer que le travail soit complété avec les ressources disponibles?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui, absolument. C'est ce qu'on fait. Alors, on est capable de réunir les ressources pour… et on réaffecte au besoin.

Me MATTHEW JOHNSON: Et vous dites que ça fait partie du processus normal au sein du gouvernement.

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, vous aviez ces ressources et dans le résumé vous avez dit que quand vous aviez besoin de ressources supplémentaires, vous avez dit que vous avez été capable de faire venir des employés, des analystes qui ont été capables de vous aider avec C-70. Est-ce que ça faisait partie du processus de gestion de risque? Quand vous aviez besoin de ressources supplémentaires, on vous les a fournies?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui. Alors, C—70, c'était très important pour le ministère et nous avons été capables d'obtenir des ressources supplémentaires. On avait une équipe pour s'occuper du processus de consultation et c'était logistiquement assez complexe. Une autre équipe a

fait le processus de la rédaction de la note au Cabinet sur la HPE (phon.), alors on avait six à huit ressources supplémentaires.

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, Monsieur Tupper, je voudrais préciser quelque chose qui n'était peut-être pas clair. Vous et monsieur… et votre collègue avez tous les deux parlé du mandat du coordonnateur et on vous a parlé du mandat. Je veux confirmer. Ce mandat n'est pas finalisé? N'est pas formellement approuvé?

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, même si c'est à l'étape de la première rédaction, vous croyez que vous agissez en conforme avec… de manière conforme avec ce mandat?

M. SHAWN TUPPER: Oui, c'est créé dans un contexte et jusqu'à ce qu'on obtienne des précisions sur la structure de gouvernance qui sera mise en place. J'attends de finaliser notre détermination pour nous assurer d'être alignés avec la gouvernance. Alors, comme ça, on doit se conduire selon les besoins.

Me MATTHEW JOHNSON: Le prochain… la prochaine question porte sur les consultations. On vous a posé des questions quant aux consultations autour du projet de loi C-70. Monsieur Aubertin-Giguère, vous avez dit qu'il y avait eu beaucoup de consultations, mais je ne crois pas que vous nous avez dit exactement ce que cela voulait dire.

Pouvez-vous nous fournir des renseignements, quand vous parlez de consultations, à quel point avez-vous consulté?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Alors, comme je l'ai dit, il y a eu deux rondes de consultation. Alors, nous avons eu des consultations hybrides, alors un énoncé des politiques a été affiché sur le site web avec un outil IA qui a pris les commentaires du public canadien, on a fait des mises à jour.

Nous avons aussi eu un nombre assez élevé de tables rondes avec des intervenants et la communauté juridique, d'autres… toutes sortes de groupes ethnoculturels, des groupes de militantisme. On a parlé avec nos partenaires, on a discuté avec les gouvernements autochtones.

Alors, même si je n'ai pas toutes les précisions sous les yeux, il s'agit de douzaines et de douzaines de séances.

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, pour confirmer, vous avez dit que vous avez consulté avec des groupes ethnoculturels, des groupes communautaires de la diaspora, et ça, ça faisait partie du processus de la consultation?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me MATTHEW JOHNSON: Maintenant, vous avez parlé… un peu plus tôt, vous avez dit que vous avez eu des séances d'information avec les parlementaires et vous aviez dû fournir une séance d'information à des députés dans une assemblée législative provinciale.

Alors, je crois que vous pouvez nous dire de quelle province il s'agissait?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: La Colombie-Britannique.

Me MATTHEW JOHNSON: La Colombie-Britannique avait une élection qui s'en venait?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui. C'est probablement la raison pour laquelle ils ont réagi rapidement. Bon, ils ont réagi rapidement et on a organisé une séance d'information assez rapidement.

Me MATTHEW JOHNSON: Et l'offre est sur la table pour toute autre province ou territoire?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Oui.

Me MATTHEW JOHNSON: Alors, si on prend un peu de recul et qu'on pense aux notes d'infor… aux séances d'information aux parlementaires, aux membres des assemblées législatives, comment vous assurer que les législateurs canadiens ont une compréhension de base des menaces liées à l'ingérence étrangère et comment contribuer à la résilience? Alors, quel est l'avantage de ce que vous faites et comment vous le faites? Pouvez-vous nous expliquer un petit peu?

M. SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE: Eh bien, bon, la connaissance est le meilleur outil pour se défendre contre l'ingérence étrangère. Alors, dans le cas des parlementaires, il s'agit de cibles et c'est de par la nature de leur travail et le fait qu'ils sont prêts déjà avec un statut élevé, parfois ils ont de l'information privilégiée et ils formulent la politique canadienne. Ils doivent être conscients des menaces des acteurs étrangers, comment reconnaitre les tendances, être capable de comprendre les méthodologies utilisées par ces acteurs et d'avoir des outils de base, à savoir comment interagir et comment interagir avec le public,

comment traiter de l'information, et aussi comment faire une cyberhygiène, s'assurer que leur vie numérique respecte certaines conditions afin de se protéger.

Il s'agit de conseils de base que tous les parlementaires doivent avoir pour être capables de se défendre contre des menaces. C'est pas sans risque, mais ça va loin.

Me MATTHEW JOHNSON: Merci.

Monsieur Tupper, j'aimerais vous poser quelques questions pour le temps qu'il me reste.

Lors de l'interrogatoire et lors de l'audience en à huis clos, et c'était aussi dans vos résumés, vous avez parlé de la sécurité publique et vous avez parlé du mandat pour la sécurité nationale. C-70 a été un élément majeur et la Sécurité publique a joué un rôle important. On a parlé des prochaines étapes, vous avez parlé du processus politique et quels étaient les éléments importants de ce projet de loi.

Est-ce que vous pourriez maintenant parler de ce besoin de laisser ce projet respirer?

M. SHAWN TUPPER: Oui, je pense que ce sont mes mots.

Je pense que si on se concentre sur l'entièreté du défi, cela peut vous geler et vous n'agissez pas parce que vous ne savez pas quoi faire pour répondre à tous les éléments du défi. Je pense que c'est important de comprendre les répercussions de ce qu'on met en place. Par exemple, on a parlé de la GRC, des stations de police, et des

initiatives qui ont été prises. Nous pensions que c'était plus efficace, mais peut-être qu'il y avait des répercussions non voulues.

Donc, nous devons nous assurer que nous mettons en place des outils et que nous permettons à ces outils d'opérer. Cela vous informe mieux sur les prochaines étapes.

Je pense que c'est très important de ne pas s'effondrer sous le poids du défi dans son ensemble. Il faut une stratégie qui nous permet de comprendre les différentes étapes à suivre, les outils que nous avons, et comment ces outils interagissent avec les initiatives existantes. Il faut également identifier les lacunes.

Me MATTHEW JOHNSON: Donc, vous mettez quelque chose en place, vous attendez de voir comment cela fonctionne, puis vous mettez en place les prochaines étapes.

M. SHAWN TUPPER: Oui.

Me MATTHEW JOHNSON: Député Tupper, aujourd'hui, nous avons entendu parler des développements importants qui ont eu lieu le 18, 24 derniers mois, et je pense que cela est lié à la position de monsieur Aubertin-Giguère et de ses collègues.

Comment est-ce que cela s'intègre dans l'effort au sens plus large du Canada pour contrer l'ingérence étrangère?

M. SHAWN TUPPER: Alors, encore une fois, je dirais que nous devons nous assurer que nous n'opérons pas de façon isolée. Il faut s'assurer que les cadres politiques qui

sont en place comprennent bien le contexte dans lequel ils opèrent.

Je pense que l'un des éléments cruciaux, c'est d'avoir un coordonnateur, quelqu'un qui a une vision d'ensemble sur les différents éléments interreliés. Cela permet d'avoir des discussions et des résultats appropriés. Nous devons avoir une équipe de personnes qui sont engagées à travers le gouvernement pour s'assurer que la réponse provient de l'ensemble du gouvernement, qui peut analyser ces défis et qui peut interrelier les différentes initiatives intergouvernementales, ainsi que les initiatives de la société civile.

Je pense qu'il s'agit là d'éléments cruciaux de ce travail et je pense qu'il s'agit d'accomplissements majeurs que nous sommes en train d'élaborer. Nous élaborons ce centre d'expertises, ces capacités pour nous assurer que nous voyons ces éléments interreliés, et nous sommes confiants et nous pensons que le tout fonctionne de façon cohérente.

Me MATTHEW JOHNSON: Merci.

Merci, Madame la Commissaire. C'était tout pour moi.

COMMISSAIRE HOGUE: Madame Lazare, avez-vous des questions pour le contre-interrogatoire (sic)?

Me HANNAH LAZARE: Non. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: La journée est terminée. Merci pour votre temps. Merci d'avoir partagé avec nous votre expérience, vos perspectives en ce qui concerne l'ingérence

étrangère.

Nous allons reprendre demain matin à 9 h 30. Cela sera une longue journée, mais nous commençons à 9 h 30. Merci.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is adjourned until tomorrow, the 9th of October 2024 at 9:30 a.m. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est suspendue jusqu'à demain le 9 octobre 2024 à 9 heures et demie.

--- L'audience est ajournée 16 h 50

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of my notes/records to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle, certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le jure.

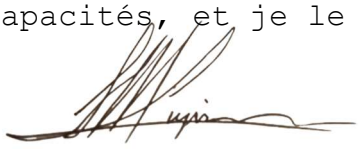

_____

Sandrine Marineau-Lupien